

Partie B

Rapports du Comité du budget et des finances

1. Rapports du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa seizième session, avril 2011*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1 - 11	176
A. Ouverture de la session, élection des membres du Comité et adoption de l'ordre du jour	1 - 10	176
B. Participation d'observateurs	11	177
II. Examen des questions figurant à l'ordre du jour du Comité à sa seizième session	12 - 108	177
A. Questions financières	12 - 18	177
1. État des contributions	12 - 14	177
2. Liquidités	15 - 16	178
3. Placement des liquidités	17 - 18	178
B. Questions d'audit	19	178
C. Questions de budget	20 - 46	179
1. Remarques générales	20	179
2. Renvois par le Conseil de sécurité des Nations Unies	21 - 23	179
3. Fonds en cas d'imprévus	24 - 34	179
4. Exécution des programmes du budget pour 2010	35 - 41	181
5. Exécution des programmes du budget pour 2011 (premier trimestre)	42	182
6. Hypothèses budgétaires pour 2012 et au-delà	43 - 46	182
D. Questions d'administration	47 - 53	182
1. Mesures d'efficience	47	182
2. Comptabilité analytique	48	183
3. Normes comptables internationales pour le secteur public	49 - 50	183
4. Passation des marchés	51 - 53	183
E. Gouvernance	54 - 56	183
F. Ressources humaines	57 - 74	184
1. Gestion	58 - 59	184
2. Recrutement	60	185
3. Personnel temporaire	61 - 62	185
4. Utilisation de consultants	63	185
5. Administrateurs auxiliaires	64 - 65	185
6. Conditions d'emploi	66 - 68	186
7. Gestion des performances	69	186
8. Reclassements	70 - 72	186
9. Bureaux extérieurs	73 - 74	187

* Antérieurement publié sous la cote ICC-ASP/10/5.

G.	Aide judiciaire.....	75 - 77	187
H.	Locaux de la Cour.....	78 - 103	188
	1. Locaux permanents.....	78 - 91	188
	2. Locaux provisoires.....	92 - 103	189
I.	Questions diverses.....	104 - 108	191
	1. Pension des juges.....	104 - 106	191
	2. Documents du Comité du budget et des finances.....	107	191
	3. Dates de la dix-septième session du Comité.....	108	191
Annexe I :	État des contributions au 11 avril 2011.....		192
Annexe II :	Tableaux des ressources humaines.....		194
Annexe III :	Liste des documents.....		206

I. Introduction

A. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

1. La seizième session du Comité du budget et des finances (ci-après dénommé le « Comité »), qui a comporté dix séances, s'est tenue au siège de la Cour, à La Haye, du 11 au 15 avril 2011. Le Président de la Cour, M. Sang-Hyun Song, a prononcé une allocution de bienvenue à l'ouverture de la séance.

2. Pour la seizième session, le Comité a été convoqué conformément à la décision prise par l'Assemblée des États Parties (ci-après dénommée « l'Assemblée ») à la cinquième séance plénière de sa neuvième session, le 10 décembre 2010.

3. Le Comité a présenté ses condoléances au gouvernement et au peuple japonais pour les victimes et les ravages que la tragédie du 11 mars 2011 a provoqués.

4. Le Comité a également présenté ses condoléances au personnel de la Cour et à la famille de M. Alain Kongolo Lubamba, membre du personnel du Bureau du Procureur, qui a trouvé la mort le 4 avril 2011 dans l'accident d'avion qui a eu lieu à l'aéroport de Kinshasa.

Élection des membres du Comité

5. Pour la seizième session, le Comité a, par consensus, réélu M. Santiago Wins (Uruguay) Président et élu M. Juhani Lemmik (Estonie) Vice-président, conformément à l'article 10 de son Règlement intérieur et suite à l'application d'une vice-présidence tournante d'un an. Le Comité a exprimé ses remerciements à la Vice-présidente sortante, Mme Rossette Nyirinkindi Katungye (Ouganda). Conformément à l'article 13 de son Règlement intérieur, le Comité a désigné M. Masud Husain (Canada) Rapporteur de la session.

6. Le Comité a pris note de la démission du Comité de M. Shinichi Iida (Japon) suite à sa nomination au poste de Directeur des relations avec l'Océanie au sein du Ministère des affaires étrangères du Japon. Le Comité a adressé ses remerciements à M. Iida pour son inestimable participation et s'est félicité de la participation du nouveau membre du Comité, M. Masatoshi Sugiura (Japon)¹.

7. Le service des réunions du Comité a été assuré par le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (ci-après dénommé le « Secrétariat ») et son Directeur, M. Renan Villacis, a exercé les fonctions de secrétaire du Comité.

¹ M. Sugiura a été élu par le Bureau de l'Assemblée le 5 avril 2011 pour mener à son terme le mandat de M. Iida.

8. À sa première séance, le Comité a adopté l'ordre du jour suivant (CBF/16/1) :
 1. Ouverture de la session
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Élections des membres du Comité
 4. Participation d'observateurs
 5. Organisation des travaux
 6. Questions financières
 7. Questions d'audit
 8. Questions budgétaires
 9. Questions administratives
 10. Gouvernance
 11. Ressources humaines
 12. Aide judiciaire
 13. Locaux de la Cour
 14. Questions diverses
9. Ont participé à la seizième session les membres du Comité dont les noms suivent :
 1. David Banyanka (Burundi)
 2. Carolina María Fernández Opazo (Mexique)
 3. Gilles Finkelstein (France)
 4. Fawzi A. Gharaibeh (Jordanie)
 5. Masud Husain (Canada)
 6. Juhani Lemmik (Estonie)
 7. Rossette Nyirinkindi Katungye (Ouganda)
 8. Gerd Saupe (Allemagne)
 9. Ugo Sessi (Italie)
 10. Elena Sopková (Slovaquie)
 11. Masatoshi Sugiura (Japon)
 12. Santiago Wins (Uruguay)
10. La Présidence, le Bureau du Procureur et le Greffe ont été invités à participer aux réunions du Comité pour présenter les rapports des organes correspondant de la Cour.

B. Participation d'observateurs

11. Le Comité a invité le Conseil du personnel de la Cour à intervenir devant lui. En outre, des membres du Comité ont eu des rencontres informelles avec certains membres de la Coalition pour la Cour pénale internationale.

II. Examen des questions figurant à l'ordre du jour du Comité à sa seizième session

A. Questions financières

1. État des contributions

12. Le Comité a examiné l'état des contributions au 11 avril 2011 (annexe I) et a pris note que le montant des arriérés de contributions dus au titre d'exercices précédents avait augmenté pour se chiffrer à 1.208.000 d'euros contre 615.000 euros en mars 2010. En outre, le Comité s'est dit préoccupé par le fait que, comme l'année dernière, 48 pour cent seulement des contributions dues pour 2011 avaient été acquittées au 11 avril 2011. Le Comité a également noté que seulement 42 États Parties avaient versé intégralement leurs contributions. Le Comité a encouragé tous les États Parties à faire tout ce qui était en leur pouvoir pour veiller à ce que la Cour dispose de ressources suffisantes pendant toute l'année, conformément à l'article 5.6 du Règlement financier et des règles de gestion financière.

13. Selon le paragraphe 8 de l'article 112 du Statut de Rome, « [u]n État Partie en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de la Cour ne peut participer au vote ni à l'Assemblée ni au Bureau si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution dont il est redevable pour les deux années complètes écoulées. » Le Comité a noté que, au 11 avril 2011, 12 États Parties étaient en retard de paiement et n'auraient donc pas le droit de voter, conformément au paragraphe 8 de l'article 112 du Statut. Le Comité a également noté que le Secrétariat avait communiqué avec les États en situation d'arriérés à deux reprises, en décembre 2010 et en février 2011 pour les informer du montant minimum dû pour éviter que leur soit appliqué le paragraphe 8 de l'article 112 du Statut et de la procédure d'exemption de la perte des droits de vote. Le Comité a demandé au Secrétariat de notifier à nouveau les États Parties en retard de paiement. En outre, le Comité a recommandé à tous les États en situation d'arriérés de se mettre en règle avec la Cour dans les plus brefs délais.

14. L'élection de six juges, six membres du Comité et du Président de l'Assemblée, se tiendra à la dixième session de l'Assemblée. Le Comité a rappelé aux États en situation d'arriérés que les demandes de dérogation conformément au paragraphe 8 de l'article 112 du Statut de Rome devaient être soumises par les États Parties au Secrétariat de l'Assemblée au moins un mois avant la session du Comité (22-31 août 2011), afin que le Comité puisse examiner ces demandes et soumettre son avis à l'Assemblée². Un sous-groupe du Comité sera créé à cet effet.

2. Liquidités

15. Le Comité a été informé qu'au 31 mars 2011, les liquidités de la Cour se montaient à environ 67,7 millions d'euros, y compris des liquidités destinées au Fonds de roulement de 7,4 millions d'euros, au Fonds pour imprévus de 9,2 millions d'euros et au Fonds pour les locaux permanents de 16,2 millions d'euros.

16. Le Comité a relevé que le taux d'exécution au 31 mars 2011 s'élevait à 31,8 pour cent.

3. Placement des liquidités

17. Le Comité a pris note de l'exposé sur le placement des liquidités de la Cour. Le Comité a été informé qu'au premier trimestre 2011, les placements restent sur des comptes à terme et sur des comptes bancaires rémunérés. En outre, il a été procédé à la diversification bancaire demandée en répartissant les fonds de la Cour dans plusieurs établissements bancaires et dans plusieurs pays sur des comptes domiciliés aux Pays-Bas, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni. La devise utilisée étant l'euro, le Comité a été informé que le Comité des placements avait estimé qu'il n'y avait pas d'intérêt particulier à avoir une action en dehors des frontières de l'Europe, le risque de contrepartie demeurant en Europe dans tous les cas.

18. Le Comité a recommandé que la Cour continue à surveiller les marchés financiers afin de garantir une protection optimale des fonds investis et un meilleur rendement et qu'elle fasse chaque année rapport au Comité à sa session d'avril.

B. Questions d'audit

19. Le Comité a été informé par le Directeur du Bureau de l'audit interne que le Comité de l'audit avait tenu ses dernières réunions du 28 février au 1^{er} mars 2011. Le Comité a pris note de la démarche entreprise par des experts extérieurs chargés d'évaluer l'efficacité des mécanismes de contrôle. Le Comité a de nouveau souligné l'importance de limiter la duplication entre les différents organes de contrôle, a rappelé la recommandation faite à sa quinzième session³, et a recommandé que la Présidence procède à la révision du mandat du Comité d'audit en tenant compte, à la fois des préoccupations exprimées par le Comité, et du résultat de l'évaluation de l'efficacité des mécanismes de contrôle.

² Documents officiels ... quatrième session ... 2005 (ICC-ASP/4/32), partie III, ICC-ASP/4/Res.4, paragraphe 43.

³ Documents officiels ... neuvième session ... 2010 (ICC-ASP/9/20), vol. II, partie B, paragraphe 20.

C. Questions de budget

1. Remarques générales

20. Le Comité a relevé que dans plusieurs dossiers (fonctionnaires recrutés sur le plan international affectés dans les bureaux extérieurs et projet de régime d'assurance-maladie), la Cour avait mis en œuvre et proposait de mettre en œuvre des mesures qui allaient avoir des retombées financières. Le Comité a rappelé la décision de l'Assemblée prévoyant que toute proposition de la Cour qui a des incidences financières sur le budget-programme, que ce soit à court, moyen ou long terme, devait être soumise au Comité pour examen et approuvée explicitement par l'Assemblée, avant sa mise en œuvre par la Cour⁴.

2. Renvois par le Conseil de sécurité des Nations Unies

21. Le Comité a noté que l'un des facteurs d'augmentation des coûts qui aura un impact notable sur le budget de la Cour est le coût relatif aux renvois de situations par le Conseil de sécurité des Nations Unies. En ce qui concerne le renvoi de la situation en Libye, l'estimation réalisée par la Cour au 11 avril 2011 de l'incidence sur le budget-programme du Grand programme II uniquement s'élevait à 2 millions d'euros environ pour l'exercice en cours. Ce montant devrait augmenter une fois que les coûts relatifs aux autres Grands programmes auront été évalués. Bien que la Cour soit vraisemblablement contrainte de faire appel au Fonds en cas d'imprévus en 2011, les dépenses liées à la situation en Libye devraient être intégrées au budget ordinaire de la Cour dans les années suivantes.

22. Conformément aux dispositions régissant le renvoi d'une situation, les frais seront à la charge de la Cour, grâce aux contributions de l'Assemblée des États Parties. Les normes appliquées pour les frais de tels renvois sont fondées sur l'Accord négocié régissant les relations entre la Cour pénale internationale et l'Organisation des Nations Unies⁵ et la résolution 62/12 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

23. Le Comité a relevé que le rôle central joué par la Cour en matière de justice pénale internationale a profité à l'ensemble de la communauté internationale et a suggéré que l'Assemblée pourrait envisager d'examiner avec l'Assemblée générale des Nations Unies différentes options pour financer la lourde charge financière afférente aux renvois futurs.

3. Fonds en cas d'imprévus

24. Compte tenu de l'augmentation de l'activité de la Cour et des demandes du Greffier pour avoir accès au Fonds en cas d'imprévus, le Comité a passé en revue un certain nombre de questions relatives à ces demandes et à l'information qui suivait sur l'utilisation des ressources du Fonds.

25. La Cour a présenté trois demandes en 2010 pour un montant total de 8,24 millions d'euros⁶ afin de financer les dépenses consécutives à la tenue parallèle de procès et à la situation au Kenya. Le Comité a été informé que l'ensemble des dépenses s'élevait à 5,14 millions d'euros (62,4 pour cent). À la demande du Comité, la Cour a soumis un document informel fournissant des informations plus précises sur l'utilisation du Fonds en cas d'imprévus en 2010.

⁴ Ibid., paragraphe 34.

⁵ *Documents officiels... troisième session ... 2004* (ICC-ASP/3/25), partie III, ICC-ASP/3/Res.1, annexe.

⁶ En 2010, la Cour a soumis au Comité des demandes de budget supplémentaire dans les cas suivants :

a) Par une lettre du 18 décembre 2009, le Greffier a présenté une demande de budget supplémentaire pour un montant de 3.316.100 euros pour couvrir les frais afférents à des procès simultanés au cours du premier semestre de 2010

b) Par une lettre du 15 avril 2010, le Greffier a présenté une brève demande de budget supplémentaire pour un montant de 1 957 100 euros pour faire face à certaines dépenses obligatoires dans le cadre de la nouvelle situation au Kenya.

c) Par une lettre du 10 mai 2010, le Greffier a présenté une demande de budget supplémentaire pour un montant de 2 968 100 euros pour couvrir les frais afférents à des procès simultanés au cours du second semestre de 2010.

26. Pendant le premier trimestre 2011, le Greffe a présenté deux demandes⁷ d'accès au Fonds en cas d'imprévus pour un montant total de 0,63 million d'euros destiné à financer respectivement le transfert des témoins de la République démocratique du Congo à La Haye et les frais de l'aide judiciaire accordée à M. Callixte Mbarushimana. La Cour a informé le Comité qu'elle allait également soumettre une autre demande pour pouvoir financer les dépenses inévitables qu'entraîne la situation en Libye pour un montant qui sera probablement supérieur à 3,7 millions d'euros (dont 2 millions d'euros pour le Grand programme II tel que mentionné dans le paragraphe 21 ci-dessus).

27. Dans un premier temps, le Comité a pris note du montant total dépensé en 2010 et du montant prévu en 2011. Le Comité a estimé que, si cette tendance se confirmait, la question de la reconstitution du capital du Fonds allait probablement devoir se poser dans un futur proche.

28. En ce qui concerne les demandes, le Comité a relevé que l'approche du Greffe était, dans un premier temps, de quantifier le montant notionnel total de toutes les ressources nécessaires pour la situation qui n'était pas prévue et de préciser ce montant dans sa demande. Le Greffe détermine, dans un second temps, les éléments qui peuvent être absorbés par le budget ordinaire au fur et à mesure de l'exercice. Le Bureau du Procureur, pour sa part, a tendance à redistribuer les ressources ordinaires dès le départ et à ne quantifier dans ses demandes que les dépenses qui ne pourront probablement pas être absorbées.

29. Le Comité a été informé que cette différence d'approche était nécessaire dans la mesure où le Bureau du Procureur n'était pas un prestataire de services pour d'autres secteurs de la Cour et que, par conséquent, il pouvait orienter ses ressources sur de nouvelles priorités sans affecter d'autres organes. En revanche, le Greffe ne pouvait pas décider dès le départ quels services convenus il ne fournirait pas ou quels clients il ne servirait pas afin d'adapter l'utilisation des ressources disponibles. Il ne pouvait que tenter d'obtenir des gains d'efficacité et déterminer quels éléments pourraient être absorbés ultérieurement en fonction de l'exécution de son budget ordinaire.

30. Le Comité a pris note de cette explication. Ceci étant dit, le Comité s'est dit préoccupé par le fait que la demande budgétaire préliminaire au début de l'exercice pouvait déboucher sur une surestimation des demandes par manque d'information. En outre, les demandes ne distinguaient pas les dépenses à court terme (biens consommables, services) et les dépenses pouvant avoir des incidences financières ultérieures sur les budgets ordinaires (personnel, mobilier et matériel). Le Comité s'est également dit préoccupé par le fait que les biens non périssables comme le matériel acheté avec les ressources du Fonds en cas d'imprévus devait être intégré au programme budgétaire de l'exercice suivant et au plan d'amortissement du matériel. Les achats de matériel réalisés grâce aux ressources du Fonds en cas d'imprévus devaient, en principe, permettre de réduire les besoins en matériel lors de l'exercice budgétaire suivant.

31. Par conséquent, le Comité a recommandé que la Cour fournisse des informations plus détaillées dans ses demandes. Il a plus particulièrement demandé à la Cour de fournir une description détaillée des raisons pour lesquelles les dépenses à engager n'avaient pas été prévues ou étaient inévitables, de dresser un inventaire plus précis des ressources nécessaires, notamment des retombées prévues sur le budget ordinaire de l'exercice suivant, et d'indiquer le taux d'exécution en cours et estimé du budget de la Cour et des différents organes impliqués dans la demande.

32. Le Comité a également demandé que la Cour lui fournisse chaque année, à sa deuxième session, un état de la mise en œuvre des ressources du Fonds en cas d'imprévus comprenant un état du taux d'exécution du budget ordinaire et des dépenses identifiées dans la demande de fonds, un état prévisionnel mis à jour, toute évolution du contexte et toute

⁷ Durant le premier trimestre 2011, la Cour a soumis au Comité des demandes de budget supplémentaire dans les cas suivants :

a) Par une lettre du 28 février 2011, le Greffier a présenté une demande de budget supplémentaire pour un montant de 229 295 euros pour couvrir les frais afférents au transfert de témoins de la République démocratique du Congo à La Haye.

b) Par une lettre du 1^{er} mars 2011, le Greffier a présenté une brève demande de budget supplémentaire pour un montant de 400 263 euros pour couvrir les frais afférents à l'aide judiciaire de M. Callixte Mbarushimana.

mesure prise pour obtenir des gains d'efficacité et des compressions de coûts afin d'aider à absorber ou à réduire les dépenses imprévues ou inévitables.

33. En outre, afin de pouvoir exercer efficacement sa mission de contrôle, le Comité a recommandé que la Cour fournisse une présentation comptable plus claire des dépenses réellement engagées afférentes au Fonds en cas d'imprévus. Ceci est particulièrement important compte tenu du fait que les tableaux présentés dans le rapport des performances de 2010 et soumis au Comité ne faisaient pas la distinction entre l'exécution du budget ordinaire et la mise en œuvre des dépenses ayant fait l'objet d'une demande d'accès au Fonds en cas d'imprévus. Bien qu'elle ait été pratiquée auparavant, cette approche a débouché sur une vision confuse qui a rendu difficile l'évaluation des performances de la Cour par rapport à ses hypothèses de départ pour le budget ordinaire et n'a pas permis d'avoir une idée claire de la façon dont les ressources du Fonds en cas d'imprévus avaient été utilisées. Le Comité a, par conséquent, demandé à la Cour de distinguer les dépenses liées au Fonds en cas d'imprévus de celles du budget ordinaire afin de fournir une vue d'ensemble plus précise et de se préparer à la mise en œuvre des normes IPSAS. Le Comité a demandé à la Cour d'appliquer cette recommandation au rapport sur les performances de 2010 et de le présenter de nouveau à l'Assemblée⁸.

34. En outre, le Comité a rappelé à la Cour de soumettre ses demandes d'accès aux ressources du Fonds en cas d'imprévus au Président du Comité, par l'intermédiaire du Secrétariat, simultanément en anglais et en français, le délai de 14 jours prévu dans le Règlement financier et les règles de gestion financière ne démarrant qu'à compter de la date de réception par le Président du Comité des demandes de la Cour dans les deux langues de travail de la Cour.

4. Exécution des programmes du budget pour 2010

35. Le Comité a examiné le rapport sur l'exécution des programmes de la Cour pénale internationale pour l'année 2010⁹. Il a relevé que, selon des informations préliminaires, le taux global d'exécution avait été de 95,2 pour cent, ou un montant total de 97,35 millions d'euros¹⁰, sur 102,25 millions d'euros. Le Comité a également noté que le taux global d'exécution pour la Conférence de révision avait été de 107,2 pour cent, soit un total de 1,47 million d'euros¹¹, sur un budget total approuvé de 1,37 million d'euros.

36. Le Comité a reconnu les efforts déployés par la Cour visant à absorber le coût des dépenses imprévues dans le budget ordinaire.

37. Le Comité a émis un certain nombre de recommandations afin d'aider à améliorer la présentation de l'exécution du budget. Comme indiqué dans le paragraphe 33 ci-dessus, le Comité a recommandé que la Cour présente dans des tableaux distincts l'exécution du budget ordinaire et les dépenses faites avec les ressources du Fonds en cas d'imprévus.

38. En outre, afin de fournir une vue d'ensemble dynamique des activités de la Cour, le Comité a demandé à la Cour de consolider dans des tableaux en annexe les informations relatives au nombre de missions, de documents et de pages traités par le Bureau du Procureur¹², et au nombre de personnes accusées, de demandes de victimes, à la durée de séjour des témoins pour le Greffe¹³, et que ces tableaux intègrent les estimations faites dans le cadre du projet de budget et les résultats réellement obtenus, pour l'exercice financier en question ainsi que sur les trois dernières années.

39. Le Comité a noté qu'il y avait une différence importante entre les hypothèses de départ concernant les séjours des témoins au siège de la Cour et la réalité, un nombre plus important de témoins faisant des séjours plus longs à La Haye, par rapport à ce qui avait été prévu dans le budget-programme 2010. Cela a entraîné un surcoût de 200.814 euros. Le Comité a recommandé que la Cour examine les facteurs expliquant cette importante différence entre les hypothèses de départ et l'exécution effective du programme relative à la

⁸ Le rapport sur l'exécution des programmes de 2010 qui a été soumis à l'Assemblée est le document ICC-ASP/10/16.

⁹ CBF/16/9.

¹⁰ Sous réserve de la révision finale par le Commissaire aux comptes.

¹¹ Sous réserve de la révision finale par le Commissaire aux comptes.

¹² Paragraphes 52 à 67 du document CBF/16/9.

¹³ Paragraphes 75 à 100 du document CBF/16/9.

présence des témoins en 2010 et 2011 et qu'elle fasse rapport au Comité à sa dix-septième session des prévisions budgétaires pour le budget-programme 2012.

40. Le Comité a pris note de l'état des fonds d'affectation spéciale et a rappelé que, conformément à la règle 6.5 du Règlement financier, l'Assemblée des États Parties doit en être informée par l'intermédiaire du Comité.

41. De plus, suite aux observations qu'il avait déjà émises lors des précédentes sessions, le Comité a recommandé que les indicateurs de performance pour le Grand programme I du budget 2012 soient mis à jour afin de fournir un meilleur suivi des activités et des résultats obtenus. Le Comité a recommandé de s'inspirer utilement de l'exemple d'autres organes de la Cour et d'autres tribunaux internationaux en la matière.

5. Exécution des programmes du budget pour 2011 (premier trimestre)

42. Le Comité a examiné le rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 31 mars 2011¹⁴. Le Comité a constaté que le taux d'exécution était de 31,8 pour cent et a accepté de continuer à suivre ce dossier lors de sa dix-septième session.

6. Hypothèses budgétaires pour 2012 et au-delà

43. Le Comité a pris note de l'exposé sur les hypothèses budgétaires provisoires pour 2012. La Cour a informé le Comité qu'elle avait identifié des inducteurs de coûts qui pourraient déboucher sur des augmentations budgétaires notables pour 2012.

44. Le Comité a recommandé que la Cour mène une analyse approfondie pour trouver des gains d'efficacité et d'autres économies et permettre de contrebalancer ces augmentations budgétaires. Le Comité a rappelé la demande faite par l'Assemblée à la Cour d'établir ses priorités budgétaires¹⁵.

45. Compte tenu du fait que les premières affaires suivies par la Cour devraient atteindre la phase des réparations en 2012, le Comité a examiné les coûts relatifs à cette phase. Le Comité a relevé que la question des réparations était à l'étude au sein des cinq entités suivantes :

- a) Le Comité ;
- b) Le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes ;
- c) Le Groupe de travail du Bureau de l'Assemblée de La Haye ;
- d) Le Groupe d'étude sur la gouvernance du Groupe de travail de La Haye ; et
- e) Les Chambres de la Cour.

46. Le Comité a noté que, compte tenu de son mandat, il n'examinerait que les aspects financiers et budgétaires du dossier et a donc conseillé de tenir compte d'un certain nombre de facteurs lors de la procédure en réparation, comme l'existence de tout actif détenu par la personne condamnée, des amendes infligées dans le cadre de la sentence et des fonds disponibles dans le Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes. Le Comité a recommandé que tous les acteurs impliqués dans ce dossier tiennent compte des incidences financières et de l'analyse coûts/bénéfices des différentes alternatives permettant de gérer la phase des réparations.

D. Questions d'administration

1. Mesures d'efficacité

47. Le Comité a examiné le cinquième rapport sur les progrès de la Cour en matière de gains d'efficacité¹⁶. Le Comité a renouvelé sa recommandation à la Cour de soumettre une estimation des gains d'efficacité à sa dix-septième session¹⁷.

¹⁴ CBF/16/13 et Corr.1.

¹⁵ *Documents officiels ... neuvième session ... 2010* (ICC-ASP/9/20), vol. I, partie I, B, paragraphes 36-37

¹⁶ CBF/16/15.

2. Comptabilité analytique

48. Le Comité a pris note de l'exposé sur la comptabilité analytique selon lequel le projet serait mené en deux étapes : la phase I (préparation interne et contraintes techniques) durerait au maximum trois mois et la phase II (mise en œuvre technique) démarrerait au cours du troisième mois de la phase I et durerait trois mois environ. Le coût de la phase I et de la préparation de la phase II s'élève à 60.000 euros environ. Le Comité a recommandé que la Cour fasse rapport chaque année sur cette question à la session d'avril du Comité.

3. Normes comptables internationales pour le secteur public

49. Le Comité s'est félicité du rapport de la Cour sur la mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public¹⁸ (IPSAS) et a observé que la Cour avait inclus un projet de calendrier d'application et un projet de budget. Le Comité a demandé à la Cour qu'elle intègre le budget des normes IPSAS dans son projet de budget pour 2012.

50. Le Comité a également noté que la mise en œuvre des normes IPSAS aura un impact considérable sur la gestion financière et les procédures d'élaboration du budget de la Cour. Le Comité a, par conséquent, renouvelé sa demande que la Cour identifie les conséquences possibles pour le système SAP et les amendements potentiels qu'il faudra apporter au Règlement financier et aux règles de gestion financière de la Cour pour sa session d'avril¹⁹.

4. Passation des marchés

51. Le Comité s'est félicité du rapport de la Cour sur la passation des marchés²⁰ et a constaté que la Cour avait fait des progrès importants pour améliorer l'efficacité et la transparence de ses pratiques en matière de passation des marchés, en coopérant, entre autres, avec d'autres organisations internationales et en publiant des informations pertinentes sur son site Internet. Le Comité a invité la Cour à continuer à améliorer encore la visibilité de ses activités de passation des marchés en fournissant des informations plus complètes sur les activités de passation des marchés liées au projet de locaux permanents et en centralisant toutes les informations nécessaires à ceux qui souhaitent répondre aux futurs appels d'offres.

52. En outre, le Comité a invité la Cour à améliorer la présentation des informations fournies dans son rapport, en exposant des données chronologiques sur plusieurs années, avec des graphiques sur les activités de passation des marchés. Le Comité a rappelé la précédente recommandation émise à sa quatorzième session²¹ et la recommandation 14 du Commissaire aux comptes²² que la Cour mette en œuvre d'urgence la déclaration d'avoirs pour tout le personnel du Service des achats et pour le projet de locaux permanents, et qu'elle formalise le processus de déclaration d'avoirs par écrit.

53. Le Comité a invité la Cour à fournir un rapport mis à jour à sa dix-septième session sur les procédures et les pratiques relatives à la passation des marchés sur les locaux permanents.

E. Gouvernance

54. Le Comité a examiné le rapport de la Cour relatif à la mise en œuvre et au fonctionnement des mécanismes de gouvernance et a pris note de l'exposé présenté par le Président du groupe d'étude sur la gouvernance²³, l'Ambassadeur Pieter de Savornin Lohman (Pays-Bas), par lequel il a informé le Comité que le groupe d'étude avait commencé ses travaux et allait examiner les questions suivantes :

¹⁷ *Documents officiels ... neuvième session ... 2010* (ICC-ASP/9/20), vol. II, partie B, paragraphes 35-36.

¹⁸ ICC-ASP/10/3.

¹⁹ *Documents officiels ... neuvième session ... 2010* (ICC-ASP/9/20), vol. II, partie B, paragraphe 65.

²⁰ CBF/16/2.

²¹ *Documents officiels ... neuvième session ... 2010* (ICC-ASP/9/20), vol. II, partie B, paragraphe 44.

²² *Ibid.*, partie C, paragraphe 62.

²³ *Documents officiels ... neuvième session ... 2010* (publication de la Cour pénale internationale, ICC-ASP/9/20), vol. II, partie III, ICC-ASP/9/Res.2.

Groupe 1 : Relation entre la Cour et l'Assemblée

- a) Prolongation des mandats des juges ;
- b) Processus d'élection des juges et de leur Président/du Président de la Cour ; et
- c) Étendue et mandat de l'indépendance judiciaire par rapport à la responsabilité administrative (en liaison avec le Groupe 2).

Groupe 2 : Renforcement du cadre institutionnel au sein de la Cour

- a) Pouvoirs et compétences du Président de la Cour ; et
- b) Suivi du rapport sur la gouvernance interne²⁴

Groupe 3 : Amélioration de l'efficacité de la procédure pénale

- a) Accélération de la procédure pénale ; et
- b) Réparations.

55. Le Comité s'est félicité de la présentation faite et a souligné l'incidence financière possible pour la Cour en ce qui concerne la structure de gouvernance. Le Comité a exprimé son intérêt concernant les résultats des travaux du groupe d'étude et a décidé de fournir au groupe un recueil des recommandations faites par le passé par le Comité sur cette question.

56. Le Comité a également rencontré les experts du Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies chargés de mener à bien l'évaluation de l'efficacité des mécanismes de contrôle qui ont présenté les activités réalisées et sollicité l'avis du Comité. Le Comité leur a répondu par écrit et a intégré dans sa réponse le recueil mentionné précédemment. Le Comité a exprimé son soutien à ce processus et attend avec intérêt le rapport des experts.

F. Ressources humaines

57. La Cour a présenté le rapport de la Cour sur la gestion des ressources humaines²⁵. Le Comité a exprimé son inquiétude concernant le manque de transparence des processus de recrutement, le déséquilibre persistant dans la représentation géographique de la Cour et le manque de directives administratives complètes écrites. Le Comité a relevé que la Cour devait mieux informer sur les postes d'administrateurs à pourvoir, notamment dans les pays sous ou non représentés. Ceci a été mis en exergue par les statistiques sur les ressources humaines présentées au Comité (voir annexe II).

1. Gestion

58. Le Comité a invité la Cour à étudier des alternatives aux retombées budgétaires neutres/faibles pour sensibiliser les États sous ou non représentés, comme :

- a) Maintenir des discussions régulières avec le point focal du Bureau concernant la représentation géographique et la représentation des hommes et des femmes ;
- b) Organiser des points réguliers avec les ambassades desdits États à La Haye ;
- c) Organiser des rapports réguliers du Bureau de liaison de New York auprès des missions des Nations Unies ;
- d) Envisager l'utilisation de nouvelles techniques de télécommunications afin de mettre en place des actions d'information par vidéoconférence auprès des publics intéressés ;
- e) Inviter des représentants des capitales à visiter la Cour pour assister à une séance d'information ou organiser des sessions d'information durant certains séminaires régionaux mis en place par la Cour pour d'autres raisons ; et
- f) Envisager la possibilité de mettre en œuvre une procédure de recrutement accéléré pour les ressortissants des États Parties sous-représentés ou non représentés, ainsi que d'autres mesures utilisées par les Nations Unies.

²⁴ Rapport de la Cour sur les mesures pour mieux préciser les responsabilités de ses différents organes (ICC-ASP/9/34).

²⁵ ICC-ASP/10/9.

59. Le Comité a recommandé que la Cour présente dans son rapport sur la gestion des ressources humaines un exposé complet des coûts, des prestations, des problèmes et des perspectives liés à toute activité de recrutement (concours, actions de recrutement, etc.).

2. Recrutement

60. La Cour a informé le Comité qu'elle avait examiné la question de la création d'une commission de confirmation pour les processus de recrutement, comme l'avait recommandé le Comité à sa quatorzième session²⁶. La Cour avait décidé de ne pas constituer une telle commission, estimant que cela entraînerait un retard trop important dans le processus de recrutement. Le Comité estimait que, le recrutement de la Cour ne portant plus sur des postes à des classes aussi élevées qu'auparavant, le processus était plus facile à gérer. Le Comité a noté que la transparence était également un principe très important et que la Cour devait faire des progrès en la matière. Par conséquent, le Comité a recommandé que la Cour expérimente la mise en place d'une commission de confirmation avec un représentant du Conseil du personnel, comme cela se pratique dans d'autres organisations internationales, et qu'elle fasse rapport au Comité à sa session d'avril.

3. Personnel temporaire

61. Suite à l'observation faite par le Comité qui souhaitait savoir si la Cour se conformait à une politique écrite appliquée de manière uniforme en matière de recrutement de personnel temporaire, la Cour a informé le Comité qu'elle avait recours à une pratique totalement uniforme concernant les principes applicables à l'utilisation du personnel temporaire.

62. Le Comité a rappelé sa demande figurant au paragraphe 69 du rapport sur les travaux de sa quinzième session priant la Cour de faire rapport sur la politique appliquée et sur les directives écrites en ce qui concerne l'utilisation de personnel temporaire au sein de chaque organe et sur les critères retenus pour les besoins de son engagement.

4. Utilisation de consultants

63. Le Comité a remarqué que de nombreux consultants étaient recrutés par la Cour pour mener à bien des tâches variées. Le Comité a invité la Cour à fournir de plus amples détails sur la durée et les critères de rémunération des consultants dans ses prochains rapports et à définir une politique et des critères concernant le recrutement des consultants.

5. Administrateurs auxiliaires

64. Le Comité a pris note des informations fournies par la Cour dans sa proposition concernant le programme des administrateurs auxiliaires et a recommandé que la Cour affine sa proposition afin de s'assurer que tous les coûts relatifs au programme des administrateurs auxiliaires soient bien identifiés. Le Comité a rappelé que la Cour emploie 763 fonctionnaires permanents et qu'un total de 1 120 personnes travaillent pour elle²⁷. À cet égard, il a recommandé que la Cour identifie les domaines concrets dans lesquels la présence d'administrateurs auxiliaires constituerait une contribution pour la Cour sans entraîner de coûts et de lourdeurs bureaucratiques supplémentaires. Le Comité a également recommandé que la Cour examine le nombre d'administrateurs auxiliaires par an qu'il serait possible d'accueillir dans les locaux de la Cour, le coût des stations de travail supplémentaires ainsi que le coût de gestion du programme. Ces coûts devraient en principe être intégralement pris en charge par les États donateurs.

65. Le Comité a recommandé que la Cour procède en priorité à la révision et à l'amélioration des politiques et des procédures concernant le personnel, afin de les rendre plus simples, transparentes et pertinentes. Ces règles et procédures doivent être rassemblées dans un Manuel de gestion des ressources humaines qui servira de document de référence pour tous les programmes relatifs au personnel temporaire, aux consultants et autres. Le Comité prie la Cour de lui faire rapport à sa dix-huitième session.

²⁶ Documents officiels ... neuvième session ... 2010 (ICC-ASP/9/20), vol. II, partie B, paragraphe 55.

²⁷ Annexe II, tableau 6 sur les Ressources humaines.

6. Conditions d'emploi

66. La Cour a informé le Comité qu'en 2010, elle avait mis en œuvre de meilleures conditions d'emploi pour les agents recrutés sur le plan international et affectés dans les bureaux extérieurs, conformément aux conditions appliquées par les fonds et programmes des Nations Unies. Le Comité avait exprimé sa préoccupation concernant l'approche adoptée par la Cour. Le Comité a rappelé que, comme cela est déjà indiqué au paragraphe 20 ci-dessus, toute proposition ayant des incidences budgétaires devait être approuvée explicitement par l'Assemblée, après examen par le Comité. À cet égard, le fait d'informer le Comité d'une révision des conditions d'emploi pour les agents affectés dans les bureaux extérieurs ne constitue pas l'équivalent d'une autorisation de la part de l'Assemblée. Le Comité s'est également dit préoccupé que la Cour ait décidé d'adopter les conditions appliquées par les fonds et programmes des Nations Unies. Le Comité a souligné qu'il existait d'autres options à la disposition de la Cour et que l'Assemblée générale avait elle-même décidé d'harmoniser les conditions appliquées par les fonds et les programmes du Secrétariat des Nations Unies. Le Comité a recommandé que toute application de meilleures conditions d'emploi dans les bureaux extérieurs tienne compte du fait que les conditions appliquées par les fonds et programmes des Nations Unies feront l'objet d'une adaptation. Le Comité a demandé à la Cour de dresser un inventaire exhaustif des coûts relatifs aux modifications des conditions d'emploi des agents recrutés sur le plan international et affectés dans les bureaux extérieurs, notamment de fournir une explication sur la décision d'appliquer les conditions pratiquées par les fonds et programmes des Nations Unies et prévoit d'adopter le système des Nations Unies une fois que les conditions des fonds et des programmes auront fait l'objet d'une harmonisation avec le Secrétariat des Nations Unies, et prie la Cour de lui faire rapport à sa dix-huitième session.

67. En outre, la Cour a informé le Comité qu'elle envisageait de proposer un plan d'assurance spécifique pour les membres du personnel admissibles qui prendront leur retraite à compter de 2011. La Cour estimait qu'elle pouvait absorber les charges des 10-15 prochaines années sans avoir à augmenter son budget-programme.

68. Le Comité a de nouveau souligné que toute proposition ayant des incidences financières directes sur le budget-programme devait être examinée par le Comité et obtenir l'approbation explicite de l'Assemblée, quelle que soit la possibilité qu'aurait la Cour de financer la proposition sans augmenter le budget. Les fonds de flexibilité et les volants de crédits ne devraient pas être utilisés par la Cour pour couvrir de nouvelles obligations à long terme sans l'approbation explicite préalable de l'Assemblée. Le temps disponible pour débattre correctement de la proposition spécifique au cours de la session étant insuffisant, le Comité n'a pas été en mesure de faire une recommandation à l'Assemblée à ce stade. Le Comité, notant que d'autres organisations internationales proposaient une subvention à hauteur de 50 pour cent, n'est pas convaincu que la répartition de la prise en charge des primes proposée par la Cour soit pertinente et a, par conséquent, demandé à la Cour de soumettre de nouveau la proposition avec un calcul plus précis sur la base d'une subvention de 50 pour cent à sa dix-septième session.

7. Gestion des performances

69. La Cour a informé le Comité qu'elle continuait à mettre en place un cycle individuel de planification du travail pour évaluer les performances et qu'elle prévoyait d'établir une nouvelle instruction administrative sur la procédure d'évaluation des performances en 2011. Le Comité a recommandé que la Cour examine la possibilité de mettre en place des mécanismes permettant d'identifier le travail extraordinaire de certains individus ou de certaines équipes et de rendre hommage aux agents morts dans l'exercice de leurs fonctions, et qu'elle fasse rapport au Comité à sa dix-huitième session.

8. Reclassements

70. En ce qui concerne les reclassements, le Comité s'est félicité que la Cour n'ait demandé aucun reclassement dans le budget-programme pour 2012, que la question des reclassements serait abordée sous l'angle d'une nouvelle approche en matière de ressources humaines qui serait soumise pour examen au Comité par la Cour lors de sa dix-huitième session.

71. Le Comité s'est félicité que la Cour assume la difficulté d'avoir à gérer les fonctions qui lui incombent, notamment les nouvelles, avec les ressources en personnel existantes. À cet égard, le Comité a précisé que sa recommandation de geler le nombre de postes permanents signifiait que la Cour ne devait pas faire de demande de nouveaux postes permanents avant qu'il ne soit procédé à une justification complète de l'ensemble des postes existants. Par conséquent, il ne devrait pas y avoir d'augmentation nette des postes permanents dans le budget pour 2012. Le Comité a bien compris que, si les besoins et les priorités au sein d'un organe étaient amenés à changer, il était possible de transférer un poste permanent d'un organe à l'autre à condition qu'il n'y ait aucune augmentation nette. Le Comité a recommandé que la justification complète de tous les postes se fasse en commençant par les postes de classe D-1 et P-5 au sein de tous les organes. Le Comité a demandé à la Cour de fournir une justification pour tous ces postes à sa dix-septième session.

72. Le Comité a également reçu un rapport sur le squelette de la Cour et un autre sur la faisabilité d'une approche par budget en base zéro²⁸. Le Comité a estimé que les deux rapports devaient être affinés. Le Comité a précisé que l'objectif du gel, de l'approche par budget en base zéro et du squelette était de favoriser une révision fondamentale des processus mis en place au sein de la Cour afin d'identifier les activités essentielles de la Cour, la façon la plus efficace de les accomplir et de savoir si les processus et les procédures mis en œuvre depuis la création de la Cour sont toujours pertinents. Le Comité a rappelé que la Cour avait éprouvé des difficultés pour identifier ses besoins en personnel pour les différentes procédures de la Cour. Par conséquent, le Comité a recommandé que la Cour procède à la révision du rapport sur l'approche par budget en base zéro et de celui sur le squelette de la Cour sous cet angle et qu'elle parvienne à mieux définir ses besoins essentiels. Les versions actualisées des deux rapports seront ensuite soumises pour examen par la Cour au Comité à sa dix-huitième session.

9. Bureaux extérieurs

73. Le Comité a pris note de l'exposé fait par le Greffe sur les bureaux extérieurs dans lequel le Greffe a informé le Comité qu'il allait réduire la présence de la Cour sur le terrain à deux bureaux extérieurs à part entière, à deux présences sur le terrain et à une présence limitée du Greffe à Nairobi, Kenya d'ici la fin de l'année 2011. Une fois le coût initial lié aux fermetures passé, cette mesure devrait avoir un impact positif sur le budget. Le matériel sera entreposé et à nouveau utilisé en fonction de critères économiques et pratiques. La Cour a informé le Comité des mesures d'accompagnement pour la recherche d'emploi des personnes recrutées sur le plan local étaient déjà mises en œuvre.

74. Le Comité s'est félicité de cette approche qui constitue un indicateur positif du développement et de la mise en œuvre d'une stratégie en matière de bureaux extérieurs et a recommandé que l'exposé informel soit transformé en document officiel de l'Assemblée.

G. Aide judiciaire

75. Le Comité a examiné le rapport de la Cour concernant l'opportunité de fixer des seuils absolus pour la détermination de l'indigence, les dépenses réelles pour l'aide judiciaire dans le rapport sur l'exécution budgétaire en 2010, le rapport sur l'exécution des programmes 2011 au 31 mars 2011 et les prévisions en la matière pour 2012 fournis par la Cour.

76. Le Comité a relevé que les dépenses consacrées à l'aide judiciaire en 2010 excédaient largement le budget prévu et que le taux d'exécution au premier trimestre 2011 était déjà très important. Le Comité a noté que l'aide judiciaire était un inducteur de coût de plus en plus important et a décidé de porter une attention toute particulière à cette question à sa prochaine session dans le cadre du projet de budget pour 2012. Le Comité a également recommandé que la Cour prépare un rapport plus complet intégrant des éléments supplémentaires pour justifier le choix des indicateurs du coût de la vie utilisés actuellement dans la détermination du seuil d'indigence et présentant d'autres alternatives possibles, comme celle de la Commission de la fonction publique internationale, compte

²⁸ CBF/16/12 et CBF/16/14.

tenu du spectre limité des pays pris en compte dans la proposition d'utilisation des standards de l'Organisation pour le développement et la coopération économique (OCDE).

77. Pour permettre un débat éclairé, le Comité a prié la Cour de fournir une version actualisée des questions qui sont apparues et de l'expérience acquise, s'agissant de la détermination de l'indigence pour les détenus et les personnes à leur charge. La version actualisée du rapport doit présenter les méthodes utilisées pour recueillir les éléments de preuve et pour identifier les avoirs dissimulés, les outils juridiques disponibles pour liquider tout actif, le rôle de l'enquêteur financier et toute leçon à tirer des pratiques d'autres tribunaux internationaux.

H. Locaux de la Cour

1. Locaux permanents

78. Le Comité avait été saisi du « Rapport intérimaire sur les activités du Comité de contrôle »²⁹ et a assisté aux présentations faites par le Président du Comité, M. Martin Strub, le Directeur de projet par intérim, Mme Ann Janssens, et le Greffe qui ont respectivement présenté au Comité les activités du Comité de contrôle, du Bureau du Directeur de projet et du Bureau du projet sur les locaux permanents. Le Comité a assisté à une autre présentation faite par le gestionnaire du projet, M. Peter Timmerman.

79. Le Comité a informé que, malgré le retard pris par la sélection de l'architecte et par le choix d'opter pour une « analyse de la valeur » qui consiste à apporter toute une série de changements au projet, le projet ne doit pas excéder le budget total approuvé de 190 millions d'euros, aux prix de 2014, et respecte le calendrier, la date du déménagement dans les nouveaux locaux étant prévue pour le mois de décembre 2015. La phase de conception finale a commencé le 1^{er} mars 2011 et devrait durer six mois.

80. Le Comité a également été informé que les coûts liés au projet mais pas directement à la construction (« coûts de l'encadré 4 ») ont été estimés par la Cour à 42,2 millions d'euros environ, qui devraient être décaissés entre 2011 et 2015. Cette somme n'est pas intégrée dans le budget adopté de 190 millions d'euros cité précédemment dans la mesure où les coûts de l'encadré 4, mentionnés dans des résolutions précédentes sur les locaux permanents émises par l'Assemblée, n'avaient pas fait l'objet d'une évaluation avant la finalisation de la phase de conception préliminaire.

81. Le rapport du Comité de contrôle a divisé les coûts de l'encadré 4 en deux catégories, les biens intégrés pour l'utilisateur (« éléments 3gv ») pour un montant estimé à 22,1 millions d'euros, et les biens d'équipement non intégrés pour l'utilisateur (« éléments 2gv ») pour un montant estimé à 20,1 millions d'euros. Pour l'exercice 2011, la Cour a estimé qu'il faudrait prévoir un budget de 2,5 millions d'euros pour financer les activités de l'encadré 4.

82. Le Président du Comité de contrôle a notamment sollicité l'avis du Comité sur les possibilités de financement des éléments de l'encadré 4. Le Comité de contrôle a identifié trois alternatives : augmentation du prêt de l'État hôte à hauteur de 212,1 millions d'euros, selon les mêmes conditions (afin de couvrir le budget total des éléments 3gv) ; souscription d'un prêt commercial, les intérêts étant à la charge du budget ordinaire de la CPI ; augmentation du budget annuel de la Cour ; et utilisation de la partie du prêt qui n'est pas utilisée et/ou des paiements forfaitaires reçus afin de payer le budget des éléments 3gv. Compte tenu de l'urgence à intégrer les éléments 3gv dans le projet final, le Comité de contrôle a sollicité l'avis rapide du Comité.

83. Le Comité a noté que les informations fournies concernant les coûts de l'encadré 4 constituaient une première estimation qui n'avait pas encore fait l'objet d'une vérification par le Comité de contrôle. Dans ces conditions, le Comité ne pouvait donc pas approuver ces chiffres. Le Comité s'est félicité de la volonté du Comité de contrôle de procéder à la vérification détaillée des coûts estimés.

²⁹ CBF/16/10 et Add.1.

84. Le Comité a recommandé qu'une attention toute particulière soit portée aux coûts des éléments 2gv afin de garantir que les programmes de remplacement du matériel de la Cour qui sont en cours d'exécution et prévus dans le futur soient intégralement pris en compte dans les calculs des éléments 2gv afin d'éviter que les budgets ne se chevauchent, de s'assurer que les nouveaux équipements soient compatibles avec les nouveaux locaux et que les équipements existants fassent l'objet d'un examen pour optimiser leur utilisation et permettre ainsi une réduction des coûts des éléments 2gv. La Cour a, par exemple, annoncé qu'elle avait calculé qu'elle utiliserait 50 pour cent du mobilier existant. Le Comité a estimé qu'il s'agissait là d'une estimation basse, dans la mesure où la plupart du mobilier et du matériel existant est neuf et en très bon état. Le Comité a vivement recommandé que cette estimation soit examinée attentivement par le Comité de contrôle avec le soutien actif de la Cour. Le Comité a également recommandé que la Cour procède à l'examen de l'agencement prévu des bureaux afin de ne meubler que le nombre de bureaux nécessaires dans les nouveaux locaux (possibilité d'extension).

85. En ce qui concerne les différentes options financières, le Comité a émis plusieurs observations.

86. Le Comité est d'accord avec le Président du Comité de contrôle pour dire que les coûts et le financement de l'encadré 4 sont un élément inévitable et prévisible du projet. Compte tenu du stade de développement du projet, il est important que l'Assemblée se penche sur la question des coûts et de leur financement.

87. Le Comité a noté qu'il n'existe que quatre options pour financer les coûts de l'encadré 4 :

Option 1 : Utilisation des mécanismes de financement existants (prêt de l'État hôte et/ou fonds versés par les États Parties ayant réalisé des paiements forfaitaires) ;

Option 2 : Souscription d'un prêt commercial ;

Option 3 : Paiement direct par les États Parties par l'intermédiaire soit du budget ordinaire, soit d'un budget spécialement affecté au projet ; et

Option 4 : Combinaison des options précédentes.

88. La pertinence, la faisabilité et l'opportunité de chacune des options dépendent en partie du montant des coûts. Il serait néanmoins également nécessaire de tenir compte des modalités et des conditions relatives au prêt de l'État hôte ainsi que des paiements forfaitaires pour évaluer la faisabilité de l'option 1.

89. Le Comité a dans l'ensemble accepté que les éléments 3gv soient séparés des éléments 2gv, qu'ils soient soumis à des mécanismes de financement distincts et que les coûts des éléments 3gv soient pris en compte dans les plus brefs délais afin d'éviter tout retard supplémentaire dans le projet.

90. Le Comité a recommandé qu'une stratégie de financement soit élaborée pour gérer, non seulement les coûts de l'encadré 4, mais aussi tout dépassement budgétaire qui pourrait se présenter au cours du projet. Cela est particulièrement important compte tenu de la diminution du volant de crédits et du montant des dépenses déjà engagées qui a été prélevé sur les fonds en cas d'imprévus du projet.

91. Enfin, le Comité a recommandé que les questions relatives à la structure de gouvernance identifiées par l'Auditeur interne et le Commissaire aux comptes soient abordées dans les plus brefs délais afin d'éviter tout retard supplémentaire.

2. Locaux provisoires

92. Le Comité a noté que le Bureau de l'Assemblée avait examiné la question des locaux provisoires à sa 4^{ème} réunion en date du 23 mars 2011 et avait demandé au Comité de « suivre la question des locaux provisoires à sa prochaine session. »

93. Le Comité a examiné le rapport sur les activités de la Cour et a pris note de l'exposé réalisé par le Greffier ainsi que par le représentant de l'État hôte, M. l'Ambassadeur Joost Andriessen, sur la question des locaux provisoires.

94. La Cour a informé le Comité que, comme l'Assemblée l'avait demandé, elle avait poursuivi ses pourparlers avec l'État hôte sur différents aspects relatifs aux locaux provisoires. En ce qui concerne la location, la Cour a informé le Comité qu'elle avait épuisé ses recours avec l'État hôte sur la prolongation de la mise à disposition à titre gracieux des locaux provisoires au-delà du 30 juin 2012³⁰. Après approbation par le Bureau, un courrier a été envoyé conjointement par le Greffier et l'État hôte, en date du 6 avril 2011, au Rijksgebouwendienst³¹ (RGD) pour que cet organisme aide la Cour à négocier le bail pour un coût de 12.000 euros. Ces honoraires seraient pris en charge à parts égales par la Cour et le Ministère des affaires étrangères. Le Greffier a assuré le Comité que les négociations feraient l'objet d'un suivi étroit en liaison avec l'État hôte et qu'elle ferait rapport au Comité et au Bureau des résultats de ces négociations.

95. Le Comité a relevé que le Bureau avait décidé que la question de la location des locaux provisoires devait être examinée sur deux plans : d'une part, poursuivre la négociation du bail et d'autre part, déterminer qui devra prendre en charge le loyer des locaux provisoires à compter du 1^{er} juillet 2012.

96. Le Comité a émis les observations suivantes.

97. Négocier les meilleures conditions de location des locaux provisoires est une question technique et la Cour devrait mener des pourparlers proactifs avec l'État hôte et le RGD avec toute la rapidité et la diligence nécessaires. La Cour devra assurer à l'Assemblée qu'elle a fait tout ce qu'elle pouvait pour obtenir les meilleures conditions possibles. La Cour doit également identifier d'éventuelles économies pour diminuer les dépenses pour les locaux provisoires et réduire le coût de leur location, comme passer en revue les besoins en termes de stationnement et la possibilité que le personnel puisse prendre en charge une partie de son stationnement ainsi que minimiser l'espace nécessaire.

98. Déterminer qui doit payer le loyer des locaux provisoires à compter du 1^{er} juillet 2012 est une question politique qui relève clairement du ressort de l'Assemblée des États Parties et de l'État hôte. Il ne s'agit pas d'une question technique pour laquelle la Cour ou le Comité est qualifié pour répondre.

99. Néanmoins, d'un point de vue technique, le Comité a noté qu'il était nécessaire de déterminer rapidement qui doit prendre en charge le loyer des locaux provisoires dans la mesure où cela aura des répercussions financières et qu'il était nécessaire de prendre des décisions d'ordre financier qui pourraient avoir un impact direct et immédiat sur le projet de budget-programme de la Cour pour 2012.

100. À cet égard, le Comité a recommandé que le Bureau nomme en priorité un de ses membres pour être l'interlocuteur principal avec l'État hôte sur ce dossier. Le Comité a recommandé que cette personne soit de préférence basée à New York afin de permettre une interaction directe avec le Bureau.

101. Le Comité a noté que la Cour avait des contraintes spécifiques en termes de salles d'audience, de sécurité, d'archivage et d'accès qui ne pourraient pas être mises en place sans entraîner des dépenses de matériel, de déménagement, d'interruption d'activité et autres, qui contrebalanceraient probablement toute compression des coûts obtenus par la réduction du montant du loyer sur un bail à court terme. Par conséquent, le Comité a estimé qu'il était hautement improbable qu'un déménagement dans des locaux provisoires moins onéreux à La Haye permettrait des réductions de coûts notables.

102. Le Comité a noté que, dans son rapport au Bureau sur les locaux provisoires, la Cour a informé qu'elle avait commencé à examiner les alternatives au maintien dans les locaux provisoires actuels, notamment « l'alternative ... qu'un autre État soit disposé, à relativement brève échéance, à attribuer des locaux à la Cour à un prix symbolique ou gratuitement ». Le Comité a recommandé que l'examen de toute offre tienne compte de l'analyse détaillée des coûts/bénéfices afin d'éviter toute charge financière supplémentaire pour les États Parties, dans la mesure où le scénario actuel estime le coût des locaux provisoires à 6,23 millions d'euros par an.

³⁰ Cela implique qu'à compter du 1^{er} juillet 2012, la Cour devrait prendre à sa charge le coût de la location des locaux provisoires, soit un montant de 3,11 millions d'euros pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012 et un montant de 6,226 millions d'euros pour les années suivantes.

³¹ Office gouvernemental du logement chargé de louer le bâtiment au nom du propriétaire.

Bureaux destinés aux équipes de traducteurs du Secrétariat

103. Le Comité a rappelé la recommandation qu'il avait faite précédemment, demandant à la Cour qu'elle continue à fournir les locaux à usage de bureaux nécessaires pour les équipes de traducteurs du Secrétariat dans l'immeuble de Haagse Veste, comme dans les années passées, évitant ainsi toute incidence budgétaire pour la location de bureaux dans le Grand programme IV³².

I. Questions diverses**1. Pension des juges**

104. À sa neuvième session, l'Assemblée a décidé de soumettre pour avis au Comité du budget et des finances la question du régime applicable aux deux juges élus à la sixième session de l'Assemblée³³.

105. À cet égard, le Comité a examiné le « Rapport de la Cour sur l'applicabilité de l'ancien régime de pensions des juges aux juges Cotte et Nsereko »³⁴. Le Comité a relevé que le rapport présentait des principes juridiques concernant cette question et, à cet égard, a rappelé que son mandat portait uniquement sur les questions administratives et budgétaires. Par conséquent, le Comité n'était pas en mesure d'émettre un avis sur la base juridique des arguments avancés par la Présidence.

106. Le Comité a relevé que, si l'Assemblée le décidait, le coût du transfert des juges Cotte et Nsereko dans l'ancien régime des pensions, d'un point de vue budgétaire, s'élèverait, d'après les informations fournies, à 852 492 euros supplémentaires, cette somme devant être intégrée au budget pour 2012.

2. Documents du Comité du budget et des finances

107. Le Comité a rappelé l'importance de recevoir en temps opportun tous les documents nécessaires pour chaque session afin de pouvoir accomplir sa mission dans le respect des délais et de façon exhaustive au nom de l'Assemblée. Bien que des progrès aient été constatés dans la présentation des documents disponibles dans les deux langues de travail de la Cour, le Comité a rappelé que, d'après l'expérience acquise, la Cour devait à présent être en mesure d'identifier et de fournir de façon proactive les documents récurrents. Le Comité a rappelé à la Cour qu'elle devait fournir au Comité toutes les informations nécessaires pour que ce dernier puisse accomplir sa mission.

3. Dates de la dix-septième session du Comité

108. Le Comité a décidé de tenir sa dix-septième session à La Haye du 22 au 31 août 2011.

³² *Documents officiels ... neuvième session ... 2010* (ICC-ASP/9/20), vol. II, partie B, paragraphe 89.

³³ *Documents officiels ... neuvième session ... 2010* (ICC-ASP/9/20), vol. I, partie II, paragraphe 35.

³⁴ ICC-ASP/10/17.

Annexe I

État des contributions au 11 avril 2011 (en euros)

<i>États Parties</i>	<i>Contributions dues au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions reçues au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions impayées des exercices précédents</i>	<i>Contributions dues pour 2011</i>	<i>Contributions reçues pour 2011</i>	<i>Contributions impayées pour 2011</i>	<i>Total des contributions impayées</i>
1. Afghanistan	18 996	18 996	-	6 153	40	6 113	6 113
2. Afrique du Sud	3 305 684	3 305 684	-	592 203	592 203	-	-
3. Albanie	63 084	63 084	-	15 382	15 372	10	10
4. Allemagne	91 268 907	91 268 907	-	12 333 213	6 345 084	5 988 129	5 988 129
5. Andorre	68 662	68 662	-	10 767	300	10 467	10 467
6. Antigua et Barbuda	25 307	22 881	2 426	3 076	-	3 076	5 502
7. Argentine	6 393 177	6 393 177	-	441 461	13 118	428 343	428 343
8. Australie	18 299 016	18 299 016	-	2 973 322	2 973 322	-	-
9. Autriche	9 282 915	9 282 915	-	1 309 000	1 309 000	-	-
10. Barbade	95 949	95 949	-	12 306	362	11 944	11 944
11. Belgique	11 538 239	11 538 239	-	1 653 555	1 653 555	-	-
12. Belize	10 614	10 614	-	1 538	40	1 498	1 498
13. Bangladesh	8 975	-	8 975	15 382	-	15 382	24 357
14. Bénin	18 388	18 388	-	4 615	624	3 991	3 991
15. Bolivie (État plurinational de)	78 695	69 274	9 421	10 767	-	10 767	20 188
16. Bosnie- Herzégovine	62 518	62 518	-	21 535	245	21 290	21 290
17. Botswana	144 117	144 117	-	27 687	27 687	-	-
18. Brésil	13 956 308	13 956 308	-	2 478 025	35 162	2 442 863	2 442 863
19. Bulgarie	223 404	223 404	-	58 451	58 451	-	-
20. Burkina Faso	20 432	20 432	-	4 615	129	4 486	4 486
21. Burundi	8 990	2 077	6 913	1 538	-	1 538	8 451
22. Cambodge	18 388	18 388	-	4 615	39	4 576	4 576
23. Canada	31 026 274	31 026 274	-	4 932 977	4 932 977	-	-
24. Chili	439 812	439 812	-	363 013	2 162	360 851	360 851
25. Chypre	445 974	445 974	-	70 757	70 757	-	-
26. Colombie	1 419 433	1 419 433	-	221 499	4 870	216 629	216 629
27. Comores	6 183	555	5 628	1 538	-	1 538	7 166
28. Congo	12 433	6 094	6 339	4 615	-	4 615	10 954
29. Costa Rica	327 142	327 142	-	52 298	2 142	50 156	50 156
30. Croatie	543 169	543 169	-	149 204	149 204	-	-
31. Danemark	7 760 368	7 760 368	-	1 132 108	1 132 108	-	-
32. Djibouti	10 418	5 197	5 221	1 538	-	1 538	6 759
33. Dominique	10 614	9 318	1 296	1 538	-	1 538	2 834
34. Équateur	246 434	246 434	-	61 528	845	60 683	60 683
35. Espagne	29 721 044	29 721 044	-	4 886 831	119 898	4 766 933	4 766 933
36. Estonie	186 722	186 722	-	61 528	61 528	-	-
37. ex-République yougoslave de Macédoine	60 842	51 480	9 362	10 767	-	10 767	20 129
38. Fidji	38 077	38 077	-	6 153	4 871	1 282	1 282
39. Finlande	5 837 422	5 837 422	-	870 616	870 616	-	-
40. France	65 607 369	65 607 369	-	9 418 342	5 253 517	4 164 825	4 164 825
41. Gabon	101 927	50 929	50 998	21 535	-	21 535	72 533
42. Gambie	10 614	9 322	1 292	1 538	-	1 538	2 830
43. Géorgie	34 795	34 795	-	9 229	9 229	-	-
44. Ghana	46 150	40 481	5 669	9 229	-	9 229	14 898
45. Grèce	6 168 101	6 168 101	-	1 062 890	24 085	1 038 805	1 038 805
46. Guinée	20 841	4 347	16 494	3 076	-	3 076	19 570
47. Guyane	8 990	8 990	-	1 538	1 538	-	-
48. Honduras	57 527	40 510	17 017	12 306	-	12 306	29 323
49. Hongrie	2 104 218	2 104 218	-	447 613	447 613	-	-
50. Îles Cook	3 305	1	3 304	1 538	-	1 538	4 842
51. Îles Marshall	10 614	8 396	2 218	1 538	-	1 538	3 756
52. Irlande	4 324 266	4 324 266	-	766 019	766 019	-	-
53. Islande	385 690	385 690	-	64 604	64 604	-	-
54. Italie	52 989 882	52 989 882	-	7 689 415	2 080 984	5 608 431	5 608 431
55. Japon	65 221 461	65 221 461	-	19 273 528	8 538 932	10 734 596	10 734 596

<i>États Parties</i>	<i>Contributions dues au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions reçues au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions impayées des exercices précédents</i>	<i>Contributions dues pour 2011</i>	<i>Contributions reçues pour 2011</i>	<i>Contributions impayées pour 2011</i>	<i>Total des contributions impayées</i>
56. Jordanie	123 891	123 891	-	21 535	487	21 048	21 048
57. Kenya	83 892	83 892	-	18 458	18 458	-	-
58. Lesotho	10 614	7 618	2 996	1 538	-	1 538	4 534
59. Lettonie	204 638	204 638	-	58 451	58 451	-	-
60. Libéria	8 990	5 728	3 262	1 538	-	1 538	4 800
61. Liechtenstein	81 730	81 730	-	13 844	13 844	-	-
62. Lituanie	336 881	336 881	-	99 982	99 982	-	-
63. Luxembourg	874 133	874 133	-	138 437	138 437	-	-
64. Madagascar	9 044	1 847	7 197	4 615	-	4 615	11 812
65. Malawi	10 995	9 398	1 597	1 538	-	1 538	3 135
66. Mali	18 388	18 388	-	4 615	1 997	2 618	2 618
67. Malte	164 007	164 007	-	26 149	26 149	-	-
68. Maurice	116 751	116 751	-	16 920	16 920	-	-
69. Mexique	16 516 789	16 516 789	-	3 623 977	90 812	3 533 165	3 533 165
70. Mongolie	12 152	12 152	-	3 076	40	3 036	3 036
71. Monténégro	11 465	11 465	-	6 153	6 133	20	20
72. Namibie	67 377	67 377	-	12 306	12 306	-	-
73. Nauru	10 614	10 614	-	1 538	1 538	-	-
74. Niger	12 152	7 941	4 211	3 076	-	3 076	7 287
75. Nigéria	541 594	430 163	111 431	119 979	-	119 979	231 410
76. Norvège	7 933 582	7 933 582	-	1 339 764	1 339 764	-	-
77. Nouvelle-Zélande	2 591 529	2 591 529	-	419 926	419 926	-	-
78. Ouganda	49 931	49 931	-	9 229	114	9 115	9 115
79. Panama	223 170	223 170	-	33 840	13 736	20 104	20 104
80. Paraguay	91 498	91 498	-	10 767	195	10 572	10 572
81. Pays-Bas	19 023 861	19 023 861	-	2 853 343	2 853 343	-	-
82. Pérou	928 319	710 695	217 624	138 437	-	138 437	356 061
83. Pologne	5 572 065	5 572 065	-	1 273 622	1 273 622	-	-
84. Portugal	5 296 742	5 296 742	-	786 015	786 015	-	-
85. République centrafricaine	10 614	2 913	7 701	1 538	-	1 538	9 239
86. République de Corée	21 096 329	20 522 098	574 231	3 476 311	-	3 476 311	4 050 542
87. République de Moldova	-	-	-	3 076	-	3 076	3 076
88. République démocratique du Congo	32 460	32 460	-	4 615	4 615	-	-
89. République dominicaine	245 825	146 467	99 358	64 604	-	64 604	163 962
90. République tchèque	637 375	637 375	-	536 828	536 828	-	-
91. République-Unie de Tanzanie	65 207	65 207	-	12 306	163	12 143	12 143
92. Roumanie	859 540	859 540	-	272 260	272 260	-	-
93. Royaume-Uni	67 660 246	67 660 246	-	10 158 211	2 539 569	7 618 642	7 618 642
94. Saint-Kitts-et-Nevis	6 183	6 183	-	1 538	38	1 500	1 500
95. Saint-Marin	31 223	31 223	-	4 615	4 615	-	-
96. Saint-Vincent-et-les-Grenadines	10 418	10 418	-	1 538	26	1 512	1 512
97. Sainte-Lucie	256	-	256	1 538	-	1 538	1 794
98. Samoa	10 496	10 496	-	1 538	1 538	-	-
99. Sénégal	50 230	39 822	10 408	9 229	-	9 229	19 637
100. Serbie	238 729	238 729	-	56 913	851	56 062	56 062
101. Seychelles	513	513	-	3 076	3 076	-	-
102. Sierra Leone	10 614	9 316	1 298	1 538	-	1 538	2 836
103. Slovaquie	728 902	728 902	-	218 423	218 423	-	-
104. Slovénie	963 305	963 305	-	158 434	158 434	-	-
105. Suède	11 032 664	11 032 664	-	1 636 635	1 636 635	-	-
106. Suisse	12 732 263	12 732 263	-	1 738 155	49 095	1 689 060	1 689 060
107. Suriname	6 382	6 382	-	4 615	39	4 576	4 576
108. Tadjikistan	12 152	12 152	-	3 076	3 076	-	-
109. Tchad	7 455	1 644	5 811	3 076	-	3 076	8 887
110. Timor-Leste	10 496	9 057	1 439	1 538	-	1 538	2 977
111. Trinité et Tobago	285 532	285 532	-	67 680	67 680	-	-
112. Uruguay	405 145	405 145	-	41 531	1 086	40 445	40 445
113. Venezuela (République bolivarienne du)	2 185 095	2 185 095	-	482 992	11 110	471 882	471 882
114. Zambie	19 532	13 378	6 154	6 153	-	6 153	12 307
Total	610 380 846	609 173 299	1 207 547	103 607 900	50 244 658	53 363 242	54 570 789

Annexe II

Ressources humaines

Tableau 1: Répartition géographique du personnel de la catégorie des administrateurs de la CPI

État au 31 mars 2011

Nombre total d'administrateurs : 318*

Nombre total de nationalités : 75

Répartition par région :

Région	Nationalité	Total
Afrique	Afrique du Sud	8
	Bénin	1
	Burkina Faso	1
	Cameroun	1
	Côte d'Ivoire	1
	Égypte	4
	Gambie	2
	Ghana	2
	Guinée	1
	Kenya	3
	Lesotho	1
	Malawi	1
	Mali	2
	Niger	3
	Nigéria	5
	Ouganda	2
	République démocratique du Congo	2
	République-Unie de Tanzanie	2
	Rwanda	1
	Sénégal	3
	Sierra Leone	3
Togo	1	
Tunisie	1	
Zimbabwe	1	
	Total	52
Asie	Chypre	1
	Iran (République islamique d')	4
	Japon	4
	Jordanie	1
	Liban	2
	Mongolie	1
	Philippines	1
	République de Corée	2
	Singapour	3
	Sri Lanka	1
	Territoires palestiniens occupés	1
	Total	21
États d'Europe orientale	Albanie	1
	Bosnie-Herzégovine	1
	Bulgarie	1
	Croatie	5
	ex-République yougoslave de Macédoine	1
	Fédération de Russie	1
	Géorgie	1
	Pologne	1
	Roumanie	6
	Serbie	4
Ukraine	1	
	Total	23

* À l'exclusion du personnel linguistique (36)

<i>Région</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Total</i>
États d'Amérique latine et des Caraïbes	Argentine	4
	Brésil	2
	Chili	1
	Colombie	5
	Costa Rica	1
	Équateur	2
	Mexique	2
	Pérou	3
	Trinité-et-Tobago	4
	Venezuela (République bolivarienne du)	2
	Total	26
États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	16
	Australie	16
	Autriche	3
	Belgique	11
	Canada	14
	Danemark	1
	Espagne	8
	États-Unis d'Amérique	11
	Finlande	3
	France	45
	Grèce	2
	Irlande	4
	Italie	10
	Nouvelle-Zélande	4
	Pays-Bas	17
	Portugal	3
	Suède	1
	Suisse	1
Royaume-Uni	26	
	Total	196

Tableau 2: Répartition géographique du personnel de la catégorie des administrateurs*
État au 31 mars 2011

Nombre de fonctionnaires par classe et par région :

<i>Classe</i>	<i>Région</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Total</i>
D-1	Afrique	Lesotho	1
		<i>Total, Afrique</i>	<i>1</i>
	États d'Amérique latine et des Caraïbes	Équateur	1
		<i>Total, États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>	<i>1</i>
	États d'Europe occidentale et autres États	Belgique	2
		France	1
		Italie	1
		Pays-Bas	1
		<i>Total, États d'Europe occidentale et autres États</i>	<i>5</i>
		Total D-1	7
P-5	Afrique	Afrique du Sud	3
		Kenya	1
		Mali	1
		Sénégal	1
		<i>Total, Afrique</i>	<i>6</i>
	Asie	Philippines	1
		Singapour	1
		<i>Total, Asie</i>	<i>2</i>
	États d'Europe orientale	Serbie	1
		<i>Total, États d'Europe orientale</i>	<i>1</i>

* À l'exclusion du personnel linguistique (36).

<i>Classe</i>	<i>Région</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Total</i>
	États d'Amérique latine et des Caraïbes	Argentine	1
		Équateur	1
	<i>Total, États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>		<i>2</i>
	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	5
		Australie	1
		Canada	1
		Espagne	2
		États-Unis d'Amérique	2
		Finlande	1
		France	3
		Irlande	1
		Italie	2
		Royaume-Uni	1
	<i>Total, États d'Europe occidentale et autres États</i>		<i>19</i>
	Total P-5		30
P-4	Afrique	Côte d'Ivoire	1
		Niger	1
Nigéria		1	
République démocratique du Congo		1	
Sierra Leone		1	
<i>Total, Afrique</i>		<i>5</i>	
	Asie	Iran (République islamique d')	2
		Japon	1
		Jordanie	1
	<i>Total, Asie</i>		<i>4</i>
	États d'Europe orientale	Croatie	1
		Roumanie	1
	<i>Total, États d'Europe orientale</i>		<i>2</i>
	États d'Amérique latine et des Caraïbes	Colombie	1
		Pérou	1
		Trinité-et-Tobago	3
	<i>Total, États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>		<i>5</i>
	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	3
		Australie	4
		Belgique	1
		Canada	3
		Danemark	1
		Espagne	1
		États-Unis d'Amérique	1
		Finlande	1
		France	6
		Italie	2
		Pays-Bas	6
		Portugal	1
		Royaume-Uni	9
	<i>Total, États d'Europe occidentale et autres États</i>		<i>39</i>
	Total P-4		55
P-3	Afrique	Afrique du Sud	4
		Bénin	1
Burkina Faso		1	
Égypte		1	
Kenya		1	
Malawi		1	
Mali		1	
Niger		2	
Nigéria		3	
République démocratique du Congo		1	
République-Unie de Tanzanie		1	
<i>Total, Afrique</i>		<i>17</i>	
		Asie	Iran (République islamique d')
	Mongolie		1
	République de Corée		1
	Singapour		2
	<i>Total, Asie</i>		<i>5</i>

<i>Classe</i>	<i>Région</i>	<i>Nationalité</i>	<i>Total</i>
	États d'Europe orientale	Albanie	1
		Pologne	1
		Serbie	1
		Ukraine	1
	<i>Total, États d'Europe orientale</i>		<i>4</i>
	États d'Amérique latine et des Caraïbes	Argentine	1
		Brésil	1
		Colombie	4
		Costa Rica	1
		Mexique	1
		Trinité-et-Tobago	1
		Venezuela (République bolivarienne du)	1
	<i>Total, États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>		<i>10</i>
	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	4
		Australie	7
		Autriche	2
		Belgique	7
		Canada	5
		Espagne	3
		États-Unis d'Amérique	4
		Finlande	1
		France	14
		Grèce	1
		Irlande	3
		Italie	4
		Nouvelle Zélande	2
		Pays-Bas	3
		Portugal	2
		Royaume-Uni	7
	Suisse	1	
	<i>Total, États d'Europe occidentale et autres États</i>		<i>70</i>
	Total P-3		106
P-2	Afrique	Afrique du Sud	1
		Égypte	3
		Gambie	1
		Ghana	2
		Kenya	1
		Ouganda	1
		République-Unie de Tanzanie	1
		Rwanda	1
		Sénégal	2
		Sierra Leone	2
		Togo	1
		Tunisie	1
		Zimbabwe	1
		<i>Total, Afrique</i>	
	Asie	Chypre	1
		Iran (République islamique d')	1
		Japon	3
		Liban	2
		République de Corée	1
		Sri Lanka	1
		Territoires palestiniens occupés	1
	<i>Total, Asie</i>		<i>10</i>
	États d'Europe orientale	Croatie	3
		Géorgie	1
		Roumanie	3
		Serbie	2
	<i>Total, États d'Europe orientale</i>		<i>9</i>
	États d'Amérique latine et des Caraïbes	Argentine	2
		Brésil	1
		Mexique	1
		Pérou	1
	<i>Total, États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>		<i>5</i>

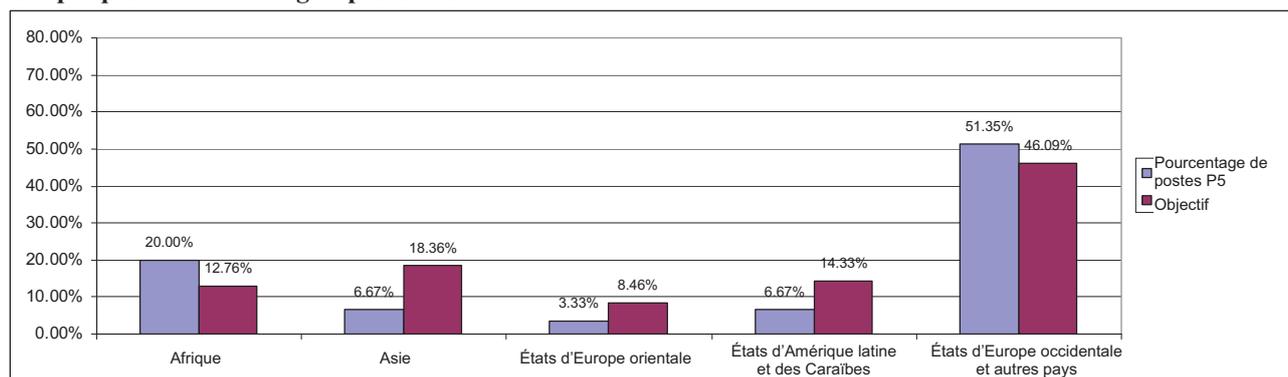
Classe	Région	Nationalité	Total	
	États d'Europe occidentale et autres États	Allemagne	4	
		Australie	4	
		Autriche	1	
		Canada	4	
		Espagne	1	
		États-Unis d'Amérique	4	
		France	18	
		Grèce	1	
		Italie	1	
		Nouvelle Zélande	2	
		Pays-Bas	6	
		Royaume-Uni	8	
		Suède	1	
		<i>Total, États d'Europe occidentale et autres États</i>		
			Total P-2	
P-1	Afrique	Cameroun	1	
		Gambie	1	
		Guinée	1	
		Nigéria	1	
		Ouganda	1	
	<i>Total, Afrique</i>			5
	États d'Europe orientale	Bosnie-Herzégovine	1	
		Bulgarie	1	
		Croatie	1	
		ex-République yougoslave de Macédoine	1	
		Fédération de Russie	1	
		Roumanie	2	
	<i>Total, États d'Europe orientale</i>			7
	États d'Amérique latine et des Caraïbes	Chili	1	
		Pérou	1	
		Venezuela (République bolivarienne du)	1	
	<i>Total, États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>			3
	États d'Europe occidentale et autres États	Belgique	1	
		Canada	1	
		Espagne	1	
		France	3	
		Pays-Bas	1	
		Royaume-Uni	1	
<i>Total, États d'Europe occidentale et autres États</i>			8	
			Total P-1	
			TOTAL GÉNÉRAL	
			318	

Répartition en pourcentage du personnel, par classe et par région

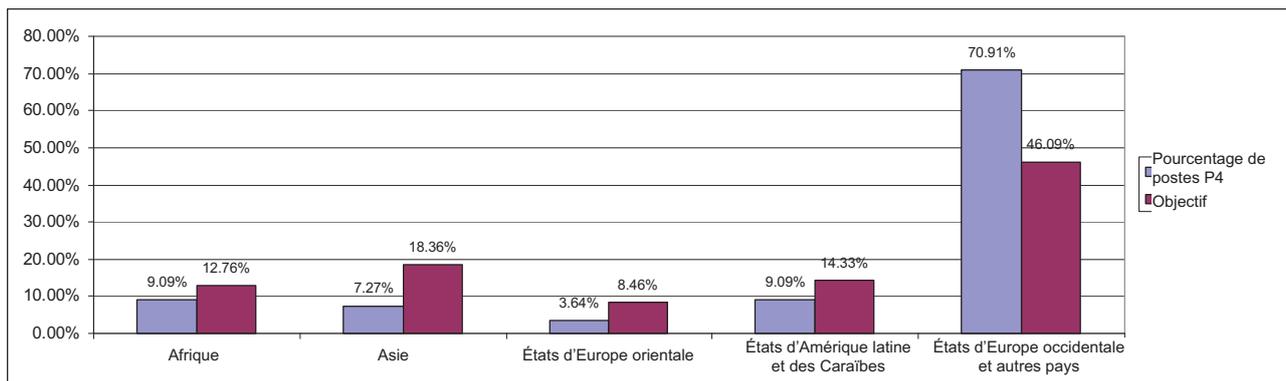
Graphique 1 : Pourcentage – postes D-1

Comme les postes de classe D-1 sont au nombre de sept seulement, des statistiques et des représentations graphiques pourraient induire en erreur. Il y aura donc lieu de se référer aux chiffres exacts figurant dans le tableau ci-dessus.

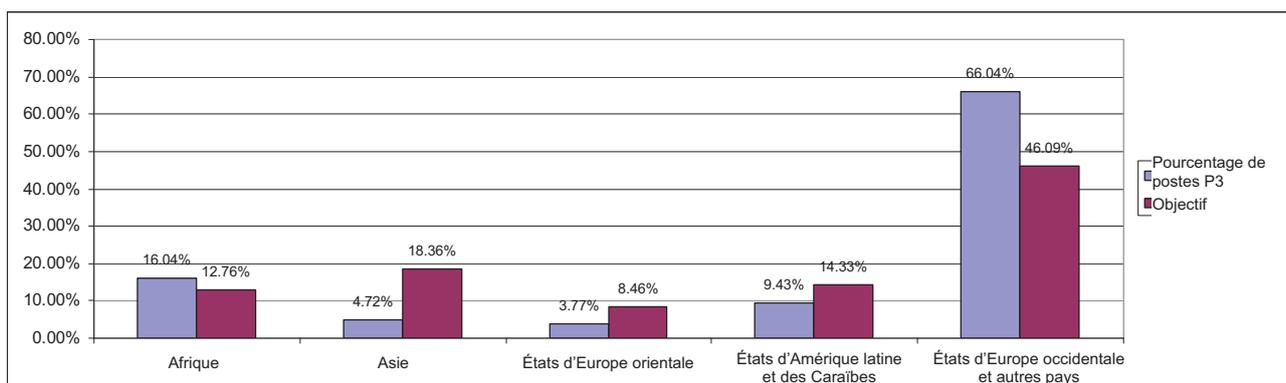
Graphique 2 : Pourcentage – postes P-5



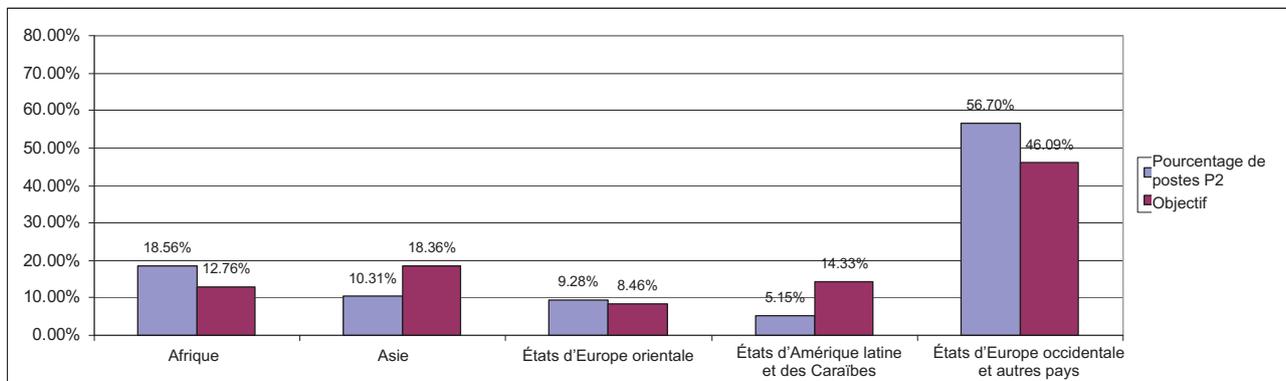
Graphique 3 : Pourcentage – postes P-4



Graphique 4 : Pourcentage – postes P-3



Graphique 5 : Pourcentage – postes P-2



Graphique 6 : Pourcentage – postes P-1

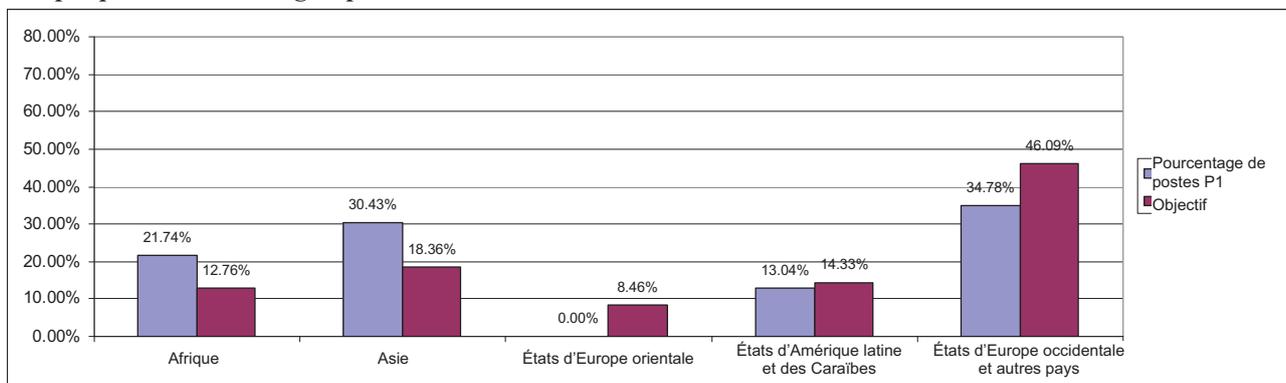


Tableau 3 : Répartition géographique du personnel de la catégorie des administrateurs
État au 31 mars 2011.

<i>Région</i>	<i>Pays</i>	<i>Quote-part 2011</i>	<i>Fourchette souhaitable</i>	<i>Point médian</i>	<i>Nb de fonctionnaires*</i>	
Afrique	Afrique du Sud	0,57158 %	2,33 - 3,15	2,74	8	
	Bénin	0,00445 %	1,12 - 1,51	1,31	1	
	Botswana	0,02672 %	1,10 - 1,49	1,30		
	Burkina Faso	0,00445 %	1,16 - 1,58	1,37	1	
	Burundi	0,00148 %	1,11 - 1,50	1,30		
	Comores	0,00148 %	1,05 - 1,42	1,24		
	Congo	0,00445 %	1,08 - 1,46	1,27		
	Djibouti	0,00148 %	1,05 - 1,42	1,24		
	Gabon	0,02078 %	1,09 - 1,47	1,28		
	Gambie	0,00148 %	1,06 - 1,43	1,25	2	
	Ghana	0,00891 %	1,23 - 1,66	1,44	2	
	Guinée	0,00297 %	1,12 - 1,52	1,32	1	
	Kenya	0,01782 %	1,36 - 1,84	1,60	3	
	Lesotho	0,00148 %	1,06 - 1,44	1,25	1	
	Libéria	0,00148 %	1,07 - 1,45	1,26		
	Madagascar	0,00445 %	1,19 - 1,61	1,40		
	Malawi	0,00148 %	1,16 - 1,56	1,36	1	
	Mali	0,00445 %	1,14 - 1,55	1,35	2	
	Maurice	0,01633 %	1,08 - 1,46	1,27		
	Namibie	0,01188 %	1,08 - 1,46	1,27		
	Niger	0,00297 %	1,16 - 1,57	1,36	3	
	Nigéria	0,11580 %	2,33 - 3,16	2,75	5	
	Ouganda	0,00891 %	1,29 - 1,75	1,52	2	
	République centrafricaine	0,00148 %	1,08 - 1,46	1,27		
	République démocratique du Congo	0,00445 %	1,52 - 2,06	1,79	2	
	République-Unie de Tanzanie	0,01188 %	1,38 - 1,86	1,62	2	
	Sénégal	0,00891 %	1,15 - 1,55	1,35	3	
	Seychelles	0,00297 %	1,05 - 1,42	1,23		
	Sierra Leone	0,00148 %	1,09 - 1,47	1,28	3	
	Tchad	0,00297 %	1,13 - 1,53	1,33		
	Zambie	0,00594 %	1,15 - 1,55	1,35		
	Asie	Afghanistan	0,00594 %	1,26 - 1,70	1,48	
Bangladesh		0,01485 %	2,21 - 2,99	2,60		
Cambodge		0,00445 %	1,16 - 1,56	1,36		
Chypre		0,06829 %	1,16 - 1,57	1,37	1	
Fidji		0,00594 %	1,06 - 1,43	1,25		
Japon		18,60237 %	32,37 - 43,79	38,08	4	
Jordanie		0,02078 %	1,12 - 1,52	1,32	1	
Îles Cook		0,00148 %	1,05 - 1,42	1,23		
Îles Marshall		0,00148 %	1,05 - 1,42	1,23		
Mongolie		0,00297 %	1,07 - 1,44	1,26	1	
Nauru		0,00148 %	1,05 - 1,42	1,23		
République de Corée		3,35526 %	6,87 - 9,30	8,08	2	
Samoa		0,00148 %	1,05 - 1,42	1,23		
Tadjikistan		0,00297 %	1,10 - 1,49	1,29		
Timor-Leste		0,00148 %	1,05 - 1,43	1,24		
Europe orientale		Albanie	0,01485 %	1,09 - 1,47	1,28	1
		Bosnie-Herzégovine	0,02078 %	1,10 - 1,49	1,30	1
	Bulgarie	0,05642 %	1,19 - 1,61	1,40	1	
	Croatie	0,14401 %	1,31 - 1,77	1,54	5	
	Estonie	0,05939 %	1,15 - 1,56	1,35		
	ex-République yougoslave de Macédoine	0,01039 %	1,08 - 1,45	1,26	1	
	Géorgie	0,00891 %	1,09 - 1,47	1,28	1	
	Hongrie	0,43203 %	1,82 - 2,46	2,14		

* Postes permanents de la catégorie des administrateurs, à l'exclusion des fonctionnaires élus et du personnel linguistique. 35 autres administrateurs sont ressortissants d'États non parties.

<i>Région</i>	<i>Pays</i>	<i>Quote-part 2011</i>	<i>Fourchette souhaitable</i>	<i>Point médian</i>	<i>Nb de fonctionnaires*</i>
	Lettonie	0,05642 %	1,15 - 1,56	1,36	
	Lituanie	0,09650 %	1,22 - 1,66	1,44	
	Moldavie	0,00297 %	1,07 - 1,45	1,26	
	Monténégro	0,00594 %	1,06 - 1,43	1,24	
	Pologne	1,22927 %	3,32 - 4,49	3,91	1
	République tchèque	0,51813 %	1,96 - 2,66	2,31	
	Roumanie	0,26278 %	1,62 - 2,19	1,91	6
	Serbie	0,05493 %	1,20 - 1,63	1,41	4
	Slovaquie	0,21082 %	1,43 - 1,93	1,68	
	Slovénie	0,15292 %	1,31 - 1,77	1,54	
Amérique latine et Caraïbes	Antigua et Barbuda	0,00297 %	1,05 - 1,42	1,23	
	Argentine	0,42609 %	2,02 - 2,74	2,38	4
	Barbade	0,01188 %	1,07 - 1,44	1,25	
	Belize	0,00148 %	1,05 - 1,42	1,23	
	Bolivie (État plurinational de)	0,01039 %	1,13 - 1,53	1,33	
	Brésil	2,39173 %	6,32 - 8,55	7,43	2
	Chili	0,35037 %	1,74 - 2,35	2,04	1
	Colombie	0,21379 %	1,72 - 2,32	2,02	5
	Costa Rica	0,05048 %	1,16 - 1,57	1,36	1
	Dominique	0,00148 %	1,05 - 1,42	1,23	
	Équateur	0,05939 %	1,24 - 1,67	1,46	2
	Guyane	0,00148 %	1,05 - 1,42	1,24	
	Honduras	0,01188 %	1,12 - 1,51	1,31	
	Mexique	3,49778 %	7,54 - 10,20	8,87	2
	Panama	0,03266 %	1,12 - 1,52	1,32	
	Paraguay	0,01039 %	1,11 - 1,50	1,30	
	Pérou	0,13362 %	1,47 - 1,99	1,73	3
	République dominicaine	0,06235 %	1,22 - 1,65	1,43	
	Saint-Kitts-Et-Nevis	0,00148 %	1,05 - 1,42	1,23	
	Sainte Lucie	0,00148 %	1,05 - 1,42	1,23	
	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	0,00148 %	1,05 - 1,42	1,23	
	Suriname	0,00445 %	1,05 - 1,43	1,24	
	Trinidad-et-Tobago	0,06532 %	1,16 - 1,57	1,36	4
Uruguay	0,04008 %	1,13 - 1,53	1,33		
Venezuela (République bolivarienne du)	0,46617 %	2,01 - 2,72	2,36	2	
Europe occidentale et autres États	Allemagne	11,90374 %	21,09 - 28,54	24,81	16
	Andorre	0,01039 %	1,06 - 1,44	1,25	
	Australie	2,86978 %	5,89 - 7,97	6,93	16
	Autriche	1,26342 %	3,17 - 4,29	3,73	3
	Belgique	1,59597 %	3,73 - 5,05	4,39	11
	Canada	4,76120 %	9,07 - 12,27	10,67	14
	Danemark	1,09269 %	2,87 - 3,88	3,38	1
	Espagne	4,71666 %	9,08 - 12,28	10,68	8
	Finlande	0,84030 %	2,46 - 3,32	2,89	3
	France	9,09037 %	16,37 - 22,15	19,26	45
	Grèce	1,02588 %	2,80 - 3,79	3,29	2
	Islande	0,06235 %	1,15 - 1,55	1,35	
	Irlande	0,73934 %	2,29 - 3,09	2,69	4
	Italie	7,42165 %	13,61 - 18,41	16,01	10
	Liechtenstein	0,01336 %	1,07 - 1,44	1,25	
	Luxembourg	0,13362 %	1,27 - 1,71	1,49	
	Malte	0,02524 %	1,09 - 1,47	1,28	
	Nouvelle Zélande	0,40530 %	1,74 - 2,35	2,04	4
	Norvège	1,29311 %	3,19 - 4,32	3,76	
	Pays-Bas	2,75398 %	5,67 - 7,67	6,67	17
	Portugal	0,75864 %	2,36 - 3,19	2,78	3
	Royaume-Uni	9,80447 %	17,52 - 23,70	20,61	26
	Saint-Marin	0,00445 %	1,05 - 1,42	1,24	
	Suède	1,57964 %	3,69 - 5,00	4,34	1
	Suisse	1,67763 %	3,84 - 5,20	4,52	1
	Total		100,00 %		350,00

Tableau 4 : Répartition par sexe du personnel de la catégorie des administrateurs*
État au 31 mars 2011

Branche judiciaire

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-5	1	1	2
P-4	1	2	3
P-3	11	9	20
P-2	5	0	5

Bureau du Procureur

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
USG		1	1
ASG	1		1
D-1	0	2	2
P-5	3	8	11
P-4	10	15	25
P-3	15	27	42
P-2	25	17	42
P-1	11	6	17

Greffe

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
ASG	1		1
D-1	1	3	4
P-5	7	9	16
P-4	18	16	34
P-3	23	37	60
P-2	31	25	56
P-1	5	3	8

Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
D-1		1	1
P-4	1	1	2

Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
D-1		1	1
P-5	1		1
P-3	1	1	2

Bureau chargé du projet de locaux permanents

<i>Classe</i>	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total</i>
P-4	1		1

Total général

	<i>F</i>	<i>H</i>	<i>Total général</i>
	173	185	358

* Y compris les agents élus et le personnel linguistique.

Tableau 5 : Effectifs réels

Au 31 mars 2011, les effectifs réels de la Cour étaient les suivants :

<i>Effectifs</i>	
Postes permanents	702
Postes approuvés au titre du personnel temporaire	193
Stagiaires	86
Professionnels invités	7
Consultants	49
Agents élus / Juges	23
Total	1 060

Tableau 6 : Effectifs prévus

Sur la base du budget approuvé pour 2011, et du nombre moyen de stagiaires, de professionnels invités et de consultants des années précédentes, les effectifs de la Cour à la fin de 2011 seraient les suivants :

<i>Effectifs</i>	
Postes permanents	761
Postes approuvés au titre du personnel temporaire	184
Stagiaires*	90
Professionnels invités	12
Consultants	50
Agents élus / Juges	23
Total	1 120

* Le nombre de stagiaires est variable. Sont inclus les stages financés par l'Union européenne de même que les stages non rémunérés.

Tableau 7 : Postes vacants – postes permanents
État au 31 mars 2011

<i>Grand programme</i>	<i>Programme</i>	<i>Sous-programme</i>	<i>Classe du poste</i>	<i>Titre du poste</i>	<i>Total</i>	<i>Commentaires*</i>
GP I	Présidence	Présidence	P-5	Chef de Cabinet	1	Poste vacant suite à une démission.
GP II	Division des enquêtes	Section de la planification et des opérations	P-3	Fonctionnaire chargé des opérations hors siège	1	Sous réserve de rationalisation, à pourvoir en 2011.
			GS-OL	Coordinateur des opérations hors siège	1	Sous réserve de rationalisation, à pourvoir en 2011.
			GS-OL	Assistant chargé des opérations hors siège	1	Sous réserve de rationalisation, à pourvoir en 2011.
	Division des poursuites	Division des poursuites	P-5	Premier substitut du Procureur	1	Démission confirmée à compter du 1 ^{er} avril 2011.
GP III	Cabinet du Greffier	Cabinet du Greffier	P-3	Administrateur du Conseil du personnel	1	Poste créé en 2010, n'est pas vacant en tant que tel mais doit être financé.
			P-4	Conseiller juridique	1	Poste vacant suite à un changement interne.
			P-2	Fonctionnaire chargé de la sécurité sur le terrain	1	Poste à redéployer au siège, en attente d'approbation.
			GS-OL	Lieutenant (Hors siège) ¹	1	Avis de vacance publié à compter du 30 mars 2011.
			P-4	Chef, Unité chargée de l'aide judiciaire	1	Poste vacant suite à un changement interne ; avis de vacance à publier avec nouvelle définition du poste.
	Direction des services administratifs communs	Division des services généraux	GS-PL	Fonctionnaire chargé des voyages	1	Poste vacant suite à un changement interne.
			GS-OL	Chauffeur/Responsable de la logistique	1	Poste vacant suite à un changement interne.
	Direction du service de la Cour	Cabinet du Directeur, Division des services généraux	P-2	Juriste adjoint de 2 ^e classe	1	Poste vacant suite à un changement interne.
			G-7	Assistant audiovisuel	1	Poste vacant suite à un changement interne.
			P-4	Fonctionnaire principal chargé de la détention	1	Démission confirmée à compter du 7 octobre 2011.
Section de l'information et de la documentation	Unité des affaires publiques	P-2	Responsable du contenu Web	1	Poste vacant suite à une démission ; avis de vacance à publier avec nouvelle définition du poste.	
GP IV	Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	P-2	Assistant spécial auprès du Directeur	1	Poste P-4 décommandé et poste P-2 demandé et approuvé en remplacement.
			GS-OL	Assistant administratif	1	Poste vacant suite à une démission.
Total général					18	
					(17)**	

Le recrutement est en cours ou des avis de vacance ont été publiés pour 41 postes. Le recrutement n'a pas commencé pour un poste ASG relevant du GP II.

* État du recrutement au 1^{er} avril 2011.

** Un avis de vacance a été publié pour un poste au 31 mars 2011.

Tableau 8 : Engagement du personnel : postes approuvés par rapport aux postes pourvus*
État au 31 mars 2011

	<i>Postes approuvés</i>	<i>Postes pourvus</i>	<i>Postes dont le recrutement est en cours</i>	<i>Avis de vacance publié ; recrutement n'a pas encore commencé</i>	<i>Poste vacant, avis de vacance n'a pas été publié</i>	<i>% de postes permanents vacants</i>	<i>Taux de vacance (%) des postes permanents</i>
	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	$[(2-3)/2] \times 100$	$[(AVG(3)-2)/2] \times 100$
Branche judiciaire							
Grand Programme I	48	45	2	0	1	6,25 %	4,17 %
Bureau du Procureur							
Grand Programme II	215	200	10	1	4	6,98 %	6,05 %
Greffé							
Grand Programme III	477	443	21	2	11	7,13 %	7,34 %
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties							
Grand Programme IV	9	6	1	0	2	33,33 %	33,33 %
Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes							
Grand Programme VI	7	6	1	0	0	14,29 %	14,29 %
Bureau chargé du projet de locaux permanents							
Grand Programme VII-1	3	2	1	0	0	33,33 %	33,33 %
Mécanisme de contrôle indépendant							
Grand Programme VII-5	2	0	2	0	0	100,00 %	100,00 %
Total CPI	761	702	38	3	18	7,75 %	7,62 %

Objectif de recrutement	59
En cours de recrutement	38
Pourcentage de l'objectif	64,4 %

* À l'exclusion des agents élus.

Annexe III

Liste des documents

CBF/16/1	Ordre du jour provisoire
CBF/16/1/Add.1	Liste annotée des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire
CBF/16/1/Add.1/Rev.1	Liste annotée des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire
CBF/16/2	Rapport de la Cour sur la passation des marchés
CBF/16/3	Rapport de la Cour sur la mise en œuvre des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)
CBF/16/4	Rapport de la Cour concernant l'opportunité de fixer des seuils absolus pour la détermination de l'indigence
CBF/16/5	Rapport de la Cour sur le remplacement du matériel
CBF/16/6	Rapport de la Cour relatif à la mise en œuvre et au fonctionnement des mécanismes de gouvernance
CBF/16/7	Rapport sur les éléments pertinents du calcul des dépenses communes des juges de la Cour pénale internationale
CBF/16/8	Rapport de la Cour sur la gestion des ressources humaines
CBF/16/9	Rapport sur l'exécution des programmes de la Cour pénale internationale pour l'année 2010
CBF/16/10	Rapport intérimaire sur les activités du Comité de contrôle
CBF/16/10/Add.1	Rapport intérimaire sur les activités du Comité de contrôle - Additif
CBF/16/11	Rapport de la Cour sur la question de l'applicabilité de l'ancien régime des pensions des juges aux juges Cotte et Nsereko
CBF/16/12	Premier rapport de faisabilité de la Cour relativement à une approche par budget en base zéro
CBF/16/13	Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 31 mars 2011
CBF/16/13/Corr.1	Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 31 mars 2011 - Rectificatif
CBF/16/14	Rapport de la Cour sur les besoins en personnel, « squelette » de la Cour compris
CBF/16/15	Cinquième rapport sur les progrès de la Cour en matière de gains d'efficience

2. Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa dix-septième session, août 2011*

Table des matières

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
1. Introduction	1-10	209
A. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.....	5-9	209
B. Participation d'observateurs.....	10	210
2. Examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la dix-septième session du Comité.....	11-144	210
A. Considérations d'ordre stratégique : les inducteurs de coûts.....	11-26	210
1. Aide judiciaire.....	15	211
2. Nouvelles situations dont les renvois du Conseil de sécurité.....	16-20	212
3. Réparations.....	21	212
4. Processus budgétaire.....	22-23	213
5. Sensibilisation.....	24	213
6. Modes alternatifs de financement et de prestation de service.....	25-26	213
B. Questions financières.....	27-30	214
1. État des contributions.....	27	214
2. États en situation d'arriérés.....	28-29	214
3. Excédents.....	30	214
C. Questions d'audit.....	31-39	215
1. Rapports d'audit.....	31-39	215
a) États financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010.....	31-35	215
b) États financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010.....	31-35	215
c) Rapport du Bureau de l'audit interne.....	36-38	216
d) Rapport du Comité d'audit.....	39	216
D. Questions administratives.....	40-48	216
1. Achats.....	40-41	216
2. Plan d'assurance maladie.....	42	216
3. Confirmation de la justification des postes de hauts fonctionnaires.....	43-47	217
4. Gains d'efficience.....	48	
E. Questions budgétaires.....	49-86	217
1. Résultats financiers de l'exécution du budget approuvé pour 2011 au 30 juin 2011.....	49-56	217
a) Fonds en cas d'imprévus.....	50-55	217
b) Fonds de roulement.....	56	219
2. Examen du projet de budget-programme pour 2012.....	57-71	219
a) Hypothèses et activités pour 2012.....	57-60	219

* Antérieurement publié sous la cote ICC-ASP/10/15.

	<i>Paragraphe</i>	<i>Page</i>
b) Présentation et macroanalyse	61-67	219
c) Budgets supplémentaires	68-71	220
3. Recommandations de portée générale concernant le budget pour 2012	72-86	221
a) Régime commun.....	73-77	221
b) Voyages	78	222
c) Formation	79	222
d) Consultants	80-81	222
e) Fournitures et accessoires	82	222
f) Taux de vacance de poste et niveau des effectifs	83	222
g) Libye	84-86	223
F. Grand programmes.....	87-133	223
1. Grand programme I : Branche judiciaire	87-94	223
2. Grand programme II : Bureau du Procureur	95-98	224
3. Grand programme III : Greffe.....	99-117	224
a) Sous-programme 3110 : Cabinet du Greffier.....	99-100	224
b) Sous-programme 3120 : Bureau de l'audit interne	101	224
c) Sous-programme 3130 : Section des avis juridiques	102	224
d) Sous-programme 3140 : Section de la sécurité.....	103-106	225
e) Sous-programme 3180 : Section des opérations hors siège.....	107-109	225
f) Sous-programme 3192 : Bureau du conseil public pour les victimes.....	110	226
g) Sous-programme 3220 : Section des ressources humaines.....	111-112	226
h) Sous-programme 3240 : Section du budget et des finances.....	113	226
i) Sous-programme 3260 : Section des technologies de l'information et des communications.....	114	226
j) Sous-programme 3330: Section de la détention	115-116	226
k) Programme 3400: Section de l'information et de la documentation.....	117	227
4. Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	118-123	227
5. Grand programme VI : Secrétariat du Fonds au profit des victimes.....	124-132	228
6. Grand programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant.....	133	229
G. Locaux de la Cour pénale internationale.....	134-143	229
1. Locaux permanents	134-140	229
2. Locaux provisoires.....	141-143	230
H. Autres questions	144	230
1. Futures réunions.....	144	230
Annexe I : Liste des documents		231
Annexe II : État des contributions au 31 août 2011		232
Annexe III : Aide judiciaire.....		234
Annexe IV : Résumé des recommandations		239
Annexe V : Incidences budgétaires de la mise en œuvre des recommandations du Comité du budget et des finances		240

I. Introduction

1. La Cour a connu des développements positifs importants en 2011. Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité de l'ONU, statuant pour la première fois à l'unanimité, a renvoyé une situation (la Libye) à la Cour pénale internationale (« la Cour »)¹. La Cour a pu mener des enquêtes et lancer des mandats d'arrêt en l'espace de quelques mois. Par ailleurs, le 26 août 2011, pour la première fois également, la Cour a entendu les plaidoiries finales des parties aux termes de la phase du procès d'une affaire², et il est prévu qu'une décision finale sera rendue fin 2011 ou début 2012.

2. Toutefois, des inducteurs de coûts, certains déjà prévus ou prévisibles et d'autres non, ont pesé lourdement sur le projet de budget de la Cour, obligeant celle-ci à présenter de brèves demandes aux fins d'accéder au Fonds en cas d'imprévu, au moment même où l'Assemblée des États Parties (« l'Assemblée ») demandait à la Cour d'établir les options budgétaires pour 2012 établissant les coûts de toutes les activités de base de la Cour pouvant être exécutées en se conformant aux paramètres du budget de 2011³.

3. Le Comité du budget et des finances (le « Comité ») a relevé que le projet de budget-programme pour l'exercice de 2012 était de meilleure qualité à de nombreux égards ; toutefois, des progrès restaient encore à faire en ce qui concerne les explications et justifications accompagnant les demandes de ressources. Il a examiné le projet de budget-programme pour 2012 sur la base du principe général d'intégrité budgétaire : à savoir, les ressources demandées doivent figurer dans le projet de budget-programme et être justifiées convenablement.

4. En raison des contraintes budgétaires et financières pesant sur la Cour, le Comité du budget et des finances (« Comité ») a décidé d'inclure, dans le présent rapport, une section sur les considérations d'ordre stratégique à retenir pour le traitement des inducteurs de coûts, comportant des options ou domaines potentiels de réduction des coûts, ainsi que d'éventuelles options de financement. Le Comité a également inclus un résumé global de ses recommandations et de leurs incidences budgétaires, figurant à l'annexe IV. Le Comité espère que ces ajouts au présent rapport éclaireront la réflexion de l'Assemblée sur ces questions.

A. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

5. La dix-septième session du Comité du budget et des finances a été convoquée conformément à la décision prise le 10 décembre 2010 par l'Assemblée des États Parties à la cinquième séance de sa neuvième session, qui s'est tenue du 6 au 10 décembre 2010, et à la décision ultérieure prise par le Comité, le 15 avril 2011, quant aux dates des sessions du Comité. La session, qui a comporté 18 séances, s'est déroulée du 22 au 31 août 2011. Le Président de la Cour pénale internationale, M. Sang-Hyun Song, a prononcé une allocution de bienvenue lors de l'ouverture de la session.

6. Le Secrétariat de l'Assemblée des États Parties (ci-après le « Secrétariat ») a fourni des services fonctionnels au Comité, et son directeur, M. Renan Villacis, a exercé les fonctions de secrétaire du Comité.

7. Ont participé à la dix-septième session du Comité les membres suivants :

1. David Banyanka (Burundi)
2. Carolina María Fernández Opazo (Mexique)
3. Gilles Finkelstein (France)
4. Fawzi A. Gharaibeh (Jordanie)
5. Masud Husain (Canada)
6. Juhani Lemmik (Estonie)
7. Rossette Nyirinkindi Katungye (Ouganda)

¹ Conseil de sécurité de l'ONU, Résolution 1970 (2011), 26 février 2011, paragraphe 4.

² *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, ICC-01/04-01/06.

³ *Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, neuvième session, New York, 6-10 décembre 2010* (ICC-ASP/9/20), volume I, partie II, paragraphe 31.

8. Gerd Saupe (Allemagne)
 9. Ugo Sessi (Italie)
 10. Elena Sopková (Slovaquie)
 11. Masatoshi Sugiura (Japon)
 12. Santiago Wins (Uruguay)
8. À sa troisième séance, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après (CBF/17/1) :
1. Ouverture de la session
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Participation d'observateurs
 4. Organisation des travaux
 5. États en situation d'arriérés
 6. Exécution financière du budget approuvé pour 2011
 7. Fonds en cas d'imprévus
 8. Examen du budget-programme proposé pour 2012
 9. Questions administratives
 10. Gouvernance
 11. Questions d'audit :
 - a) Rapports d'audit
 - i) États financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 ;
 - ii) États financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 ; et
 - iii) Rapport du Bureau de l'audit interne.
 - b) Rapport du Comité d'audit
 12. Aide judiciaire
 13. Locaux de la Cour
 14. Autres questions
9. La Présidence, le Bureau du Procureur et le Greffe ont été invités à participer aux réunions du Comité pour présenter les rapports des organes correspondants de la Cour. En outre, des représentants du Groupe de travail du Bureau de l'Assemblée de La Haye, du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes et du Comité de contrôle pour les locaux permanents ont présenté leurs rapports au Comité.

B. Participation d'observateurs

10. Le Comité a décidé de faire droit à la demande de la Coalition pour la Cour pénale internationale de faire une déclaration devant le Comité. Le Comité a remercié la Coalition de sa déclaration.

II. Examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la dix-septième session du Comité

A. Considérations d'ordre stratégique : les inducteurs de coûts

11. La Cour est confrontée à un accroissement substantiel des dépenses, qui sont la conséquence tout à la fois d'exigences prévues et imprévues et de situations nouvelles. Les augmentations de coûts potentielles pour 2012 sont bien supérieures au projet de budget-programme pour 2012, de 117 millions d'euros, et pourraient atteindre 130 millions d'euros. Le tableau 1 ci-dessous présente une ventilation des autres coûts potentiels que pourraient affronter la Cour et l'Assemblée en 2012.

Tableau 1: Dépenses additionnelles potentielles en 2012

<i>Description</i>	<i>Montant en euros</i>
Projet de budget-programme pour 2012 ⁴	117 730 000
Bureau de liaison auprès de l'Union africaine ⁵	432 400
Loyer et entretien des locaux provisoires ⁶	3 112 500
Projet de budget pour 2012 : locaux permanents (2gv) ⁷	1 000 000
Réapprovisionnement du Fonds en cas d'imprévu ⁸	6 296 000
Total	128 570 900
Situation en Côte d'Ivoire	de 500 000 à 1 500 000
Coût d'un juge à plein temps par mois ⁹	de 18 000 à 19 500

12. Parallèlement, l'Assemblée avait demandé à la Cour de lui présenter, en plus du budget ordinaire, des options budgétaires pour le projet de budget-programme pour 2012 chiffrant toutes les activités de base de la Cour, ainsi que d'autres activités importantes pouvant être exécutées dans les paramètres du budget de 2011¹⁰. La Cour n'a pas fourni ces options ou scénarios budgétaires.

13. Cette situation a fait ressortir sans ambiguïté l'importance pour l'Assemblée de fournir une orientation stratégique à la Cour sur la façon de gérer les augmentations de coûts émanant des facteurs d'augmentation connus et des situations nouvelles. Il serait irréaliste de s'attendre à ce que la Cour propose, de son propre chef, d'importantes réductions de ses activités ou abolitions de programmes qui avaient été mandatés par l'Assemblée.

14. C'est pourquoi le Comité a cerné quelques importants inducteurs de coûts et d'autres domaines d'activité de la Cour où l'Assemblée pourrait offrir des conseils quant au niveau d'activité, aux priorités relatives, aux possibilités de réforme, aux modes alternatifs de prestation de services et de financement afin de contenir les coûts du budget ordinaire pour les années à venir. En d'autres termes, la Cour en est arrivé à un stade où les résultats escomptés qui sont fonction du type et du niveau des activités ont tendance à s'éloigner des résultats escomptés en fonction des ressources.

1. Aide judiciaire

15. L'aide judiciaire constitue l'un des facteurs clé des inducteurs de coûts dans le projet de budget-programme pour 2012 et cette situation demeurera inchangée dans un avenir prévisible. Le Comité a soulevé la question des coûts qui se sont accrus au cours des dernières années en matière d'aide judiciaire accordée à la défense et aux victimes. Au cours de la présente session, le Comité a procédé à un examen approfondi des montants réels des dépenses réalisées par procès. Ainsi, il est à noter que dans le cadre de l'aide judiciaire fournie à l'accusé, 2,8 millions d'euros ont déjà été dépensés dans l'affaire *Le Procureur c. Lubanga* et tout porte à croire que ce montant dépassera 3 millions d'euros. 1,3 million d'euros ont été utilisés pour l'aide aux victimes. Dans l'affaire *Le Procureur c. Katanga/NgudjoloChui*, on a dépensé à ce stade 3,5 millions d'euros pour l'aide judiciaire

⁴ ICC-ASP/10/10.

⁵ ICC-ASP/10/10, annexe IX.

⁶ ICC-ASP/10/10 annexe X.

⁷ ICC-ASP/10/10/Add.1*.

⁸ Dans la mesure où un niveau de 7 millions d'euros doit être garanti au moyen du réapprovisionnement. Voir les paragraphes 65 à 70 du présent rapport.

⁹ Ce coût est composé d'un salaire mensuel de 15 000 euros et de 3 000 à 4 500 euros par mois pour les charges de retraite. En outre, les juges ont droit au remboursement de leurs frais de réinstallation à hauteur de 7 000 à 14 000 euros selon leurs situations personnelles. Parmi les six juges qui seront élus au cours de la dixième session de l'Assemblée, la Présidence projette de n'en appeler qu'un à servir à plein temps immédiatement après la prestation de serment, le 11 mars 2012. Il est toutefois possible, si de nouvelles affaires se font jour en 2012, qu'il soit nécessaire dans le courant 2012 de faire appel à d'autres juges, dont le coût n'a pas été inscrit au projet de budget.

¹⁰ *Documents officiels ... neuvième session ... 2010* (ICC-ASP/9/20), volume I, partie II, paragraphe 31.

fournie à la défense et près d'un million d'euros pour l'aide judiciaire aux victimes. Si le mode opératoire actuel continue d'être appliqué, les coûts continueront d'augmenter. Le Comité considère qu'il est désormais crucial de réviser le système régissant l'aide judiciaire. En d'autres termes, il faudra en fin de compte se prononcer sur la viabilité financière de ce système d'aide judiciaire et se poser la question de savoir s'il existe d'autres options, ou si l'on peut modifier le système en vigueur, pour contenir les dépenses tout en garantissant à l'accusé un procès équitable et aux victimes la possibilité d'être représentées et de participer aux procédures de manière appropriée. Le Comité a inclus en annexe III au présent rapport des détails supplémentaires ainsi qu'une série de possibilités en vue d'éventuels changements.

2. Nouvelles situations dont les renvois du Conseil de sécurité

16. La situation en Libye et la situation potentielle en Côte d'Ivoire ont mis en exergue l'incidence des nouvelles affaires sur le projet de budget-programme de la Cour. En effet, une seule nouvelle affaire est susceptible de générer des besoins supplémentaires à hauteur de 7 millions d'euros pour un seul exercice. Les ressources nécessaires seront en outre utilisées à d'autres fins que celles initialement prévues et elles influenceront différents secteurs de la Cour à mesure que l'affaire évolue. Alors qu'au stade de l'enquête, c'est essentiellement le Bureau du Procureur et dans une moindre mesure le Greffe qui sont affectés, aux phases préliminaire et de procès, l'augmentation des coûts touche davantage la branche judiciaire et le Greffe.

17. La Cour devra d'une part multiplier ses efforts pour identifier les ressources qui peuvent faire l'objet de virements de crédits afin de couvrir de nouvelles affaires, et ce notamment à mesure que l'activité dans les affaires en cours diminue. C'est là l'un des motifs pour lesquels ont été demandées des informations sur la structure de la Cour et des justifications concernant les postes de hauts fonctionnaires¹¹.

18. D'autre part, même en cas de réorganisation du budget en cours d'exercice, la prise en charge d'une nouvelle activité est forcément limitée. À un moment donné, l'Assemblée devra également s'intéresser au nombre d'activités supplémentaires que peuvent soutenir les contributions mise en recouvrement dans le budget ordinaire. Cet examen sera crucial, en particulier dans le cadre de l'établissement du contexte financier pour le nouveau Procureur. Le Comité a déjà avancé, dans le présent rapport, la suggestion visant à lier la mise à disposition de certains crédits sollicités pour la situation en Libye à l'évaluation faite par le Procureur de l'évolution des événements sur les théâtres d'opérations (une forme d'approche « ponctuelle » ou par « facteur déclenchant »). Cette méthode peut servir d'instrument de référence pour faciliter le traitement d'éléments incertains à l'occasion d'affaires futures.

19. De plus, il faut accorder une plus grande attention à la manière dont la Cour conclura ses activités dans les pays de situation et les conditions qu'elle aura à remplir pour se retirer. Les plans de retrait permettront d'informer l'Assemblée sur la manière dont les ressources disponibles peuvent être réaffectées et sur les éventuels moyens d'assister un pays de situation pour mener des procès au plan national lorsque la Cour aura mené à terme ses activités dans le cadre d'une situation donnée.

20. Le Comité ne saisit pas très bien le principe selon lequel l'Assemblée doit, à elle seule, supporter l'intégralité des coûts afférents aux affaires renvoyées devant la Cour par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Il propose de confier au Bureau ou à un des groupes de travail le soin d'examiner cette question et les éventuels moyens de la présenter à l'Organisation des Nations Unies en vue des renvois futurs.

3. Réparations

21. La Cour évolue rapidement vers les premières procédures de réparations potentielles, qui constituent une innovation dans le domaine du droit international pénal. Selon le type de processus employé, les coûts d'une procédure en matière de réparation

¹¹ Documents officiels ... neuvième session ... 2010 (ICC-ASP/9/20), volume II, partie B.2, paragraphe 82 et Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa seizième session (ICC-ASP/10/5), paragraphe 71.

pourraient être élevés. Au cours de sa séance, le Comité a été informé que la Cour ne disposait pas encore de stratégie globale en matière de réparations. Il est d'avis qu'il s'agit là d'un domaine dans lequel les orientations stratégiques de l'Assemblée seront primordiales. Quelle doit être la proportion du coût du processus en matière de réparations par rapport aux contributions volontaires et aux biens saisis ; si les coûts se révèlent importants pour l'aide judiciaire, y a-t-il d'autres options que celle de procédures onéreuses afin de rentabiliser au mieux l'assistance ou les réparations aux victimes ? Existe-t-il d'autres mécanismes donnant les mêmes résultats, soit par le biais du Fonds au profit des victimes ou en ayant recours à une procédure au niveau national ? Y a-t-il des domaines dans lesquels les États pourraient verser des contributions volontaires afin de compenser les coûts ?

4. Processus budgétaire

22. Le Comité a relevé que la présentation du projet de budget-programme pour 2012 s'était améliorée à plusieurs égards. Cela étant, c'est la première fois qu'autant de dépenses potentielles n'ont pas été incluses dans le budget proprement dit, mais dans des annexes au sujet desquelles des décisions de l'Assemblée étaient attendues, ou parce que, comme dans le cas des locaux permanents, la demande budgétaire n'était pas prête au moment de soumettre le projet de budget-programme pour 2012. Le Comité a plusieurs fois invité la Cour à identifier les inducteurs de coûts significatifs connus ou que l'on peut connaître, qui déploient leurs effets sur plusieurs années, comme notamment le remplacement des équipements, les locaux, et les coûts en personnel, et à en fournir une présentation claire à l'Assemblée, afin d'éviter toute situation où il faut faire face, à l'improviste, à une dépense aisément prévisible. Afin d'être en mesure de prévoir, dans de meilleures conditions, les augmentations de coûts lors d'exercices ultérieurs, le Comité recommande que la Cour établisse un document prévisionnel de ses dépenses à moyen terme (c'est-à-dire jusqu'en 2015 au moins) sous la forme d'une annexe au projet de budget-programme pour 2012 ainsi que pour chaque budget annuel ultérieurement. Le Comité encourage également l'Assemblée à mettre en place des mécanismes d'examen de tels coûts.

23. En outre, le Comité recommande également à la Cour de réexaminer le processus d'élaboration du projet de budget-programme et de faire rapport au Comité à ce sujet à sa dix-huitième session. La Cour devra veiller à ce que l'ensemble des programmes et sous-programmes tiennent dûment compte du contexte financier et qu'un processus effectif de hiérarchisation des priorités ait bien été mis en place.

5. Sensibilisation

24. La sensibilisation du public est un domaine important dans la mise en place et le maintien de l'assistance offerte à la Cour sur le plan international, et pour la diffusion à grande échelle d'informations sur les enquêtes et procès menés au sein de la Cour. La fonction de sensibilisation est toutefois fragmentée et prise en charge par différents organes de la Cour. S'il est vrai qu'une certaine répartition de la prise en charge peut s'avérer nécessaire, à un moment donné, la Cour aura besoin d'être orientée sur un niveau et type de sensibilisation qui soit judicieux dans le cadre du budget ordinaire à ce stade du développement de la Cour. La sensibilisation à l'égard des communautés affectées peut-elle être regroupée dans une unité générale s'occupant des victimes ? La Cour doit-elle désormais s'appuyer sur d'autres sources médiatiques pour diffuser l'information concernant les procès, ce qui lui permettrait de se consacrer davantage à d'autres activités ?

6. Modes alternatifs de financement et de prestation de services

25. L'élément central du débat relatif au projet de budget-programme tourne autour de l'examen des demandes de ressources par rapport aux activités prévues et à l'emploi des fonds dans le passé. L'Assemblée pourrait toutefois envisager de considérer si des mécanismes alternatifs de financement et de prestation de certains services pourraient représenter également une solution permettant de faire face à l'augmentation de l'activité souhaitable. Par exemple, dans le présent rapport, le Comité recommande que le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes examine la possibilité d'utiliser un certain pourcentage des contributions volontaires afin de couvrir le coût de la mise en

œuvre de programmes et de projets sur le terrain. Dans d'autres secteurs de l'activité actuelle de la Cour il pourrait y avoir avantage à mettre en place un système mixte de financement reposant sur l'utilisation de contributions mises en recouvrement et de contributions volontaires, comme dans le cas des opérations de sensibilisation et d'information du public.

26. Le Comité a aussi relevé que les activités de la Cour sur le terrain s'inscrivent dans le contexte plus large de l'intervention de l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes qui aident les États à renforcer les institutions au service de l'état de droit et à faire face aux problèmes de justice transitionnelle. La Cour comme le Fonds au profit des victimes peuvent-ils trouver de meilleures voies pour s'insérer dans le cadre de ces initiatives plus larges et accroître les synergies entre leur action et l'intervention des autres acteurs. La Cour peut-elle faire un meilleur usage de listes internationales telles que l'intervention rapide au service de la justice et d'autres initiatives émanant de l'Organisation des Nations Unies et d'autres parties prenantes, visant à promouvoir l'intervention de la société civile, qui elles aussi seraient susceptibles de mobiliser les contributions volontaires d'États ?

B. Questions financières

1. État des contributions

27. Le Comité a examiné l'état des contributions au 31 août 2011 (annexe II) et a pris note du fait qu'il avait été reçu pour l'exercice 2011 un montant total de 80 406 216 euros - soit 77,6 pour cent des contributions mises en recouvrement pour cet exercice -et que les arriérés de l'exercice en cours et des exercices précédents s'élevaient à 23 793 476 euros. Bien que ce taux soit légèrement plus favorable qu'il ne l'était à la même époque en 2010¹², le Comité s'est inquiété du niveau des arriérés et du fait que 61 États seulement avaient réglé, à ce stade de l'exercice, la totalité des sommes qu'ils devaient à la Cour. Ayant relevé que la Cour risquait d'être confrontée à un problème de trésorerie, le Comité encourage les États Parties à déployer tous les efforts en leur pouvoir pour faire en sorte que la Cour dispose de suffisamment de fonds tout au long de l'exercice, conformément à l'article 5.6 du Règlement financier et règles de gestion financière.

2. États en situation d'arriérés

28. Selon le paragraphe 8 de l'article 112 du Statut de Rome, « [u]n État Partie en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de la Cour ne peut participer au vote ni à l'Assemblée ni au Bureau si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution dont il est redevable pour les deux années complètes écoulées. » Le Comité a noté que le Secrétariat avait communiqué avec les États en situation d'arriérés, les 1^{er} février et 13 mai 2011, pour les informer des contributions en retard et leur faire connaître le montant minimum dû pour éviter que le paragraphe 8 de l'article 112 ne s'applique. Le Comité a été informé qu'au 31 août 2011, dix États accusaient encore un retard de contributions et ne pouvaient donc participer au scrutin. Ces États n'ont pas donné de réponse.

29. Le Comité prie le Secrétariat d'informer à nouveau les États en retard dans le paiement de leurs contributions du paiement minimum à effectuer avant la dixième session de l'Assemblée.

3. Excédents

30. Conformément à l'article 4.6 du Règlement financier et règles de gestion financières de la Cour, le montant estimatif de l'excédent de liquidités qui doit être restitué aux États Parties le 1^{er} janvier 2012 s'élèverait à 1 589 942 euros. Il comprend l'excédent provisoire

¹² Un montant total de 71 183 574 euros avait été perçu pour l'exercice financier de 2010, ce qui représente 68,7 pour cent des contributions mises en recouvrement en 2010. Aussi, un montant de 32 987 169 euros provenant des exercices financiers précédents et de l'exercice en cours devait encore être réglé. Seulement 45 États s'étaient acquittés de l'intégralité de leurs contributions à ce stade de l'exercice visé.

de trésorerie correspondant à l'exercice 2010 et les contributions mises en recouvrement au titre d'exercices précédents qui ont été reçues des États Parties en 2011.

C. Questions d'audit

1. Rapports d'audit

- a) États financiers de la Cour pénale internationale pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010
- b) États financiers du Fonds au profit des victimes pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

31. Lorsqu'il a présenté ses rapports sur les états financiers de la Cour¹³ et du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes¹⁴, le Commissaire aux comptes a informé le Comité que lesdits états étaient exempts d'erreurs significatives et reflétaient fidèlement la situation financière de la Cour et dudit Fonds et qu'il avait pu formuler à leur sujet une opinion dépourvue de réserve. Le Comité a noté que le montant total des dépenses de 2010 représentait une somme de 104 499 000 euros pour un budget approuvé de 103 623 300 euros. Ce montant comportait une dépense de 412 000 euros, liée à la brève demande de budget supplémentaire auprès du Fonds en cas d'imprévu et une dépense de 1 468 500 euros au titre de la Conférence de révision. Le Comité a relevé que les intérêts perçus d'un montant de 343 042 euros représentaient les intérêts générés sur les comptes bancaires de la Cour pour le Fonds général, le Fonds de roulement et le Fonds en cas d'imprévu.

32. Le Comité s'est félicité de la déclaration du Commissaire aux comptes. Il souscrit à l'ensemble des recommandations et prie instamment la Cour d'en assurer la mise en œuvre dans des délais plus courts.

33. Le Comité a constaté que, depuis 2007, 270 941 euros avaient été versés à d'anciens employés¹⁵, ainsi qu'un montant supplémentaire de 34 947 euros¹⁶ au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail (TAOIT), au titre de frais administratifs¹⁷. En outre, 330 690 euros avaient été prévus dans le budget de 2010 en prévision de cinq affaires en cours devant le TAOIT¹⁸. Le Comité s'est inquiété du fait que ces recours étaient susceptibles de montrer les insuffisances des pratiques de gestion au sein de la Cour. Il recommande à la Cour de s'assurer que des politiques visant à renforcer la responsabilité des gestionnaires soient en place et de réduire le risque de devoir verser davantage de dommages et intérêts en raison de réclamations formulées par le personnel. Il invite la Cour à faire rapport à cet égard à sa dix-huitième session.

34. En ce qui concerne le Fonds au profit des victimes, le Comité fait siennes l'ensemble des recommandations du Commissaire aux comptes.

Désignation du cabinet d'audit externe

35. Lors de sa neuvième session, l'Assemblée a prié la Cour de lancer un processus d'appel d'offres en vue de désigner un nouveau cabinet d'audit externe pour l'exercice quadriennal 2011-2015. Aussi, la Cour a établi, comme il convenait, un comité d'évaluation technique¹⁹. Le Comité a été informé que des propositions avaient été reçues de la part de six soumissionnaires et que l'évaluation technique devrait être finalisée à la fin du mois de septembre 2011. Le rapport du comité d'évaluation technique doit être examiné par le Comité d'audit. Le Comité d'audit soumettra ensuite son rapport au Comité, qui, à la

¹³ ICC-ASP/10/12.

¹⁴ ICC-ASP/10/13.

¹⁵ Documents officiels ... septième session ... 2006 (ICC-ASP/7/20), volume II, partie C et Documents officiels ... huitième session ... 2007 (ICC-ASP/8/20), volume II, partie C.

¹⁶ Documents officiels ... huitième session ... 2007 (ICC-ASP/8/20), volume II, partie C.

¹⁷ Trois plaintes ont été déposées en 2006, une en 2007 et cinq en 2010.

¹⁸ États financiers pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 (ICC-ASP/10/12).

¹⁹ Le Comité comporterait un membre du Comité d'audit; l'auditeur interne, l'administrateur hors classe du Bureau du Procureur, le chef de cabinet de la Présidence, et le responsable de la section du budget et des finances du Greffe.

suite d'un processus de consultation informel, présentera ses observations à l'Assemblée, afin qu'elle prenne une décision à sa dixième session en décembre 2011.

c) Rapport du Bureau de l'audit interne

36. Conformément à la règle de gestion financière 110.1, le Bureau de l'audit interne a soumis au Comité son rapport annuel²⁰ exposant les activités du Bureau pour le second semestre de 2010 et pour le premier semestre de 2011 ainsi que le rapport faisant le point des recommandations d'audit²¹.

37. Le Comité a examiné les deux rapports du Bureau de l'audit interne. Il a discuté des constatations et recommandations spécifiques qui y figuraient avec le directeur du Bureau et les représentants de la Cour. Le Comité a relevé que le directeur avait indiqué que la Cour ne disposait pas d'une procédure opérationnelle standard pour l'habilitation de sécurité du personnel dans le cadre du recrutement de personnel et, à ce titre, prie la Cour de mettre en place une procédure d'habilitation de sécurité du personnel avant leur engagement.

38. Le Comité s'est inquiété du taux d'exécution des recommandations des auditeurs tant internes qu'externes, et prie la Cour d'assurer leur mise en œuvre à titre prioritaire.

d) Rapport du Comité d'audit

39. Le Comité a pris note du premier rapport du Comité d'audit²².

D. Questions administratives

1. Achats

40. Le Comité a examiné le rapport de la Cour sur la passation des marchés²³ et a relevé avec appréhension que la Cour n'avait pas appliqué la recommandation, formulée antérieurement à l'occasion de sa quatorzième session²⁴ et approuvée par l'Assemblée, aux termes de laquelle la Cour devait, de manière urgente, mettre en œuvre l'obligation, pour l'ensemble du personnel de l'Unité des achats et du Projet de locaux permanents, de soumettre une déclaration personnelle de leurs avoirs. Le Comité recommande avec insistance que la Cour obtienne, à titre prioritaire, les déclarations personnelles des avoirs de l'ensemble du personnel de l'Unité des achats et du Projet de locaux permanents, compte tenu notamment du Projet des locaux permanents actuellement en cours.

41. Ainsi qu'il a noté au paragraphe 40 ci-dessus, le Comité recommande également que la Cour élabore par priorité une politique visant à lutter contre la fraude, en adoptant des dispositions en matière de dénonciation, en mettant particulièrement l'accent sur la passation des marchés.

2. Plan d'assurance maladie

42. Le Comité a examiné la proposition de la Cour tendant à mettre en place un régime d'assurance maladie²⁵ au profit des fonctionnaires retraités et a relevé que ladite proposition n'était pas accompagnée d'informations suffisantes, notamment au regard de la pratique suivie par d'autres organisations internationales qui avaient adopté le plan d'assurance maladie sur la base d'une prise en charge à hauteur de 50 pour cent. Le Comité prie à nouveau la Cour de réviser sa proposition et de fournir, à sa dix-huitième session, des informations supplémentaires, notamment en ce qui concerne les organisations ayant retenu le régime reposant sur une prise en charge à hauteur de 50 pour cent.

²⁰ CBF/17/6.

²¹ CBF/17/7.

²² CBF/17/11.

²³ CBF/17/3.

²⁴ *Documents officiels ... neuvième session ... 2010*(ICC-ASP/9/20), volume II, partie B, paragraphe 44.

²⁵ CBF/17/4.

3. Confirmation de la justification des postes de hauts fonctionnaires

43. Le Comité a examiné le rapport sur la justification des postes de hauts fonctionnaires²⁶ et a relevé que la Cour n'avait pas saisi l'occasion d'entreprendre une analyse poussée des besoins actuels et futurs de la Cour ou de revoir sa structure de façon qu'elle puisse bien s'acquitter de son mandat.

44. Les justifications fournies par la Cour étaient dépourvues d'une analyse approfondie de la raison d'être de chaque poste, de leur valeur ajoutée, ou de l'évolution du besoin pour chaque position depuis sa création, comme l'avait suggéré le Comité lorsqu'il a demandé ces justifications lors de sa quatorzième session. Par exemple, les justifications fournies pour certaines positions pouvaient s'appliquer tout aussi bien à des positions inférieures.

45. Le Comité s'est également inquiété plus généralement du fait que le rapport ne reflétait aucune volonté de repenser les structures organisationnelles de la Cour. Par exemple, le Comité s'est dit préoccupé par l'organisation générale de la structure au sein du Greffe, qui comportait une multiplicité de postes d'encadrement relevant directement du Greffier (10).

46. Le Comité recommande que la Cour évalue ou examine sa structure organisationnelle de manière approfondie, en vue de rendre plus efficaces les fonctions, les processus de décision et les organes qui leur correspondent, de limiter en tant que de besoin la durée des contrôles de recenser les tâches susceptibles d'être déléguées et de rationaliser les structures hiérarchiques.

47. De plus, le Comité recommande que la Cour présente à sa dix-huitième session un rapport sur la structure globale de la Cour, et non pas au niveau de la répartition des postes, en vue de cerner clairement les mécanismes de gestion et les structures hiérarchiques, de même que les nécessités de modifier la structure de la Cour et les besoins en matière de postes, tant pour le présent que pour le futur.

4. Gains d'efficience

48. Le Comité a accueilli favorablement le rapport intérimaire de la Cour sur les progrès qu'elle avait réalisés en matière de gains d'efficience²⁷ et a observé que la Cour avait considérablement avancé dans sa recherche visant à déterminer et à chiffrer d'éventuels gains d'efficience. Il invite la Cour à poursuivre ses efforts dans cette voie et à présenter, lors de sa dix-huitième session, un rapport intérimaire sur les progrès accomplis en ce domaine.

E. Questions budgétaires

1. Résultats financiers de l'exécution du budget approuvé pour 2011 au 30 juin 2011

49. Le Comité était saisi du rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 30 juin 2011²⁸. Il a noté qu'à cette date, le taux d'exécution budgétaire pour 2011 était de 53,8 pour cent, soit une dépense de 55 731 000 euros de dépenses. L'exécution du budget était donc légèrement plus élevée qu'en 2010. Le taux d'exécution projeté au 31 décembre 2011 était de 99,8 pour cent sur la base de projections de dépenses de 103 404 000 euros.

a) Fonds en cas d'imprévus²⁹

50. Le solde d'ouverture du Fonds en cas d'imprévus en 2011 était de 8 757 000 euros.

51. La Cour a indiqué qu'elle avait informé³⁰ le Comité de ses demandes de recours au Fonds en cas d'imprévus pour des dépenses consécutives au transfert aux Pays-Bas de

²⁶ CBF/17/8.

²⁷ CBF/17/5

²⁸ ICC-ASP/10/11.

²⁹ En 2010, un montant de 412 000 euros a été prélevé sur Fonds en cas d'imprévus. Cette imputation tenait à des dépenses supplémentaires que la Cour n'a pas été en mesure d'absorber dans son budget ordinaire.

personnes appelées à comparaître, qui sont détenues en République démocratique du Congo (RDC), des frais d'aide juridique, ainsi que des dépenses afférentes à la nouvelle situation en Libye, à la situation au Kenya et à la tenue des procès pendant le second semestre. Les coûts théoriques de ces activités imprévues ont été estimés à 8 416 200 euros.

52. Sur la base d'un taux d'exécution budgétaire projeté de 99,8 pour cent pour le budget ordinaire et de 95,7 pour cent pour les demandes de crédits supplémentaires prélevés sur le Fonds en cas d'imprévus, la Cour a estimé que le recours aux ressources du Fonds s'élèverait à un montant réel d'environ 8 053 000 euros en 2011. Les dépenses effectuées à ce titre placeraient le Fonds en cas d'imprévus en dessous du seuil de sept millions d'euros, entraînant ainsi l'obligation de réapprovisionner le Fonds.

53. Le Comité a rappelé qu'il avait invité la Cour à « faire preuve de la plus grande circonspection et de la plus grande mesure lors de la préparation des demandes de budget supplémentaire visant à accéder aux ressources du Fonds³¹ », en particulier en ce qui concerne l'inclusion de coûts en matériel et en formation dans le cadre des brèves demandes de budget supplémentaire. Le Comité a réitéré que le Fonds en cas d'imprévus était un outil important pour la Cour mais qu'il ne devait pas être utilisé de façon à compromettre l'intégrité budgétaire de la Cour. Le Comité recommande à la Cour d'élaborer des critères et des ordres de priorité se rapportant aux éléments pouvant figurer ou non dans les brèves demandes de budget supplémentaire à prélever sur le Fonds en cas d'imprévus, et de faire rapport à ce sujet à sa dix-huitième session.

54. Le Comité a également rappelé qu'il avait demandé à la Cour d'indiquer dans ses demandes les ressources de caractère temporaire ou ponctuel et celles qui sont susceptibles de s'avérer nécessaires pour une plus longue période. Il y avait là un facteur particulièrement important en ce qui concerne les ressources en matière de personnel temporaire. Le Comité recommande que la Cour améliore les procédures par lesquelles, pour chaque grand programme, elle identifie les besoins nécessaires en personnel temporaire supplémentaire et rend compte de son utilisation, afin que l'on comprenne et que l'on surveille dans de meilleures conditions l'utilisation de ces ressources.

55. En ce qui concerne le réapprovisionnement du Fonds en cas d'imprévus, d'après les prévisions de dépenses, le solde dudit Fonds serait de 704 000 euros. Toutefois, au cours de la présente session, il n'était toujours pas certain que toutes les dépenses seraient engagées. Le Comité recommande que la Cour procède à un nouvel examen des activités notifiées au titre du Fonds en cas d'imprévus afin de déterminer si l'ensemble des crédits demandés sont encore nécessaires. Il demande également à la Cour de fournir³² à l'Assemblée des prévisions actualisées sur les dépenses effectives qui sont intervenues dans le cadre tant du budget ordinaire que du Fonds en cas d'imprévus à la fin de novembre 2011. À partir de ce rapport, l'Assemblée sera en mesure d'établir, avec un degré de précision raisonnable, le montant prévu des dépenses sur la base des ressources du Fonds en cas d'imprévus et, à partir de là, le montant qui s'avèrera nécessaire pour réapprovisionner le Fonds à hauteur du seuil minimum de 7 millions d'euros.

³⁰ En 2011, la Cour a soumis au Comité des demandes de budget supplémentaire dans les cas suivants :

1. Par une lettre datée du 28 février 2011, le Greffier a présenté une demande de budget supplémentaire pour un montant de 229 295 euros pour couvrir les frais afférents au transfert aux Pays-Bas de personnes appelées à comparaître qui sont détenues en République démocratique du Congo (RDC) ;
2. Par une lettre datée du 1^{er} mars 2011, le Greffier a présenté une demande de budget supplémentaire pour un montant de 400 263 euros pour couvrir des frais d'assistance juridique ;
3. Par une lettre datée du 4 mai 2011, le Greffier a présenté une demande de budget supplémentaire pour un montant de 4 072 600 euros pour faire face à des dépenses dans le cadre de la nouvelle situation en Libye ;
4. Par une lettre datée du 8 juin 2011, le Greffier a présenté une demande de budget supplémentaire pour un montant de 2 616 000 euros pour faire face à des dépenses dans le cadre de la situation au Kenya ; et
5. Par une lettre datée du 15 juin 2011, le Greffier a présenté une demande de budget supplémentaire pour un montant de 1 098 000 euros pour faire face à des dépenses dans le cadre des procès conduits au cours du second semestre.

³¹ *Documents officiels ... neuvième session ... 2010* (ICC-ASP/9/20), volume II, partie B.2, paragraphe 41.

³² Par l'entremise du Comité, conformément aux articles 6.7 et 6.8 du Règlement financier et règles de gestion financière.

b) Fonds de roulement

56. Le Comité a pris note du fait que la Cour avait maintenu, dans le projet de budget-programme pour 2012, le montant du Fonds de roulement au niveau de 2007, qui était de 7,4 millions d'euros. Compte tenu de la solidité de la situation de caisse de la Cour, le Comité recommande que l'Assemblée maintienne le Fonds de roulement à son niveau actuel.

2. Examen du projet de budget-programme pour 2012

a) Hypothèses et activités pour 2012

57. Le Procureur a informé le Comité qu'il procéderait à sept enquêtes dans le cadre de six pays de situations, qu'il avait l'intention de maintenir, au titre des dossiers traités, neuf enquêtes résiduelles et qu'il continuerait à suivre au moins huit autres situations éventuelles³³.

58. La Cour a informé le Comité qu'elle projetait la tenue d'un maximum de trois procédures en première instance et trois procédures au stade préliminaire.

59. En outre, elle a informé le Comité que le projet de budget-programme pour 2012 reposait sur l'hypothèse que plusieurs affaires pouvaient avancer parallèlement mais que le calendrier des audiences afférentes aux procès devait être établi de manière consécutive, cet agencement permettant de faire l'économie d'une seconde équipe attachée aux audiences.

60. Le Comité a été également informé que, selon l'issue du procès dans l'affaire *Lubanga*, la première phase de réparations pour la Cour pourrait avoir lieu au cours du premier trimestre de 2012. Pour l'affaire *Katanga/NgudjoloChui*, il faudra prolonger le mandat de deux juges pour une période de cinq mois et, dans l'affaire *Bemba*, le mandat d'un juge pour une période de neuf mois et demi.

b) Présentation et macroanalyse

61. La Cour a fait savoir au Comité qu'elle avait proposé un budget de 117 730 000 euros pour 2012, représentant une augmentation de 14 125 100 euros, soit 13,6 pour cent, par rapport au budget approuvé pour 2011. Les raisons principales de cette augmentation, selon la Cour, tiennent à la situation nouvelle en Libye, dont le coût correspond à un montant additionnel de 7,2 millions d'euros, et à un accroissement significatif de l'aide juridique pour un montant de 4,9 millions d'euros. Parmi les inducteurs de coûts, figuraient les augmentations résultant des coûts du régime commun et de certaines dépenses en capital.

62. Ainsi qu'il a été relevé plus haut, ne figuraient pas dans le budget de nombreux autres trous éventuels, comme c'est le cas du montant pour le loyer des locaux provisoires, de la reconstitution des ressources du Fonds en cas d'imprévu, et des crédits afférents aux coûts des éléments 2gv des locaux permanents³⁴, tel qu'indiqué ci-dessus, dans le Tableau 1. En fonction du montant nécessaire au réapprovisionnement du Fonds en cas d'imprévu, le projet de budget-programme total pour 2012 pourrait, le cas échéant, s'élever à 128 millions d'euros. Ce chiffre ne tient pas compte des coûts qui résulteraient éventuellement d'une nouvelle situation, telle que la Côte d'Ivoire, ou de la nécessité d'appeler plus que les six juges qui seront élus en décembre 2011 à servir à plein temps. Le montant du projet de budget-programme pourrait, en fonction de ces coûts, atteindre éventuellement 130 millions d'euros.

63. Le Comité recommande à la Cour d'introduire dans le projet de budget-programme annuel un tableau répertoriant l'ensemble des facteurs ayant une incidence budgétaire au cours de l'exercice suivant, incluant les dépenses supplémentaires éventuelles figurant dans les annexes au projet de budget-programme, de même que d'autres dépenses pour lesquelles les États Parties pourraient être amenés à verser des contributions, comme le

³³ Le Comité a été informé que 312 000 000 d'euros avaient été dépensés aux fins d'analyses préliminaires depuis 2003. En 2010, les dépenses dans ce domaine s'étaient élevées à 466 834 euros.

³⁴ Voir les paragraphes 134 à 140 de la section G.1 du présent rapport.

Projet pour les locaux permanents, le réapprovisionnement du Fonds en cas d'imprévus, la désignation de juges appelés à exercer leurs fonctions à plein temps et toute autre proposition devant être approuvée par l'Assemblée.

64. Le Comité recommande également que les rapports sur les locaux permanents préparés par le Comité de contrôle pour l'Assemblée comprennent un tableau reflétant l'ensemble des coûts correspondant à des sommes investies dans le projet depuis le départ, y compris les coûts figurant dans le budget ordinaire, de façon à ce que l'on dispose du montant global des coûts engendrés par le projet pour les locaux permanents.

65. Le Comité a insisté sur le fait que tous les organes de la Cour doivent fournir des motifs précis pour toute demande de crédits, en mettant l'accent sur la nécessité d'améliorer la présentation de leurs budgets, en particulier pour ce qui est des justificatifs à l'appui de demandes de ressources, dans la mesure où les progrès réalisés en ce domaine conforteraient la capacité du Comité d'émettre des recommandations.

66. Le Comité a relevé plusieurs exemples de justification insuffisante de demande de ressources, notamment en matière de voyages, de services contractuels généraux, de consultants et de formation³⁵. Il a également pris note de plusieurs exemples de justification satisfaisante de demandes de ressources³⁶.

67. Le Comité s'est félicité des améliorations apportées par la Cour à la présentation des indicateurs de résultat. Il recommande toutefois que les indicateurs de résultat, fournis par les chambres dans le cadre du grand programme I, fassent l'objet de nouveaux perfectionnements, notamment en ce qui concerne l'aboutissement de l'activité judiciaire, et il a hâte de recevoir, ainsi qu'il l'avait demandé à sa seizième session, des indicateurs de résultat ayant fait l'objet d'une nouvelle mise au point³⁷.

c) Budgets supplémentaires

68. La Cour a informé le Comité qu'une décision de la Chambre préliminaire, portant sur l'autorisation d'une enquête en Côte d'Ivoire, était attendue ; dans le cas où la Chambre accueillerait la demande, le Procureur pourrait soumettre des demandes de délivrance de mandats d'arrêt d'ici la fin l'année. S'il advenait qu'il soit donné suite à la demande d'enquête, des crédits supplémentaires pourraient être sollicités pour 2012. Le Comité a rappelé qu'en vertu de la règle 103.4 du Règlement financier et règles de gestion financière, dans l'hypothèse où une décision judiciaire suscitant une demande de ressources supplémentaires serait présentée avant la dixième session de l'Assemblée, la demande de financement devrait prendre la forme d'une proposition de budget supplémentaire, plutôt que de recourir au Fonds en cas d'imprévus.

Prévisions budgétaires à moyen terme

69. Le Comité a examiné le rapport de la Cour sur le remplacement du matériel³⁸. Il a pris note de la stratégie adoptée par la Cour consistant à reporter, autant que faire se peut, toutes acquisitions de biens d'équipement jusqu'à une date ultérieure au déménagement de la Cour dans les locaux permanents, lui permettant ainsi de réduire ses dépenses dans ses prévisions budgétaires jusqu'en 2014. Le Comité a tenu à souligner que le matériel acquis au moyen des ressources du Fonds en cas d'imprévus doit figurer dans l'inventaire de la Cour et être pris en compte dans les plans de remplacement de biens d'équipement. Le Comité recommande qu'indépendamment des inducteurs de coûts immédiats contenus dans le présent rapport, la Cour procède à l'analyse des inducteurs de coûts sur le moyen terme, dans l'optique de pouvoir prévoir les besoins en dépenses sur le moyen terme avec plus d'exactitude et de manière plus complète.

³⁵ Le Comité a relevé en particulier l'absence de justifications suffisantes de la Présidence pour la consultance au paragraphe 48 du projet de budget-programme pour 2012, et pour la formation aux paragraphes 50 et 78 ; et du Bureau du Procureur pour les augmentations importantes dans la Division des enquêtes aux paragraphes 131 et 132 ; ainsi que le très faible niveau des justifications du Greffe au regard des ressources demandées aux paragraphes 188 à 190.

³⁶ Le Comité a relevé le bien-fondé des paragraphes 409 à 416 du projet de budget-programme pour 2012 d'une demande de crédits soumise par l'Unité d'aide aux victimes et aux témoins à des fins de formation.

³⁷ ICC-ASP/10/5, paragraphe 41.

³⁸ ICC-ASP/10/6.

Remplacement de biens d'équipement

70. Ainsi qu'il a été relevé au paragraphe 69 ci-dessus le Comité recommande à la Cour de présenter un état prévisionnel des dépenses à moyen terme (c'est-à-dire au moins jusqu'en 2015) afférent aux besoins et au plan de remplacement de biens d'équipement, sous la forme d'une annexe au projet de budget-programme pour 2012 et pour chaque budget annuel ultérieurement.

Normes IPSAS

71. Le Comité a été informé par la Cour que les normes comptables internationales pour le secteur public (ci-après les normes « IPSAS ») entraînent en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2011. Le coordinateur du projet IPSAS a été recruté et a pris ses fonctions à partir du 1^{er} juillet ; une session introductive de formation aux normes IPSAS, à l'intention du personnel des finances appartenant à la catégorie des administrateurs et à la catégorie des services généraux et occupant des fonctions dans l'ensemble des organes et sections de la Cour, s'est tenue en juillet. Un projet de plan détaillé est également en cours d'élaboration. Le Comité recommande que l'application du projet IPSAS soit surveillée avec la plus grande vigilance et qu'un projet de plan détaillé, accompagné d'un projet de proposition concernant l'ensemble des modifications qu'il convient d'apporter au Règlement financier et règles de gestion financière, soit présenté au Comité à sa dix-huitième session.

3. Recommandations de portée générale concernant le budget-programme pour 2012

72. Fort de son expérience et sur la base des dépenses réelles et projetées, le Comité a relevé que certaines économies pouvaient être réalisées. Il a scindé ses recommandations en deux catégories : les recommandations de portée générale et les recommandations portant sur des points spécifiques dans les grands programmes.

a) Régime commun

73. Le Comité a pris note que le projet de budget accusait une hausse globale des coûts de personnel de 2 960 000 euros. Un montant total au sein de cette majoration tenait à la proposition faite de financer deux postes qui n'avaient pas été dotés de crédits en 2011, ainsi qu'à une demande de trois nouveaux postes. Lesdits postes ont été identifiés et font l'objet de recommandations spécifiques dans chacun des grands programmes concernés.

74. La hausse tenait en majeure partie à l'indexation de salaires et dans une plus faible mesure à la décision d'améliorer les conditions d'emploi du personnel appartenant à la catégorie des administrateurs servant sur le terrain, décision qui n'avait pas été soumise à l'Assemblée pour approbation³⁹.

75. À cet égard, le Comité a fait état à nouveau de ses craintes concernant la décision du Greffier visant à améliorer les conditions d'emploi sur le terrain grâce à des excédents budgétaires, sans avoir obtenu au préalable le consentement de l'Assemblée⁴⁰. Une bonne partie de cette augmentation était en fait le reflet des effets budgétaires s'échelonnant sur plusieurs années de la décision qui avait été prise.

76. À l'occasion d'une session antérieure, le Comité avait également demandé dans le passé des précisions supplémentaires sur l'utilisation par la Cour du régime commun des Nations Unies et invité la Cour à entrer en contact avec la Commission de la fonction publique internationale, de façon à obtenir davantage d'explications sur les modalités et conditions selon lesquelles ledit régime commun trouvait application au sein de la Cour⁴¹. Faute de justifications précises, le Comité recommande que les augmentations de salaires du personnel et l'amélioration de ses conditions d'emploi sur le terrain soient prises en charge par chaque grand programme, sauf indication contraire à la Section F ci-après.

³⁹ Ventilation pour une augmentation totale de 2 964 300 euros :

- Indexation de salaires	2 030 000 euros ;
- Amélioration des conditions de travail sur le terrain pour les administrateurs :	440 700 euros ;
- Deux postes non-budgétisés en 2011 :	265 400 euros ; et
- Proposition de trois nouveaux postes :	228 200 euros.

⁴⁰ Documents officiels ... neuvième session ... 2010 (ICC-ASP/9/20), volume II, partie B.1, paragraphe 34.

⁴¹ Documents officiels ... sixième session ... 2007 (ICC-ASP/6/20), volume II, partie B.1, paragraphe 44.

77. Cette recommandation s'applique au personnel à titre temporaire, eu égard notamment à l'absence de lignes directrices claires concernant l'utilisation du personnel à titre temporaire⁴², sauf indication contraire à la Section F ci-après.

b) Voyages

78. Le Comité a relevé l'augmentation générale de 19,2 pour cent dans les voyages à l'échelle de la Cour. Il est clairement ressorti que cette augmentation était en partie liée à la situation relevant de nouvelles affaires. Le Comité a toutefois relevé que les voyages consacrés aux affaires courantes ou ne nécessitant pas de justifications avaient également atteint un certain degré. Le Comité recommande que chaque grand programme réduise son budget des voyages de dix pour cent par rapport au projet de budget-programme pour 2012, sauf indication contraire à la Section F ci-après.

c) Formation

79. Le Comité a examiné les dépenses proposées dans le cadre de la formation pour 2012 et a relevé que, dans un certain nombre de cas, les formations se révèlent répétitives ou routinières et qu'il n'existe pas de programme de formation précis. Dans un souci de hiérarchisation des besoins, le Comité recommande que les crédits pour la formation soient maintenus au niveau du budget approuvé pour 2011, sauf indication contraire à la Section F ci-après.

d) Consultants

80. Le Comité a relevé avec inquiétude que les prévisions budgétaires en matière de consultance avaient considérablement augmenté, avec une augmentation majeure dans presque tous les grands programmes. Alors que le recours aux services de consultance était absolument justifié dans certains cas, le Comité s'est dit particulièrement préoccupé par le fait que l'emploi excessif de consultants pouvait nuire à la discipline budgétaire et amener la Cour à perdre de vue la nécessité d'utiliser au mieux le personnel permanent et temporaire. En conséquence, le Comité recommande que les crédits prévus pour les services de consultance soient réduits de 10 pour cent dans l'ensemble des grands programmes par rapport au projet de budget-programme pour 2012, sauf indication contraire à la Section F ci-après.

81. Le Comité recommande également que la Cour présente des plans d'évaluation et des critères afférents à l'utilisation de consultants et des fournisseurs de services contractuels et soumette un rapport au Comité à sa dix-huitième session.

e) Fournitures et accessoires

82. Le Comité a examiné plusieurs demandes de crédits supplémentaires pour les fournitures et accessoires dans le projet de budget-programme pour 2012. Compte tenu de l'augmentation majeure des crédits alloués dans ce domaine et le taux d'exécution de 95 pour cent pour l'exercice de 2011, le Comité recommande que le niveau des fournitures accessoires soit maintenu à celui du budget approuvé pour 2011, sauf indication contraire à la Section F ci-après.

f) Taux de vacance de poste et niveau des effectifs

83. Le Comité partage le point de vue de la Cour selon lequel le taux de vacance pour les postes fixes soit maintenu à 8 pour cent pour le grand programme II et à 10 pour cent pour les autres grands programmes, sauf indication contraire au point F ci-après. Étant donné le niveau accru de besoins en personnel à titre temporaire, le Comité recommande que la Cour continue de maintenir le taux de vacance susmentionné pour les postes fixes à pourvoir et il recommande en outre qu'un taux de vacance général de 8 pour cent soit appliqué à l'augmentation du personnel à titre temporaire du projet de budget, sauf indication contraire à la Section F ci-après.

⁴²Règlement du personnel de la Cour pénale internationale(ICC-ASP/4/3), page 9, « Portée et objet ».

g) Libye

84. Ainsi qu'il a été relevé au paragraphe 51 ci-dessus, la Cour a présenté une brève demande de budget supplémentaire aux fins d'accéder en 2011 aux ressources du Fonds en cas d'imprévus, pour un montant de 4 millions d'euros, à la suite du renvoi de la situation en Libye. Dans son projet de budget-programme pour 2012, la Cour a établi qu'elle avait besoin de 7,2 millions d'euros pour 2012, afin de couvrir le coût de la situation en Libye, 5,2 millions d'euros étant affectés au Bureau du Procureur et 1,9 million au Greffe.

85. Le Comité a engagé un débat approfondi avec la Cour sur les besoins engendrés par la situation en Libye. Il était clair, durant la présente session du Comité, que l'on était encore confronté à de nombreux facteurs inconnus, compte tenu de l'évolution rapide des événements et de la situation incertaine sur le terrain, et notamment de la décision éventuelle des autorités libyennes d'engager des instances au niveau national. Il a été relevé également que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies avait institué une commission d'enquête, afin d'examiner la question de savoir si des crimes de guerre avaient été commis en Libye⁴³.

86. Compte tenu des incertitudes du moment, le Comité propose que l'Assemblée retienne une approche ponctuelle du financement de la situation en Libye. À cet égard, il recommande que le Procureur procède à une évaluation des événements sur le terrain et reconsidère les besoins du Bureau du Procureur (le Greffier devra également, par voie de conséquence, réévaluer les besoins du Greffe) avant la dixième session de l'Assemblée, afin de déterminer si les ressources demandées sont toujours nécessaires pour le montant indiqué ou si d'autres réductions des ressources pour la situation en Libye peuvent être opérées dans le projet de budget pour 2012.

F. Grand programmes

1. Grand programme I : Branche judiciaire

87. Le Comité s'est félicité de la légère diminution budgétaire sur l'ensemble de ce programme. Des ressources importantes ayant été mises à la disposition de la Cour pour lui permettre de mener des procès de front en 2011, le Comité a noté avec satisfaction que la Cour a amélioré le rendement des ressources consacrées audiences ainsi que le calendrier judiciaire pour assurer la tenue simultanée de trois ou quatre procès parallèles.

88. Le Comité a cependant relevé par ailleurs que les diminutions majeures dans ce programme tenaient à une réduction des crédits alloués au traitement des juges sur l'hypothèse que la majorité des six nouveaux juges pourraient ne pas être appelés à servir immédiatement à plein temps en 2012.

89. Le Comité a été informé que rien ne garantissait que ce scénario reste d'actualité.

90. Le Comité a été également informé que l'on ne pouvait écarter l'éventualité d'avoir à mener des procès parallèles. Il prie instamment la Cour de continuer à renforcer la coopération entre la Branche judiciaire et la Section d'administration de la Cour, afin d'utiliser au maximum la capacité des ressources existantes.

91. S'agissant du projet de budget pour les voyages en 2012, le grand programme I ayant déjà subi une réduction de 1,8 pour cent, le Comité recommande qu'il soit diminué de 8,2 pour cent supplémentaires.

92. Ayant examiné la demande d'un poste temporaire de juriste adjoint (P-2) dans le cadre du programme 1300 (Bureaux de liaison), le Comité recommande que le poste de juriste adjoint (P-2) ne soit pas approuvé et que le projet de budget pour 2012 relatif au personnel temporaire soit réduit.

93. La Cour a présenté une vue générale de l'ensemble des coûts afférents aux émoluments et indemnités des juges sous la forme d'une annexe au projet de budget-programme pour 2012. Le Comité a toutefois observé que, sous la rubrique « pensions des

⁴³Conseil des droits de l'homme des Nations Unies : quinzième session extraordinaire, *Situation des droits de l'homme en Jamahiriya arabe libyenne* (A/HRC/RES/S-15/1), paragraphe 11.

juges », la Cour avait également inséré, pour l'ensemble des juges, une prime de réinstallation à titre de prestation due. Il recommande que cette prévision budgétaire, l'indemnité pour frais d'études, ainsi que d'autres aides, figurent comme lignes budgétaires distinctes dans l'annexe et que la Cour publie un rectificatif à l'Annexe V e).

94. En raison du manque de justifications satisfaisantes, le Comité n'approuve pas la demande de services de consultants et de formation formulée par la Présidence dans le projet de budget-programme pour 2012.

2. Grand programme II : Bureau du Procureur

95. Le Comité a assisté à une présentation du Procureur sur l'état actuel des enquêtes et affaires conduites par son Bureau et a relevé que les efforts visant à augmenter les gains d'efficacité au moyen entre autres de la réaffectation des ressources, y compris le personnel, et à faire comparaître des témoins plutôt que de soumettre des éléments de preuve documentaires. Le Comité a relevé que les demandes de ressources additionnelles au sein du grand programme II ne concernaient que la situation en Libye.

96. Relevant que le Bureau du Procureur sollicitera des moyens d'enquête renforcés pour la situation en Libye, le Comité recommande que le projet de budget pour les voyages en 2012 soit réduit de 7 pour cent, et non pas de 10 pour cent comme le prévoit la recommandation de portée générale.

97. En ce qui concerne la demande de création de deux postes supplémentaires au titre de la catégorie des services généraux (autres classes) (Cabinet du Procureur/Section des avis juridiques), les postes en question ayant trait plus particulièrement à l'augmentation escomptée de la charge de travail au siège administratif de la Cour, le Comité recommande de ne pas approuver ces postes.

98. Allant de pair avec les recommandations de portée générale, les recommandations spécifiques pour ce programme devraient donner lieu à une réduction en termes réels de deux millions d'euros. Le Comité reconnaît qu'il y avait là une réduction importante des ressources sollicitées et il prend note des vues exprimées par le Bureau du Procureur, aux termes desquelles d'autres coupes budgétaires auraient une incidence sur sa capacité à exercer ses activités essentielles.

3. Grand programme III : Greffe

a) Sous-programme 3110: Cabinet du Greffier

99. S'agissant du poste de fonctionnaire d'administration hors classe (P-5), le Comité recommande que ce poste soit financé intégralement à condition que le rôle prioritaire du poste soit de fournir des conseils financiers au Secrétariat du Fonds au profit des victimes (voir paragraphe 140 ci-dessous).

100. S'agissant du projet de budget pour les voyages en 2012, le Comité s'est inquiété de l'augmentation proposée de 236 pour cent. N'ayant pas trouvé de justifications suffisantes pour cette augmentation de crédits en matière de voyages, il a estimé qu'il y avait tout lieu d'améliorer les ordres de priorités. Dans ces conditions, le Comité recommande que le projet de budget pour les voyages en 2012 soit maintenu au niveau du budget approuvé pour 2011.

b) Sous-programme 3120: Bureau de l'audit interne

101. Étant donné l'importante augmentation de la charge de travail et du croissant besoin d'assistance en matière d'audit interne de la Cour, le Comité recommande que les recommandations de portée générale ne s'appliquent pas à ce sous-programme.

c) Sous-programme 3130 : Section des avis juridiques

102. Le Comité a noté qu'une demande au titre des voyages et de la formation était formulée dans le projet de budget-programme pour 2012, sans que les justifications explicatives y afférentes ne soient suffisantes. Par conséquent, la demande de crédits pour

les voyages et la formation figurant au sous-programme 3130 (Section des avis juridiques) du projet de budget-programme pour 2012 n'est pas approuvée par le Comité, par manque de justifications explicatives suffisantes.

d) Sous-programme 3140 : Section de la sécurité

103. Le Comité a noté que plusieurs postes de bureaux extérieurs ont été redéployés à la suite de la réduction du bureau de Kampala et de la fermeture de deux bureaux au Tchad.

104. Le Comité félicite la Cour d'avoir redéployé ces postes à d'autres bureaux présentant les mêmes besoins plutôt que d'embaucher de nouvelles recrues. Toutefois, le Comité a appréhendé que le redéploiement de postes de bureaux extérieurs au siège de la Cour puisse avoir un impact sur sa structure organisationnelle et donne lieu à des doubles emplois. Une telle situation entraînerait l'augmentation au siège du nombre de gestionnaires des opérations hors siège, alors même que la Cour serait moins présente sur le terrain. De plus, le Comité a relevé que ces redéploiements avaient été opérés sans justification des besoins en la matière au siège.

105. En conséquence, le Comité recommande que le poste d'analyste de sécurité (de la classe P-2) ainsi que les deux autres postes qui avaient été redéployés à partir du bureau du Tchad ne soient pas inscrits au projet de budget-programme pour 2012 et que la Cour intègre une explication circonstanciée au projet de budget-programme pour 2013 si elle souhaite conserver ces postes à La Haye pour cet exercice.

106. De plus, le Comité a constaté une importante augmentation du poste budgétaire de l'équipement, dont l'ameublement, dans le projet de budget-programme pour 2012 (74 000 euros) et ce, sans aucune justification ou explication satisfaisante. Fidèle à sa pratique établie, le Comité recommande que la demande d'un montant de 74 000 euros ne soit pas approuvée.

e) Sous-programme 3180 : Section des opérations hors siège

107. Tout en rendant hommage à la Cour pour avoir redéployé les ressources existantes sur le terrain vers d'autres lieux d'affectation hors siège, liés à de nouvelles situations, le Comité s'est inquiété que le transfert au siège du personnel de bureaux extérieurs n'ait pour effet de gonfler artificiellement des sous-programmes, sans contrôle et autorisation, comme il se doit, de l'Assemblée.

108. Le Comité a été informé que le Greffe avait fermé ses bureaux extérieurs à Abéché et à N'Djamena, réduisant, de ce fait, de sept à cinq le nombre de ses bureaux présents sur le terrain. Le Comité s'est félicité de l'approche adoptée par la Cour par rapport à sa présence sur le terrain et a encouragé celle-ci à continuer d'améliorer sa stratégie. À cet égard, le Comité a noté que la Cour n'avait pas encore achevé son étude des stratégies de retrait, qui devait être un élément important dans le traitement de questions résiduelles, comme la disposition et l'entreposage d'équipements, ainsi que d'éventuels redéploiements.

109. À cet égard, s'agissant du paragraphe 230 du projet de budget-programme pour 2012, et pour les raisons déjà avancées aux paragraphes 107 et 108 ci-dessus, le Comité s'est inquiété du fait que plusieurs postes avaient été redéployés au siège à partir de bureaux extérieurs, sans qu'il soit procédé à une nouvelle évaluation de ces postes, sans publication et procédure de recrutement. Par ailleurs, une telle pratique est de nature à créer des doubles emplois. Comme d'importantes ressources ont déjà été affectées au programme de bureaux extérieurs au cours des dernières années, le Comité n'a pas été convaincu qu'un nouveau poste de chef de bureau extérieur (P-3) soit nécessaire au siège pour assurer un contrôle administratif. Le Comité recommande que ce poste ne soit pas financé dans le projet de budget-programme pour 2012 et que la Cour fournisse une explication circonstanciée dans le projet de budget-programme pour 2013 si elle souhaite conserver le poste à La Haye.

f) Sous-programme 3192 : Bureau du conseil public pour les victimes

110. Le Comité a relevé que l'appui fourni par le Bureau du conseil public pour les victimes était allé croissant, passant d'une aide prodiguée à 35 représentants légaux et à 1 000 victimes environ en avril 2011 à une assistance accordée à 39 représentants légaux et à plus de 2 000 victimes au août 2011. Il a pris note du fait que la charge de travail du Bureau était susceptible faire l'objet de bouleversements soudains, à la suite, par exemple, de décisions prises par les chambres faisant droit aux demandes de victimes tendant à participer à la procédure. Le Bureau s'assurait que les avocats désignés étaient le mieux à même de remplir les fonctions qui leur étaient dévolues.

g) Sous-programme 3220 : Section des ressources humaines

111. Le Comité a relevé, dans le projet de budget-programme pour 2012, une importante augmentation des ressources relatives aux services de consultants, s'agissant principalement du recrutement d'un consultant en charge de la rédaction d'un Manuel de gestion des ressources humaines pour la Cour. Le Comité n'a pas été convaincu de la nécessité de recourir à un consultant externe pour réaliser cette tâche. En conséquence, il n'approuve pas l'augmentation de 120 000 euros qui se rapporte aux services de consultants du sous-programme 3220 (Section des ressources humaines) dans le projet de budget-programme pour 2012.

112. S'agissant du poste P-4 de chef de l'Unité du recrutement et des affectations au sein de la Section des ressources humaines, le Comité recommande le financement intégral dudit poste.

h) Sous-programme 3240 : Section du budget et des finances

113. Le Comité a constaté qu'une provision est prévue pour deux postes d'Assistant aux finances (agent de services généraux, autres classes) pour 12 mois (un poste renouvelé, un nouveau) pour répondre à la charge de travail et assurer le traitement des transactions dans l'Unité des décaissements et l'Unité de la paie au sein de la Section du budget et des finances. Le Comité n'est pas convaincu du besoin d'un assistant aux finances supplémentaire et recommande donc que le projet de budget-programme 2012 pour le personnel temporaire au sein de la Section du budget et des finances soit réduit d'un employé.

i) Sous-programme 3260 : Section des technologies de l'information et des communications

114. Le Comité a constaté une demande de financement à hauteur de 200 000 euros au sein de la Section des technologies de l'information et des communications, pour la mise à niveau de l'électronique analogique de la Cour à une électronique entièrement numérique. Le Comité n'est pas convaincu du bien-fondé de cet investissement étant donné le bon état de l'équipement analogique des salles d'audience et, de surcroît, il doute de la possibilité de transférer tel équipement aux nouveaux locaux. Le Comité recommande donc que, s'agissant du remplacement des biens d'équipement dans la Section des technologies de l'information et des communications, le projet de budget-programme 2012 soit réduit de 200 000 euros.

j) Sous-programme 3330 : Section de la détention

115. Le Comité s'est félicité que l'accord relatif aux services et facilités de détention, conclu entre le Royaume des Pays-Bas et la Cour ait été signé le 18 février 2011 et que les conditions d'utilisation des facilités de détention aient été normalisées.

116. Le Comité a noté que le montant des frais généraux de fonctionnement afférents au coût de la location de cellules, reposait sur l'hypothèse d'un taux d'inflation de 4 pour cent. Selon les estimations de la Cour, à compter du 4 août 2011, le taux d'inflation était de 2,6 pour cent. Par voie de conséquence, il résultait du nouveau calcul des coûts de détention

et des dépenses de personnel pour trois agents du DJI⁴⁴ une diminution de l'ordre de 86 000 euros des frais généraux de fonctionnement.

k) Sous-programme 3400 : Section de l'information et de la documentation

117. Le Comité a souligné l'importance d'assurer des synergies au sein de la Cour, en liaison avec les efforts de coordination et de coopération menés avec d'autres acteurs sur la scène internationale, afin d'accroître la portée des mesures de sensibilisation.

4. Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

118. Le Comité a été informé du fait que, suivant la présentation en mars 2011 du projet de budget-programme 2012 pour ce grand programme, le Bureau avait formulé une recommandation à l'Assemblée, en juillet 2011, sur l'élection du nouveau Président de l'Assemblée pour la période triennale débutant en décembre 2011. La personne désignée avait indiqué qu'elle assumerait ses fonctions à plein temps, les coûts afférents à ce poste étant pris en charge par le gouvernement de son pays. Cet élément nouveau constitue en conséquence un facteur supplémentaire qui justifie le besoin d'un poste à New York, mentionné au paragraphe x, dans le cadre administratif du grand programme IV.

119. Les responsabilités particulières qui pourraient être dévolues à ce poste seraient définies de manière plus précise dans le cadre de consultations avec le nouveau Président de l'Assemblée en septembre 2011. En sus de l'appui apporté au nouveau Président, le titulaire du poste pourrait fournir des services fonctionnels à l'Assemblée, lorsqu'elle se réunit au siège de l'ONU, au Bureau et au Groupe de travail de New York.

120. En ce qui concerne les demandes de conversion d'un poste temporaire de juriste adjoint (P-2) en poste permanent, de création d'un nouveau poste d'assistant spécial du Président (P-2) et de création d'un nouveau poste d'adjoint au développement web (agent de services généraux, autre classe), compte tenu du gel général en matière de création de postes permanents, le Comité recommande que ces postes soient approuvés sur une base temporaire. Une telle mesure aurait toute son importance pour le poste d'assistant spécial auprès du Président (P-2), étant donné que le Président qui sera élu pourra avoir besoin de temps pour évaluer les moyens nécessaires en matière d'appui administratif.

121. Le Comité a constaté que le Secrétariat avait continué d'identifier des mesures d'économies et des gains d'efficacité, susceptibles de réduire les dépenses de l'Assemblée à hauteur de 517 000 euros. Ces mesures incluraient : la réduction du nombre de pages des rapports, la poursuite d'une politique d'économies dans l'utilisation du papier, la réduction du recours à l'interprétation, lors des réunions de l'Assemblée et de ses organes subsidiaires, aux seules langues de l'Assemblée qui sont également la langue officielle d'au moins un État Partie du Statut de Rome, l'examen de la possibilité de tenir plus souvent des sessions au siège de l'Organisation des Nations Unies, afin de tirer parti des avantages résultant de la différence des structures de coût entre les sessions de l'Assemblée tenues au siège de l'Organisation des Nations Unies et celles tenues à La Haye⁴⁵.

122. Afin de fournir des avis de caractère plus stratégique à l'Assemblée, le Comité a considéré différentes options, et notamment l'augmentation de la fréquence de ses sessions ou une présence plus fréquente de son président à La Haye. À ce stade, le moyen le plus efficace pour atteindre cet objectif est de recommander que le poste (P-4) de fonctionnaire chargé des finances et de l'administration du grand programme IV soit reclassé comme poste de Secrétaire exécutif (P-5) auprès du Comité. Une description de poste, une analyse des tâches et une procédure de classement ont été entreprises et le Greffe a confirmé qu'il

⁴⁴DienstJustitiëleInrichtingen (Agence des établissements carcéraux)

⁴⁵ a) Remplacer reproduction et envoi des documents de présession par des versions électroniques : 62 000 euros ;

b) Abandonner l'interprétation en chinois et en russe 42 000 euros ; et

c) Une session de l'Assemblée de huit jours à La Haye entraîne des frais qui sont sans objet lorsque l'Assemblée se réunit au siège de l'ONU, à savoir :

- Sécurité : 84 000 euros ;

- Badges : 25 000 euros ;

- Location de locaux : 204 000 euros ; et

- Infrastructure technique et informatique : 100 000 euros.

s'agissait bien d'un poste de la classe P-5. Le poste relèvera directement du Comité par l'entremise de la Présidence.

123. Le Comité a fait savoir que les fonctions dévolues à ce poste incluraient le suivi des recommandations du Comité, l'analyse de données détaillées sur les ressources sollicitées par la Cour ainsi que d'autres fonctions cruciales, auxquelles il n'est pas possible de procéder dans les circonstances où se déroulent actuellement les réunions du Comité. Sur le plan administratif, le poste relèverait du grand programme IV. Ledit grand programme est en mesure de prendre en charge, en ce qui concerne le projet de budget-programme pour 2012, les incidences budgétaires d'ordre mineur de cette mesure.

5. Grand programme VI : Secrétariat du Fonds au profit des victimes

124. Le Comité a examiné les états financiers du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010⁴⁶ et le Rapport du Conseil de direction dudit Fonds pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011⁴⁷.

125. Ms. Elisabeth Rehn, présidente du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, et le directeur exécutif du Secrétariat du Fonds ont présenté, devant le Comité, des exposés.

126. Le Comité s'est félicité des exposés et des progrès réalisés par le Fonds au profit des victimes dans ses efforts pour obtenir des contributions supplémentaires, de même que pour exécuter son plan de travail sur le terrain.

127. Le Comité a relevé l'augmentation de 45 pour cent du projet de budget du grand programme VI pour 2012, y compris la majoration des coûts afférents au recrutement du personnel supplémentaire proposé.

128. Tout en reconnaissant que le Secrétariat du Fonds avait besoin d'une expertise en matière juridique et financière, le Comité a estimé que le Greffe détenait déjà suffisamment de compétences d'ordre financier, susceptibles de fournir les services requis conformément au point 19 du Règlement du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes.

129. Par conséquent, s'agissant de la proposition de création d'un poste temporaire de fonctionnaire des finances (P-3) (paragraphe 483 du projet de budget-programme pour 2012), le Comité recommande de ne pas approuver ce poste supplémentaire mais que le Fonds d'affectation spéciale bénéficie de l'assistance, à titre prioritaire, en matière financière, du fonctionnaire d'administration hors classe (P-5) du Cabinet du Greffier.

130. Si l'Assemblée devait adopter cette recommandation, le Comité veillerait, en liaison avec le Secrétariat du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes, aux mesures de suivi concernant leur mise en œuvre et présenterait de nouvelles recommandations, en tant que de besoin, l'année suivante.

131. S'agissant de la présentation des états financiers et du budget, le Comité a rappelé que le Commissaire aux comptes avait déjà recommandé que les états financiers incluent, dans les états initiaux, le montant global des ressources et des dépenses du Fonds. Le Comité fait sienne cette recommandation et recommande que le Secrétariat veille à préciser encore davantage la répartition des coûts administratifs des services fournis par le Greffe, afin d'obtenir une image globale des coûts administratifs du Fonds.

132. Constatant les effets que peuvent avoir d'importants inducteurs de coûts, le Comité recommande également que le Secrétariat envisage d'autres mécanismes de financement des nouvelles activités sur le terrain, qui puissent offrir davantage de souplesse et réduire la pression exercée sur le budget ordinaire. À cet égard, le Comité recommande que le Fonds au profit des victimes prépare un rapport sur la possibilité d'allouer une proportion des contributions volontaires aux dépenses de projets, y compris en proposant les amendements nécessaires au Règlement, et de faire rapport au Comité à sa dix-huitième session.

⁴⁶ ICC-ASP/10/13.

⁴⁷ ICC-ASP/10/14.

6. Grand programme VII-5 : Mécanisme de contrôle indépendant

133. Le Comité a été informé que le nouveau responsable du bureau du Mécanisme de contrôle indépendant n'entrera vraisemblablement pas en fonctions avant le premier trimestre de 2012. Le Bureau de l'Assemblée devrait pourvoir, à titre temporaire, le poste vacant. Le chef étant appelé à procéder au recrutement du titulaire du poste P-2, à partir de besoins devant encore être pleinement déterminés, et ledit recrutement devant prendre au moins trois mois, par conséquent le Comité recommande que, pour le projet de budget-programme pour 2012, le poste de la classe P-2 ne soit financé que pour une période de six mois. Le projet de budget-programme pour 2013 pourrait rendre compte du coût global dudit poste. Le Comité recommande également que le montant des crédits alloués pour les voyages reste au niveau du budget approuvé pour 2011.

G. Locaux de la Cour pénale internationale

1. Locaux permanents

134. Le Comité a été saisi du Deuxième rapport intérimaire sur les activités du Comité de contrôle⁴⁸, ainsi que du Projet de budget-programme pour 2012 pour les locaux permanents.

135. Le Comité a entendu l'exposé de M. Roberto Bellelli, président du Comité de contrôle, et du directeur de Projet. Le président du Comité de contrôle a prié le Comité d'examiner trois questions précises : le projet de budget-programme pour les éléments 2gv pour 2012, les options de financement pour les éléments 2gv et les objectifs de la révision de l'encadré 4, entreprise actuellement par le directeur de projet.

136. Le Comité a été informé que le Comité de contrôle était d'avis que les budgets des éléments 3gv et 2gv devaient demeurer séparés les uns des autres et que ces deux budgets devaient être clairement distingués des dépenses ordinaires de la Cour, étant donné qu'ils se rapportent à des événements ponctuels qui ne sauraient être intégrés ont rien dans l'ensemble des dépenses courantes ordinaires de la Cour. Les coûts des éléments 2gv pourraient faire partie du budget ordinaire de la Cour et, dans ce cas, ils devraient pouvoir être identifiés clairement et rester séparés des autres coûts, mais les coûts des éléments 3gv et le budget du projet pour les locaux permanents devraient être approuvés séparément.

137. Le Comité s'est félicité des efforts du Comité de contrôle pour accroître la sécurité financière du projet, en procédant à un examen approfondi des besoins des utilisateurs, y compris ceux qui ont trait aux coûts de l'encadré 4⁴⁹.

138. Le Comité a constaté que les éléments 2gv ne figuraient pas encore dans le projet de budget-programme pour 2012, le Comité de contrôle, le directeur de projet et la Cour étant en train de finaliser les besoins en question. Aussi, le Comité n'a pas été en mesure de formuler de recommandations au sujet de ces éléments dans le présent rapport.

139. Le Comité a toutefois noté que, sur la base des estimations initiales concernant les éléments 2gv, il était possible que certains éléments puissent être considérés comme étant des composantes de la construction, notamment le personnel supplémentaire et les consultants, ainsi que les coûts de gestion, et non pas comme d'autres coûts sans rapport avec la construction. Le Comité recommande que le Comité de contrôle examine de près cette question afin de veiller à ce que des coûts qui normalement relèvent de l'enveloppe de 190 millions d'euros pour la construction ne soient pas également inclus dans le budget ordinaire de la Cour. Une telle situation non seulement alourdirait le poids des contraintes pesant sur le budget ordinaire de la Cour, mais elle emporterait également le risque de masquer les coûts réels du projet de construction.

140. Le Comité a évalué deux options de financement des coûts des éléments 2gv, telles que proposées par le Comité de contrôle⁵⁰. Le Comité a estimé que, afin de respecter le principe de l'intégrité budgétaire, les coûts des éléments 2gv devraient figurer normalement

⁴⁸ CBF/17/10

⁴⁹ CBF/17/10, paragraphe 17.

⁵⁰ ICC-ASP/10/10/Add.1, paragraphe 14.

dans le budget ordinaire de la Cour. Toutefois, le Comité recommande que, s'il est décidé de ne pas créer un grand programme VIII, mais de répartir ces coûts entre divers sous-programmes, la Cour devra établir une annexe indicative, à l'occasion de chaque projet de budget-programme annuel, afin de veiller à ce que l'ensemble des coûts des éléments 2gv soient clairement identifiés et quantifiés.

2. Locaux provisoires

141. Comme suite au procès-verbal de la réunion du 25 juillet 2011 du Bureau, le Comité a étudié des rapports sur l'option d'achat de l'immeuble Arc. Il a écouté l'exposé de la Cour, présentant le résultat d'une évaluation préliminaire exécutée par un consultant indépendant et par des facilitateurs⁵¹ désignés par le Bureau.

142. Comme l'information était très préliminaire et que la Cour attend davantage de données, le Comité n'était pas en mesure de bien analyser la situation ou de formuler des recommandations.

143. Le Comité a également pris note du rapport oral du facilitateur.

H. Autres questions

1. Futures réunions

144. Le Comité a décidé, à titre provisoire, de tenir ses dix-huitième et dix-neuvième sessions à La Haye, du 23 au 27 avril 2012 et du 24 septembre au 3 octobre 2012 respectivement.

⁵¹ Allemagne, Australie et Nigéria.

Annexe I

Liste des documents

CBF/17/1	Ordre du jour provisoire
CBF/17/1/Add.1/Rev.1	Liste annotée des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire
ICC-ASP/10/5	Rapport du Comité du budget et des finances sur les travaux de sa seizième session
ICC-ASP/10/10	Projet de budget-programme pour 2012 de la Cour pénale internationale
ICC-ASP/10/10/Corr.1	Projet de budget-programme pour 2012 de la Cour pénale internationale – Rectificatif
ICC-ASP/10/10/Corr.2	Projet de budget-programme pour 2012 de la Cour pénale internationale – Rectificatif
ICC-ASP/10/10/Corr.3	Projet de budget-programme pour 2012 de la Cour pénale internationale – Rectificatif
ICC-ASP/10/10/Add.1/Rev.1	Projet de budget-programme pour 2012 de la Cour pénale internationale : les locaux permanents
ICC-ASP/10/11	Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale au 30 juin 2011
ICC-ASP/10/12	États financiers pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010
ICC-ASP/10/13	Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes – États financiers pour l'exercice allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2010
ICC-ASP/10/14	Rapport à l'Assemblée des États Parties sur les activités et les projets du Conseil de direction du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pour la période allant du 1 ^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011
ICC-ASP/10/16	Rapport sur l'exécution des programmes de la Cour pénale internationale pour l'année 2010
CBF/17/2	Rapport complémentaire de la Cour sur les seuils de l'assistance judiciaire
CBF/17/3	Rapport de la Cour sur la passation des marchés
CBF/17/4	Proposition de la Cour d'un régime de subvention des primes d'assurance-maladie pour les retraités
CBF/17/5	Sixième rapport sur les progrès de la Cour en matière de gains d'efficience
CBF/17/6	Rapport annuel du Bureau de l'audit interne
CBF/17/7	Rapport annuel du Bureau de l'audit interne – Mise en œuvre des recommandations d'audit : Situation au 30 juin 2011
CBF/17/8	Rapport de la Cour sur la justification des postes de hauts fonctionnaires
CBF/17/9	Rapport sur la révision du mandat du Comité d'audit
CBF/17/10	Deuxième rapport intérimaire sur les activités du Comité de contrôle
CBF/17/11	Comité d'audit : Rapport annuel au Comité du budget et des finances et à l'Assemblée des États Parties pour la période allant de juillet 2010 à juin 2011

Annexe II

État des contributions au 31 août 2011 (en euros)

États Parties	Contributions mises en recouvrement au titre des exercices précédents	Sommes reçues au titre des exercices précédents	Contributions non acquittées au titre des exercices précédents	Contributions mises en recouvrement pour l'exercice 2011	Contributions reçues pour l'exercice 2011	Contributions non acquittées pour l'exercice 2011	Montant total des contributions non acquittées
1. Afghanistan	18 996	18 996	-	6 153	6 153	-	-
2. Afrique du Sud	3 305 684	3 305 684	-	592 200	592 200	-	-
3. Albanie	63 084	63 084	-	15 382	15 382	-	-
4. Allemagne	91 268 907	91 268 907	-	12 333 135	12 333 135	-	-
5. Andorre	68 662	68 662	-	10 767	10 767	-	-
6. Antigua et Barbuda	25 307	22 885	2 422	3 076	-	3 076	5 498
7. Argentine	6 393 177	6 393 177	-	441 458	441 458	-	-
8. Australie	18 299 016	18 299 016	-	2 973 304	2 973 304	-	-
9. Autriche	9 282 915	9 282 915	-	1 308 992	1 308 992	-	-
10. Bangladesh	8 975	-	8 975	15 382	1	15 381	24 356
11. Barbade	95 949	95 949	-	12 305	12 305	-	-
12. Belgique	11 538 239	11 538 239	-	1 653 545	1 653 545	-	-
13. Belize	10 614	10 614	-	1 538	1 538	-	-
14. Bénin	18 388	18 388	-	4 615	626	3 989	3 989
15. Bolivie (État plurinational de)	78 695	78 695	-	10 767	252	10 515	10 515
16. Bosnie-Herzégovine	62 518	62 518	-	21 535	21 535	-	-
17. Botswana	144 117	144 117	-	27 687	27 687	-	-
18. Brésil	13 956 308	13 956 308	-	2 478 010	36 698	2 441 312	2 441 312
19. Bulgarie	223 404	223 404	-	58 451	58 451	-	-
20. Burkina Faso	20 432	20 432	-	4 615	133	4 482	4 482
21. Burundi	8 990	8 466	524	1 538	-	1 538	2 062
22. Cambodge	18 388	18 388	-	4 615	41	4 574	4 574
23. Canada	31 026 274	31 026 274	-	4 932 947	4 932 947	-	-
24. Chili	439 812	439 812	-	363 011	350 084	12 927	12 927
25. Chypre	445 974	445 974	-	70 756	70 756	-	-
26. Colombie	1 419 433	1 419 433	-	221 498	5 053	216 445	216 445
27. Comores	6 183	557	5 626	1 538	-	1 538	7 164
28. Congo	12 433	12 433	-	4 615	4 615	-	-
29. Costa Rica	327 142	327 142	-	52 298	40 148	12 150	12 150
30. Croatie	543 169	543 169	-	149 204	149 204	-	-
31. Danemark	7 760 368	7 760 368	-	1 132 101	1 132 101	-	-
32. Djibouti	10 418	5 199	5 219	1 538	-	1 538	6 757
33. Dominique	10 614	9 320	1 294	1 538	-	1 538	2 832
34. Équateur	246 434	246 434	-	61 527	61 527	-	-
35. Espagne	29 721 044	29 721 044	-	4 886 801	3 461 952	1 424 849	1 424 849
36. Estonie	186 722	186 722	-	61 527	61 527	-	-
37. Ex-République yougoslave de Macédoine	60 842	51 489	9 353	10 767	-	10 767	20 120
38. Fidji	38 077	38 077	-	6 153	4 876	1 277	1 277
39. Finlande	5 837 422	5 837 422	-	870 610	870 610	-	-
40. France	65 607 369	65 607 369	-	9 418 282	5 264 557	4 153 725	4 153 725
41. Gabon	101 927	50 943	50 984	21 535	-	21 535	72 519
42. Gambie	10 614	9 324	1 290	1 538	-	1 538	2 828
43. Géorgie	34 795	34 795	-	9 229	9 229	-	-
44. Ghana	46 150	40 488	5 662	9 229	-	9 229	14 891
45. Grèce	6 168 101	6 168 101	-	1 062 883	25 130	1 037 753	1 037 753
46. Grenade	-	-	-	641	-	641	641
47. Guinée	20 841	4 349	16 492	3 076	-	3 076	19 568
48. Guyane	8 990	8 990	-	1 538	1 538	-	-
49. Honduras	57 527	40 519	17 008	12 306	-	12 306	29 314
50. Hongrie	2 104 218	2 104 218	-	447 611	447 611	-	-
51. Îles Cook	3 305	1	3 304	1 538	-	1 538	4 842
52. Îles Marshall	10 614	8 398	2 216	1 538	-	1 538	3 754
53. Irlande	4 324 266	4 324 266	-	766 014	766 014	-	-
54. Islande	385 690	385 690	-	64 604	64 604	-	-
55. Italie	52 989 882	52 989 882	-	7 689 367	7 689 367	-	-
56. Japon	65 221 461	65 221 461	-	19 273 408	8 564 887	10 708 521	10 708 521

<i>États Parties</i>	<i>Contributions mises en recouvrement au titre des exercices précédents</i>	<i>Sommes reçues au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions non acquittées au titre des exercices précédents</i>	<i>Contributions mises en recouvrement pour l'exercice 2011</i>	<i>Contributions reçues pour l'exercice 2011</i>	<i>Contributions non acquittées pour l'exercice 2011</i>	<i>Montant total des contributions non acquittées</i>
57. Jordanie	123 891	123 891	-	21 535	21 535	-	-
58. Kenya	83 892	83 892	-	18 458	18 458	-	-
59. Lesotho	10 614	7 620	2 994	1 538	-	1 538	4 532
60. Lettonie	204 638	204 638	-	58 451	58 451	-	-
61. Libéria	8 990	5 730	3 260	1 538	-	1 538	4 798
62. Liechtenstein	81 730	81 730	-	13 844	13 844	-	-
63. Lituanie	336 881	336 881	-	99 982	99 982	-	-
64. Luxembourg	874 133	874 133	-	138 436	138 436	-	-
65. Madagascar	9 044	9 044	-	4 615	1 979	2 636	2 636
66. Malawi	10 995	9 400	1 595	1 538	-	1 538	3 133
67. Mali	18 388	18 388	-	4 615	1 999	2 616	2 616
68. Malte	164 007	164 007	-	26 149	26 149	-	-
69. Maurice	116 751	116 751	-	16 920	16 920	-	-
70. Mexique	16 516 789	16 516 789	-	3 623 954	2 532 265	1 091 689	1 091 689
71. Mongolie	12 152	12 152	-	3 076	3 076	-	-
72. Monténégro	11 465	11 465	-	6 153	6 135	18	18
73. Namibie	67 377	67 377	-	12 305	12 305	-	-
74. Nauru	10 614	10 614	-	1 538	1 538	-	-
75. Niger	12 152	7 943	4 209	3 076	-	3 076	7 285
76. Nigéria	541 594	430 247	111 347	119 978	-	119 978	231 325
77. Norvège	7 933 582	7 933 582	-	1 339 756	1 339 756	-	-
78. Nouvelle-Zélande	2 591 529	2 591 529	-	419 923	419 923	-	-
79. Ouganda	49 931	49 931	-	9 229	9 103	126	126
80. Panama	223 170	223 170	-	33 840	33 840	-	-
81. Paraguay	91 498	91 498	-	10 767	204	10 563	10 563
82. Pays-Bas	19 023 861	19 023 861	-	2 853 326	2 853 326	-	-
83. Pérou	928 319	710 831	217 488	138 436	1	138 435	355 923
84. Pologne	5 572 065	5 572 065	-	1 273 614	1 273 614	-	-
85. Portugal	5 296 742	5 296 742	-	786 011	786 011	-	-
86. République centrafricaine	10 614	2 915	7 699	1 538	-	1 538	9 237
87. République de Corée	21 096 329	21 096 329	-	3 476 289	2 421 208	1 055 081	1 055 081
88. République de Moldova	-	-	-	3 076	-	3 076	3 076
89. République démocratique du Congo	32 460	32 460	-	4 615	4 615	-	-
90. République dominicaine	245 825	146 509	99 316	64 604	-	64 604	163 920
91. République tchèque	637 375	637 375	-	536 825	536 825	-	-
92. République-Unie de Tanzanie	65 207	65 207	-	12 305	174	12 131	12 131
93. Roumanie	859 540	859 540	-	272 258	272 258	-	-
94. Royaume-Uni	67 660 246	67 660 246	-	10 158 147	10 158 147	-	-
95. Sainte-Lucie	256	-	256	1 538	-	1 538	1 794
96. Saint-Kitts-Et-Nevis	6 183	6 183	-	1 538	40	1 498	1 498
97. Saint-Marin	31 223	31 223	-	4 615	4 615	-	-
98. Saint-Vincent-et-les-Grenadines	10 418	10 418	-	1 538	1 526	12	12
99. Samoa	10 496	10 496	-	1 538	1 538	-	-
100. Sénégal	50 230	50 230	-	9 229	9 229	-	-
101. Serbie	238 729	238 729	-	56 913	10 447	46 466	46 466
102. Seychelles	513	513	-	3 076	3 076	-	-
103. Sierra Leone	10 614	9 318	1 296	1 538	-	1 538	2 834
104. Slovaquie	728 902	728 902	-	218 422	218 422	-	-
105. Slovénie	963 305	963 305	-	158 433	158 433	-	-
106. Suède	11 032 664	11 032 664	-	1 636 625	1 636 625	-	-
107. Suisse	12 732 263	12 732 263	-	1 738 145	1 738 145	-	-
108. Suriname	6 382	6 382	-	4 615	4 615	-	-
109. Tadjikistan	12 152	12 152	-	3 076	3 076	-	-
110. Tchad	7 455	1 646	5 809	3 076	-	3 076	8 885
111. Timor-Leste	10 496	10 496	-	1 538	1 538	-	-
112. Trinité-et-Tobago	285 532	285 532	-	67 680	67 680	-	-
113. Uruguay	405 145	405 145	-	41 531	1 133	40 398	40 398
114. Venezuela (République bolivarienne du)	2 185 095	2 185 095	-	482 989	11 461	471 528	471 528
115. Zambie	19 532	13 378	6 154	6 153	-	6 153	12 307
Total	610 380 846	609 789 054	591 792	103 607 900	80 406 216	23 201 684	23 793 476

Annexe III

Aide judiciaire

1. Le Comité du budget et des finances (ci-après le « Comité ») a examiné avec attention la question du financement de l'aide judiciaire. Tout en observant dans le projet de budget-programme pour 2012 une augmentation de près de cinq millions d'euros destinée à financer l'aide juridique pour la défense et pour les victimes¹, le Comité relève qu'il n'a pas été destinataire d'un rapport particulier sur cette question. La demande de la Cour au titre de l'aide juridique pour l'exercice 2012 était de 7 573 700 euros.

2. Selon les explications recueillies par le Comité, cette somme avait été calculée par la Cour en tenant compte des barèmes actuels du système d'aide judiciaire et des situations à venir. Le Comité disposait notamment d'une note du Greffier intitulée « Aperçu du système d'aide judiciaire de la Cour » daté du 27 juin 2011. Aux termes de cette note, la constitution d'une équipe de base – pour la représentation d'une personne poursuivie ou de victimes – dépend de deux facteurs :

- a) Les phases du procès ; et
- b) La composition de l'équipe.

3. Si elle est composée d'un conseil, un assistant juridique et un chargé de la gestion du dossier, le coût de cette équipe dans la phase préliminaire et la phase d'appel est de 21 817 euros par mois. Les règles actuelles de la Cour permettent d'ajouter un conseil adjoint de 1^{re} classe lors de la phase de première instance ce qui porte le coût mensuel à 30 782 euros. Il convient également d'ajouter à ces dépenses un montant de 13 012 euros représentant la rémunération mensuelle d'un enquêteur (de la classe P-4) et d'une personne-ressource (service généraux, autre classe). Au total, la somme mensuellement versée à l'équipe de la défense peut atteindre 43 794 euros².

4. Le Comité note également que ces paiements effectués par le Greffier sur la base de pièces justificatives remises par les conseils ne sont pas exclusives de frais supplémentaires. Le régime actuel prévoit :

- a) Le remboursement des dépenses à hauteur d'une somme forfaitaire mensuelle de 4 000 euros ;
- b) La compensation, sous certaines conditions, des charges professionnelles lorsqu'un conseil est présent au siège de la Cour pendant une période supérieure à quinze jours (les charges professionnelles ainsi indemnisées ne peuvent dépasser 40% de l'ensemble des honoraires versés au membre de l'équipe concerné).
- c) Le cas échéant, la possibilité pour la personne habilitée à bénéficier d'une aide judiciaire aux frais de la Cour, ou son conseil, de formuler une demande de ressources additionnelles.

5. De manière liminaire, le Comité s'est étonné de ne pas avoir été consulté par le Greffier ni sur ces augmentations tarifaires qui ne correspondent pas aux données financières figurant dans le rapport de la Cour présenté en 2008³, ni sur un éventuel reclassement du chargé de la gestion du dossier, de la classe G-5 à la classe P-1. Compte tenu de l'incidence financière de ces décisions, il incombait au Greffier de saisir le Comité de ces projets.

6. Les premiers éléments chiffrés soumis au Comité relativement à l'appui judiciaire destiné à la défense et aux victimes dans les procès *Lubangaet Katanga/Ngudjolo Chui*, étaient les suivants :

- a) Frais encourus pour la défense entre 2005 et le 23 août 2011 : 6 638 500 euros ; et

¹ ICC-ASP/10/10, sous-programme 3190, tableau 52, version F.

² Calcul réalisé sur une base mensuelle.

³ ICC-ASP/7/23.

b) Frais encourus pour les victimes durant cette même période : 2 802 400 euros.

7. Ce montant, qui ne tenait pas compte des frais exposés par la Cour dans le cadre des deux premières affaires en RDC (*Lubanga* et *Katanga/Ngudjolo Chui*), soit 41 585 800 euros, devrait encore croître avec les éventuelles phases d'appel et des réparations.

8. Le Comité avait déjà, par le passé, appelé l'attention sur la pression financière croissante exercée sur le budget de la Cour par le système d'aide judiciaire⁴. La recherche de gains d'efficacité et d'économies induit inévitablement des questions sur ce que l'on peut attendre de ce système. Compte tenu du nombre croissant d'affaires portées devant la Cour, il faut, pour assurer un juste équilibre au regard du droit des individus à être représentés, prendre en considération non seulement les obligations contenues dans les documents fondamentaux relatifs à la Cour, mais aussi les choix relevant de la compétence exclusive de l'Assemblée des États Parties (l'« Assemblée »).

9. En premier lieu, il peut être décidé de maintenir le système actuel et fournir une aide judiciaire sans déterminer à l'avance l'enveloppe financière affectée. Ce mécanisme a pour avantage de ne pas limiter les conditions d'accès de la défense et des victimes participant aux procédures devant la Cour. Néanmoins, il comporte un risque évident d'augmentation mécanique des fonds appelés chaque année. Le projet de budget-programme pour 2012 prévoit ainsi près de cinq millions d'euros supplémentaires au titre de l'aide judiciaire.

10. En second lieu, le Comité estime qu'il serait possible, si l'on établit un certain nombre de critères, d'instaurer davantage de souplesse dans le système tout en permettant à la Cour de remplir ses obligations. Il est, d'une part, possible de modifier le système de rémunération actuel pour les conseils en limitant le montant total alloué aux équipes par exercice budgétaire, en ayant soin de faire la distinction entre la représentation des personnes poursuivies et celle des victimes. Sur la base des montants accordés dans les affaires *Lubanga* et *Katanga/Ngudjolo*, le Comité propose que l'Assemblée fixe un seuil annuel général de 500 000 euros par accusé. Une telle mesure donnerait lieu à une réduction de 45 pour cent par rapport au coût général moyen des deux premières affaires qui étaient au stade du procès entre 2009 et 2010. Au demeurant, on peut envisager une réduction des coûts liés aux charges professionnelles puisque, par définition, la rémunération principale vise justement à indemniser le travail effectué dans le dossier. En outre, le Comité a déjà souligné qu'en dépit des avantages que pourrait avoir un recours à des conseils extérieurs à la Cour, il est financièrement plus avantageux d'asseoir la représentation des victimes en prenant appui sur le seul Bureau du conseil public pour les victimes (BCPV)⁵. À cet égard, le BCPV offre déjà un appui conséquent aux conseils extérieurs en assistant 39 représentants légaux et plus de 2 300 victimes. Dans la mesure où la Cour est la seule juridiction pénale internationale à accueillir la participation des victimes, toute comparaison avec une autre juridiction internationale ne reposerait pas sur des situations identiques. Un tel système ne devrait pas interdire l'accès ponctuel à des conseils extérieurs en cas de conflits d'intérêts entre les groupes de victimes. En pareil cas, et compte tenu du seuil de réduction de 45 pour cent, un montant de 223 000 euros par groupe de victimes nécessitant un conseil extérieur à titre exceptionnel, pourrait être alloué au titre des conseils extérieurs.

11. Le Comité souligne qu'il appartient à l'Assemblée des États Parties de définir les orientations générales qu'elle estime devoir donner au système d'aide légale et que, compte tenu des affaires dont est désormais saisie la Cour, le nombre des personnes susceptibles de solliciter cette ligne budgétaire ne pourra aller qu'en augmentant.

⁴Rapport intérimaire sur les différents mécanismes qui existent dans les juridictions pénales internationales en matière d'aide judiciaire (ICC-ASP/7/12), and *Documents officiels ... septième session ... 2006* (ICC-ASP/7/20), volume II, partie B.2, paragraphes 123 à 127.

⁵ICC-ASP/9/20.

Tableau 1 : Coûts réels par affaire, Fonds en cas d'imprévus compris ; données provenant du système SAP au 23 août 2011 (en milliers d'euros)

		2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Terrain	Appui		5 868,00	8 927,20	8 215,90	8 328,00	9 885,40	6 183,60	47408,1
	Ouganda	2 415,70	3 413,80	3 230,70	2 833,40	2 277,10	2 080,90	1 178,50	17 430,10
	RDC	2 213,00	4 776,30	4 853,00	6 242,50	7 147,10	7 613,40	4 662,70	37 508,00
	Darfour	1 740,90	3 510,30	4 814,70	5 541,80	5 385,10	3 738,00	1 951,70	26 682,50
	RCA			1 206,80	2 996,90	3 792,00	1 813,30	1 333,30	11 142,30
	Kenya						3 366,00	2 846,60	6 212,60
	Libye							1 108,70	1 108,70
	<i>Total partiel</i>	<i>6 369,60</i>	<i>17 568,40</i>	<i>23 032,40</i>	<i>25 830,50</i>	<i>26 929,30</i>	<i>28 497</i>	<i>19 265,10</i>	<i>147 492,30</i>
Jours d'audience	Appui	339,40	3 667,80	6 264,60	7 075,00	8 929,10	10 971,10	6 312,60	
	Procès 1 et 2/RDC	239,40	2 399,00	3 887,70	5 850,90	9 100,30	13 445,40	6 663,00	
	Procès 3/appel Bemba			77,1	403,8	1 093,80	2 482,20	1 573,20	
	Jours d'audience Kenya							434,00	
	Jours d'audience Libye							69,20	
	<i>Total partiel</i>	<i>578,80</i>	<i>6 066,80</i>	<i>10 229,40</i>	<i>13 329,70</i>	<i>19 123,20</i>	<i>26 898,70</i>	<i>15 052,00</i>	<i>91 278,60</i>
Total	6 948,40	23 635,20	33 261,80	39 160,20	46 052,50	55 395,70	34 317,10	238 770,90	

Tableau 2 : Récapitulatif des dépenses afférentes à l'aide judiciaire pour la défense et pour les victimes par situation/par affaire * 2005-2011 au 23 août 2011 (en milliers d'euros)**Aide judiciaire pour les conseils à la défense**

	Jours d'audience RDC	Jours d'audience Soudan	Jours d'audience Ouganda	Jours d'audience RCA	Appui opérationnel pour les opérations hors siège	Opérations hors siège Ouganda	Opérations hors siège RDC	Opérations hors siège Soudan	Opérations hors siège RCA	Général CPI	Total
2005	66,80										66,80
2006	597,40	49,60	63,10		1,00					13,60	724,70
2007	582,10	51,20	79,40			0,60	2,90				716,20
2008	660,60	2,80				70,00	20,20	36,50	22,70		812,80
2009	1 731,20			4,70		22,60	35,90	24,80			1 819,20
2010	1 874,80	410,10		511,80			44,90	54,30			2 895,90
2011**	1 125,60	382,20					66,50	4,50			1 578,80
Total	6 638,50	895,90	142,50	516,50	1,00	93,20	170,40	120,10	22,70	13,60	8 614,40

Aide judiciaire pour les conseils aux victimes

	<i>Jours d'audience RDC</i>	<i>Jours d'audience Soudan</i>	<i>Jours d'audience Ouganda</i>	<i>Jours d'audience RCA</i>	<i>Appui opérationnel pour les opérations hors siège</i>	<i>Opérations hors siège Ouganda</i>	<i>Opérations hors siège RDC</i>	<i>Opérations hors siège Soudan</i>	<i>Opérations hors siège RCA</i>	<i>Général CPI</i>	<i>Total</i>
2005											0,00
2006	20,30										20,30
2007	54,10										54,10
2008	149,40						9,10	1,40			159,90
2009	880,20	83,40		30,10			3,90		158,20		1 155,80
2010	1 106,40	43,70		85,00							1 235,10
2011**	592,00	47,40		288,40							927,80
Total	2 802,40	174,50		403,50			13,00	1,40	158,20		3 553,00

* Les « jours d'audience » font référence aux audiences directement liées aux procès et les « opérations hors siège » se rapportent aux enquêtes et aux opérations réalisées sur le terrain.

** Dépenses au 23 août 2011.

Tableau 3 : ventilation des coûts en matière d'aide judiciaire, par affaire (Lubanga – Katanga-Ngudjolo) (en euros)

Aide judiciaire pour la défense

Lubanga	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>Total par affaire</i>
Conseils	114 213,00	96 263,00	175 478,00	175 478,00	175 478,00	102 362,00	
Conseils adjoints de 1 ^{re} classe		35 238,00	145 233,00	145 233,00	145 233,00	84 719,00	
Assistants juridiques	32 767,00	73 003,00	146 712,00	140 599,00	146 712,00	85 582,00	
Chargés de la gestion des dossiers de l'affaire	12 665,00	38 793,00	58 464,00	58 464,00	58 464,00	34 104,00	
Dépenses (y compris les voyages)	37 669,00	37 158,00	13 521,00	63 852,00	83 409,00	53 294,00	
Enquêtes	53 332,00	25 973,00	39 653,00	61 679,00	32 730,00	23 678,00	
Total	250 646,00	306 428,00	579 061,00	645 306,00	642 026,00	383 740,00	2 807 206,00

Katanga	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	
Conseils	14 899,00	129 984,00	174 574,00	168 212,00	84 106,00	
Conseils adjoints de 1 ^{re} classe			92 531,00	107 580,00	62 755,00	
Assistants juridiques	4 705,00	73 356,00	110 034,00	127 356,00	74 291,00	
Chargés de la gestion des dossiers de l'affaire	134,00	58 464,00	58 464,00	58 464,00	34 104,00	
Dépenses (y compris les voyages)	3 528,00	33 105,00	64 518,00	70 159,00	31 350,00	
Enquêtes		33 198,00	51 943,00	38 007,00	45 226,00	
Total	23 266,00	328 107,00	552 064,00	569 778,00	331 832,00	1 805 047,00

Ngudjolo	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	
Conseils	99 418,00	129 984,00	129 984,00	75 824,00	
Conseils adjoints de 1 ^{re} classe	17 930,00	107 580,00	107 580,00	62 755,00	
Assistants juridiques	56 397,00	98 859,00	146 712,00	85 582,00	
Chargés de la gestion des dossiers de l'affaire	48 720,00	58 464,00	58 464,00	32 480,00	
Dépenses (y compris les voyages)	20 657,00	81 916,00	134 547,00	64 610,00	
Enquêtes	4 735,00	27 419,00	38 301,00	48 761,00	
Total	247 857,00	504 222,00	615 588,00	370 012,00	1 737 679,00

Aide judiciaire pour les victimes

Lubanga V02	2006	2007	2008	2009	2010	2011	<i>Total par affaire</i>
Conseils	13 364	21 164	60 455	113 946	97 391	71 420	
Conseils adjoints de 1 ^{re} classe					-	-	
Assistants juridiques					-	-	
Chargés de la gestion des dossiers de l'affaire			4 744	50 070	48 720	34 104	
Dépenses (y compris les voyages)	5 760	21 188	37 150	58 452	70 533	20 213	
Enquêtes				4 506	-	-	
Total	19 124	42 352	102 348	226 974	216 644	125 737	733 180
Lubanga V01	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Conseils			29 332	142 932	78 952	33 805	
Conseils adjoints de 1 ^{re} classe					-	-	
Assistants juridiques					-	-	
Chargés de la gestion des dossiers de l'affaire			3 000	54 467	48 395	34 104	
Dépenses (y compris les voyages)		467	24 848	60 547	57 955	14 152	
Enquêtes					-	-	
Total	-	467	57 180	257 945	185 302	82 061	582 955
Katanga/Ngudjolo	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Conseils			19 316	54 769	95 765	21 664	
Conseils adjoints de 1 ^{re} classe					-	-	
Assistants juridiques					-	-	
Chargés de la gestion des dossiers de l'affaire				16 156	48 720	29 232	
Dépenses (y compris les voyages)			12 541	3 372	35 800	13 927	
Enquêtes					-	-	
Total	-	-	31 857	74 297	180 285	64 823	351 262
Katanga/Ngudjolo	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Conseils				65 532	108 320	54 160	
Conseils adjoints de 1 ^{re} classe					-	-	
Assistants juridiques				25 325	56 200	36 678	
Chargés de la gestion des dossiers de l'affaire				9 744	48 720	29 232	
Dépenses (y compris les voyages)			9 848	13 011	49 851	30 663	
Enquêtes					48 796	39 278	
Total	-	-	9 848	113 611	311 887	190 011	625 357

Annexe IV

Résumé des recommandations

1. Cette partie contient un résumé de l'ensemble des recommandations du Comité qui figurant dans le présent rapport, et de leur retombées financières sur le projet de budget-programme qui a été soumis pour l'exercice de 2012. Des recommandations spécifiques ont également été formulées pour chaque grand programme.

A. Régime commun et taux de vacance de poste

2. Le Comité a recommandé que les augmentations liées aux salaires du personnel ainsi qu'à l'amélioration des conditions de l'emploi sur le terrain soient prises en charge par chaque grand programme, sauf indication contraire à la Section F.

B. Personnel temporaire

3. La création de certains postes spécifiques au titre du personnel temporaire ou leur financement n'ont pas été recommandés par le Comité, notamment aux grands programmes I, II, III et VI.

4. Le Comité a recommandé d'appliquer un taux de vacance général de 8 pour cent à l'augmentation figurant dans le projet de budget au titre du personnel temporaire, sauf indication contraire à la Section F.

C. Consultants

5. Le Comité a recommandé une réduction spécifique des crédits lorsque les justifications fournies étaient insuffisantes et lorsque le Comité n'a pas été convaincu par les demandes de crédits pour les consultants fournies dans le projet de budget-programme pour 2012, notamment aux grands programmes I et III.

6. Une réduction supplémentaire de 10 pour cent du projet de budget pour les consultants dans tous les grands programmes, après déduction des réductions spécifiques du paragraphe précédent, sauf indication contraire à la Section F.

D. Voyages

7. Une réduction spécifique lorsque les justifications fournies dans le projet de budget-programme pour les voyages en 2012 étaient insuffisantes, notamment au grand programme III et VII-5.

8. Une réduction du projet de budget pour 2012 pour les voyages de 8,2 pour cent au grand programme I, de 7 pour cent au grand programme II et de 10 pour cent pour le reste, après déduction des réductions spécifiques du paragraphe précédent, sauf indication contraire à la Section F.

E. Formation

9. Maintenir les crédits pour la formation au niveau du budget approuvé pour 2011 pour tous les grands programmes, sauf indication contraire à la Section F.

10. Des réductions spécifiques supplémentaires lorsque les justifications fournies dans le projet de budget-programme pour la formation en 2012 étaient insuffisantes, notamment aux grands programmes I et III.

F. Fournitures et accessoires

11. Maintenir les fournitures et accessoires au niveau du budget approuvé pour 2011 pour tous les grands programmes, sauf indication contraire à la Section F.

Annexe V

Incidences budgétaires de la mise en œuvre des recommandations du Comité du budget et des finances Comparaison du projet de budget avec les recommandations formulées par le Comité du budget et des finances (milliers d'euros)

Tableau 1 : Ensemble des grands programmes¹

	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Fonds imprévus	Total Fonds imprévus compris*	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Total CPI	5 111,9	5 111,9	5 111,9	5 111,9	5 111,9	5 111,9		
Juges								
Administrateurs	19 912,0	21 896,4	41 808,4	19 038,3	20 629,0	39 667,2	-873,8	-1 267,4
Agents des services généraux	11 262,6	9 742,4	21 005,0	10 695,3	9 370,2	20 065,5	-567,3	-372,2
Total partiel (fonctionnaires)	31 174,6	31 638,8	62 813,4	29 733,6	29 999,1	59 732,7	-1 441,1	-1 639,7
Personnel temporaire	2 604,1	10 908,0	13 512,1	2 847,1	9 536,0	12 383,1	243,0	-1 372,0
Personnel temporaire pour les réunions	589,2	429,9	1 019,1	589,2	429,9	1 019,1		
Heures supplémentaires	297,4	120,8	418,2	297,4	120,8	418,2		
Consultants	415,3	421,2	836,5	260,9	379,1	640,0	-154,4	-42,1
Total partiel (autre personnel)	3 906,0	11 879,9	15 785,9	3 994,6	10 465,7	14 460,4	88,6	-1 414,2
Voyages	1 177,9	4 309,6	5 487,6	1 010,9	3 897,5	4 908,5	-166,9	-412,0
Représentation	57,0		57,0	57,0		57,0		
Services contractuels	2 500,4	1 732,8	4 233,2	2 500,4	1 732,8	4 233,2		
Formation	678,3	333,2	1 011,5	608,5	292,0	900,5	-69,8	-41,2
Conseil pour la Défense		3 583,2	3 583,2		3 583,2	3 583,2		
Conseil pour les victimes		3 990,5	3 990,5		3 990,5	3 990,5		
Frais généraux de fonctionnement	6 201,7	6 385,4	12 587,1	6 115,7	6 385,4	12 501,1	-86,0	-86,0
Fournitures et accessoires	882,3	434,5	1 316,8	820,2	348,2	1 168,4	-62,1	-86,3
Matériel, dont mobilier	1 725,0	30,0	1 755,0	1 451,0	30,0	1 481,0	-274,0	-274,0
Total partiel (hors personnel)	13 222,6	20 799,2	34 021,8	12 563,8	20 259,6	32 823,4	-658,8	-1 198,4
Total	53 415,1	64 317,9	117 733,0	51 403,8	60 724,5	112 128,3	-2 011,2	-3 593,4

¹ La Cour a élaboré les calculs indiqués à l'annexe IV du présent rapport en s'appuyant sur les recommandations du Comité selon lesquelles les augmentations de salaires du personnel et l'amélioration des conditions d'emploi sur le terrain devaient être prises en charge par chaque grand programme, sauf indication contraire à la Section F du rapport du Comité du budget et des finances. Les calculs ne prennent pas en compte les augmentations de salaires prévues par les règlements internes de la Cour conformément aux normes du régime commun des Nations Unies. Cette note s'applique à tous les tableaux de la présente annexe.

Tableau 3 : Programme 1100 : Présidence

	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF		Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF		Variation avant CBF / après CBF	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
<i>Juges</i>	28,0		28,0	28,0		28,0
Administrateurs	730,0		730,0	707,8		707,8
Agents des services généraux	268,1		268,1	258,9		258,9
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	998,1		998,1	966,7		966,7
Personnel temporaire	110,4		110,4	99,4		99,4
Personnel temporaire pour les réunions						
Heures supplémentaires						
Consultants	15,4		15,4			-15,4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	125,8		125,8	99,4		99,4
Voyages	210,0		210,0	192,8		192,8
Représentation	15,0		15,0	15,0		15,0
Services contractuels						
Formation	5,5		5,5			-5,5
Frais généraux de fonctionnement						
Fournitures et accessoires						
Matériel dont mobilier						
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	230,5		230,5	207,8		207,8
Total	1 382,4		1 382,4	1 301,8		1 301,8
						-80,6
						-22,7

Tableau 4 : Programme 1200 : Chambres

1200 Chambres	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Juges	5 083,9		5 083,9	5 083,9		5 083,9			
Administrateurs	1 961,6	468,7	2 430,3	1 908,4	452,0	2 360,4	-53,2	-16,7	-69,9
Agents des services généraux	504,0	189,0	693,0	484,8	181,8	666,6	-19,2	-7,2	-26,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 465,6</i>	<i>657,7</i>	<i>3 123,3</i>	<i>2 393,2</i>	<i>633,8</i>	<i>3 027,0</i>	<i>-72,4</i>	<i>-23,9</i>	<i>-96,3</i>
Personnel temporaire		295,2	295,2		262,8	262,8		-32,4	-32,4
Personnel temporaire pour les réunions									
Overtime									
Consultants	16,0		16,0	14,4		14,4	-1,6		-1,6
<i>Subtotal other staff</i>	<i>16,0</i>		<i>311,2</i>	<i>14,4</i>		<i>277,2</i>	<i>-1,6</i>		<i>-34,0</i>
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	1,0		1,0	1,0		1,0			
Représentation									
Services contractuels	15,8		15,8	15,8		15,8			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier	16,8		16,8	16,8		16,8			
Total	7 582,3	952,9	8 535,2	7 508,3	896,6	8 404,9	-74,0	-56,3	-130,3

Tableau 5 : Sous-programme 1310 : Bureau de liaison de New York

Juges	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF		Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF		Variation avant CBF / après CBF	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Ressources de base	Ressources liées aux situations
	Total	Total	Total	Total	Total	Total
1310 Bureau de liaison de New York						
Administrateurs	153,4	140,1	153,4	140,1	-13,3	-13,3
Agents des services généraux	63,0	60,6	63,0	60,6	-2,4	-2,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>216,4</i>	<i>216,4</i>	<i>216,4</i>	<i>200,7</i>	<i>-15,7</i>	<i>-15,7</i>
Personnel temporaire	87,6		87,6		-87,6	-87,6
Personnel temporaire pour les réunions						
Heures supplémentaires						
Consultants						
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>87,6</i>		<i>87,6</i>		<i>-87,6</i>	<i>-87,6</i>
Voyages	12,4	11,4	12,4	11,4	-1,0	-1,0
Représentation	1,0	1,0	1,0	1,0		
Services contractuels	5,0	5,0	5,0	5,0		
Formation						
Frais généraux de fonctionnement	63,3	63,3	63,3	63,3		
Fournitures et accessoires	5,0	4,8	5,0	4,8	-0,2	-0,2
Matériel, dont mobilier						
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>86,7</i>	<i>85,5</i>	<i>86,7</i>	<i>85,5</i>	<i>-1,2</i>	<i>-1,2</i>
Total	390,7	390,7	390,7	286,2	-104,5	-104,5

Tableau 6 : Grand programme II : Bureau du Procureur

Grand programme II Bureau du Procureur	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	3 808,7	12 201,8	16 010,5	3 694,2	11 778,3	15 472,5	-114,5	-423,5	-538,0
Agents des services généraux	1 046,8	3 091,2	4 138,0	997,2	2 937,6	3 934,8	-49,6	-153,6	-203,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>4 855,5</i>	<i>15 293,0</i>	<i>20 148,5</i>	<i>4 691,4</i>	<i>14 715,9</i>	<i>19 407,3</i>	<i>-164,1</i>	<i>-577,1</i>	<i>-741,2</i>
Personnel temporaire	38,3	7 869,4	7 907,7	34,0	6 821,4	6 855,4	-4,3	-1 048,0	-1 052,3
Personnel temporaire pour les réunions									
Overtime	15,0		15,0	15,0		15,0			
Consultants		170,8	170,8		153,7	153,7		-17,1	-17,1
<i>Subtotal other staff</i>	<i>53,3</i>	<i>8 040,2</i>	<i>8 093,5</i>	<i>49,0</i>	<i>6 975,1</i>	<i>7 024,2</i>	<i>-4,3</i>	<i>-1 065,1</i>	<i>-1 069,3</i>
Heures supplémentaires	235,5	2 402,4	2 637,9	231,5	2 221,5	2 453,0	-4,0	-180,8	-184,8
Consultants	10,0		10,0	10,0		10,0			
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>25,0</i>	<i>282,4</i>	<i>307,4</i>	<i>25,0</i>	<i>282,4</i>	<i>307,4</i>			
Voyages	23,9	55,5	79,4	23,9	55,5	79,4			
Représentation		395,0	395,0		395,0	395,0			
Services contractuels	53,0	48,0	101,0	50,4	45,5	95,9	-2,7	-2,5	-5,1
Formation		30,0	30,0		30,0	30,0			
Frais généraux de fonctionnement	347,4	3 213,3	3 560,7	340,8	3 029,9	3 370,7	-6,6	-183,3	-190,0
Total	5 256,2	26 546,5	31 802,7	5 081,2	24 721,0	29 802,2	-175,0	-1 825,5	-2 000,5

Tableau 7 : Programme 2100 : Procureur

2100 Procureur	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	2 121,0	439,1	2 560,1	2 058,0	424,6	2 482,6	-63,0	-14,5	-77,5
Agents des services généraux	660,4	708,4	1 368,8	630,0	673,2	1 303,2	-30,4	-35,2	-65,6
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 781,4</i>	<i>1 147,5</i>	<i>3 928,9</i>	<i>2 688,0</i>	<i>1 097,8</i>	<i>3 785,8</i>	<i>-93,4</i>	<i>-49,7</i>	<i>-143,1</i>
Personnel temporaire	38,3	2 559,7	2 598,0	34,0	2 121,2	2 155,2	-4,3	-438,5	-442,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	15,0		15,0	15,0		15,0			
Consultants		170,8	170,8		153,7	153,7		-17,1	-17,1
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>53,3</i>	<i>2 730,5</i>	<i>2 783,8</i>	<i>49,0</i>	<i>2 274,9</i>	<i>2 323,9</i>	<i>-4,3</i>	<i>-455,6</i>	<i>-459,9</i>
Voyages	73,4	583,5	656,9	70,6	540,7	611,3	-2,8	-42,8	-45,6
Représentation	10,0		10,0	10,0		10,0			
Services contractuels	25,0	202,4	227,4	25,0	202,4	227,4			
Formation	23,9	55,5	79,4	23,9	55,5	79,4			
Frais généraux de fonctionnement		10,0	10,0		10,0	10,0			
Fournitures et accessoires	53,0	28,0	81,0	50,4	26,5	76,9	-2,7	-1,5	-4,1
Matériel, dont mobilier		30,0	30,0		30,0	30,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>185,3</i>	<i>909,4</i>	<i>1 094,7</i>	<i>179,9</i>	<i>865,2</i>	<i>1 045,0</i>	<i>-5,5</i>	<i>-44,3</i>	<i>-49,7</i>
Total	3 020,0	4 787,4	7 807,4	2 916,9	4 237,8	7 154,7	-103,1	-549,6	-652,7

Tableau 9 : Sous-programme 2120 : Section des services

Section des services	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	1 098,7	439,1	1 537,8	1 063,4	424,6	1 488,0	-35,3	-14,5	-49,8
Agents des services généraux	322,0	708,4	1 030,4	306,0	673,2	979,2	-16,0	-35,2	-51,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 420,7</i>	<i>1 147,5</i>	<i>2 568,2</i>	<i>1 369,4</i>	<i>1 097,8</i>	<i>2 467,2</i>	<i>-51,3</i>	<i>-49,7</i>	<i>-101,0</i>
Personnel temporaire		2 419,7	2 419,7		2 059,8	2 059,8		-359,9	-359,9
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>2 419,7</i>	<i>2 419,7</i>		<i>2 059,8</i>	<i>2 059,8</i>		<i>-359,9</i>	<i>-359,9</i>
Voyages	15,6	455,4	471,0	12,8	425,2	438,0	-2,8	-30,2	-33,0
Représentation									
Services contractuels	25,0	177,4	202,4	25,0	177,4	202,4			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement		10,0	10,0		10,0	10,0			
Fournitures et accessoires	53,0	28,0	81,0	50,4	26,5	76,9	-2,7	-1,5	-4,1
Matériel, dont mobilier		30,0	30,0		30,0	30,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>93,6</i>	<i>700,8</i>	<i>794,4</i>	<i>88,2</i>	<i>669,1</i>	<i>757,3</i>	<i>-5,4</i>	<i>-31,7</i>	<i>-37,1</i>
Total	1 514,3	4 268,0	5 782,3	1 457,6	3 826,7	5 284,3	-56,8	-441,3	-498,0

Tableau 10 : Programme 2200 : Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération

2200 Division de la compétence de la complémentarité et de la coopération	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations
Administrateurs	752,0	912,2	1 664,2	727,2	882,9	1 610,1	-24,8	-29,3
Agents des services généraux	128,8		128,8	122,4		122,4	-6,4	
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>880,8</i>	<i>912,2</i>	<i>1 793,0</i>	<i>849,6</i>	<i>882,9</i>	<i>1 732,5</i>	<i>-31,2</i>	<i>-29,3</i>
Personnel temporaire								
Personnel temporaire pour les réunions		256,3	256,3		228,1	228,1		-28,2
Heures supplémentaires								
Consultants								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>256,3</i>	<i>256,3</i>		<i>228,1</i>	<i>228,1</i>		<i>-28,2</i>
Voyages	131,1	363,9	495,0	129,9	330,1	460,0	-1,2	-33,8
Représentation								
Services contractuels								
Formation								
Frais généraux de fonctionnement								
Fournitures et accessoires								
Matériel, dont mobilier								
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>131,1</i>	<i>363,9</i>	<i>495,0</i>	<i>129,9</i>	<i>330,1</i>	<i>460,0</i>	<i>-1,2</i>	<i>-33,8</i>
Total	1 011,9	1 532,4	2 544,3	979,5	1 441,1	2 420,6	-32,4	-91,3

Tableau 11 : Programme 2300 : Division des enquêtes

Division des enquêtes	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	294,2	7 362,1	7 656,3	285,1	7 095,8	7 380,9	-9,1	-266,3	-275,4
Agents des services généraux	128,8	1 932,0	2 060,8	122,4	1 836,0	1 958,4	-6,4	-96,0	-102,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>423,0</i>	<i>9 294,1</i>	<i>9 717,1</i>	<i>407,5</i>	<i>8 931,8</i>	<i>9 339,3</i>	<i>-15,5</i>	<i>-362,3</i>	<i>-377,8</i>
Personnel temporaire		3 671,7	3 671,7		3 238,8	3 238,8		-432,9	-432,9
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>3 671,7</i>	<i>3 671,7</i>		<i>3 238,8</i>	<i>3 238,8</i>		<i>-432,9</i>	<i>-432,9</i>
Voyages	1 236,1		1 236,1		1 149,1	1 149,1		-87,1	-87,1
Représentation									
Services contractuels	80,0		80,0		80,0	80,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement		385,0	385,0		385,0	385,0			
Fournitures et accessoires	20,0		20,0		19,0	19,0		-1,0	-1,0
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 721,1</i>		<i>1 721,1</i>		<i>1 633,1</i>	<i>1 633,1</i>		<i>-88,1</i>	<i>-88,1</i>
Total	423,0	14 686,9	15 109,9	407,5	13 803,7	14 211,2	-15,5	-883,3	-898,8

Tableau 12 : Sous-programme 2320 : Section de la planification et des opérations

2320 Section de la planification et des opérations	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	294,2	3 136,1	3 430,3	285,1	3 009,6	3 294,7	-9,1	-126,5	-135,6
Agents des services généraux	128,8	1 610,0	1 738,8	122,4	1 530,0	1 652,4	-6,4	-80,0	-86,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>423,0</i>	<i>4 746,1</i>	<i>5 169,1</i>	<i>407,5</i>	<i>4 539,6</i>	<i>4 947,1</i>	<i>-15,5</i>	<i>-206,5</i>	<i>-222,0</i>
Personnel temporaire		2 427,3	2 427,3		2 130,5	2 130,5		-296,8	-296,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>2 427,3</i>	<i>2 427,3</i>		<i>2 130,5</i>	<i>2 130,5</i>		<i>-296,8</i>	<i>-296,8</i>
Voyages		388,5	388,5		361,1	361,1		-27,5	-27,5
Représentation									
Services contractuels		80,0	80,0		80,0	80,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>		<i>468,5</i>	<i>468,5</i>		<i>441,1</i>	<i>441,1</i>		<i>-27,5</i>	<i>-27,5</i>
Total	423,0	7 641,9	8 064,9	407,5	7 111,2	7 518,7	-15,5	-530,7	-546,2

Tableau 13 : Sous-programme 2330 : Équipes d'enquêteurs

	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
2330									
Équipes d'enquêteurs									
Administrateurs	4 226,0	4 226,0	4 226,0	4 086,2	4 086,2	4 086,2	-139,8	-139,8	-139,8
Agents des services généraux	322,0	322,0	322,0	306,0	306,0	306,0	-16,0	-16,0	-16,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>4 548,0</i>	<i>4 548,0</i>	<i>4 548,0</i>	<i>4 392,2</i>	<i>4 392,2</i>	<i>4 392,2</i>	<i>-155,8</i>	<i>-155,8</i>	<i>-155,8</i>
Personnel temporaire	1 244,4	1 244,4	1 244,4	1 108,2	1 108,2	1 108,2	-136,2	-136,2	-136,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1 244,4</i>	<i>1 244,4</i>	<i>1 244,4</i>	<i>1 108,2</i>	<i>1 108,2</i>	<i>1 108,2</i>	<i>-136,2</i>	<i>-136,2</i>	<i>-136,2</i>
Voyages	847,6	847,6	847,6	788,0	788,0	788,0	-59,6	-59,6	-59,6
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement	385,0	385,0	385,0	385,0	385,0	385,0			
Fournitures et accessoires	20,0	20,0	20,0	19,0	19,0	19,0	-1,0	-1,0	-1,0
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 252,6</i>	<i>1 252,6</i>	<i>1 252,6</i>	<i>1 192,0</i>	<i>1 192,0</i>	<i>1 192,0</i>	<i>-60,6</i>	<i>-60,6</i>	<i>-60,6</i>
Total	7 045,0	7 045,0	7 045,0	6 692,5	6 692,5	6 692,5	-352,5	-352,5	-352,5

Tableau 14 : Programme 2400 : Division des poursuites

2400 Division des poursuites	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	641,5	3 488,4	4 129,9	623,9	3 375,0	3 998,9	-17,6	-113,4	-131,0
Agents des services généraux	128,8	450,8	579,6	122,4	428,4	550,8	-6,4	-22,4	-28,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>770,3</i>	<i>3 939,2</i>	<i>4 709,5</i>	<i>746,3</i>	<i>3 803,4</i>	<i>4 549,7</i>	<i>-24,0</i>	<i>-135,8</i>	<i>-159,8</i>
Personnel temporaire		1 381,7	1 381,7		1 233,4	1 233,4		-148,3	-148,3
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>1 381,7</i>	<i>1 381,7</i>		<i>1 233,4</i>	<i>1 233,4</i>		<i>-148,3</i>	<i>-148,3</i>
Voyages	31,0	218,8	249,8	31,0	201,6	232,6		-17,2	-17,2
Représentation									
Services contractuels									
Formation									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>31,0</i>	<i>218,8</i>	<i>249,8</i>	<i>31,0</i>	<i>201,6</i>	<i>232,6</i>		<i>-17,2</i>	<i>-17,2</i>
Total	801,3	5 539,7	6 341,0	777,3	5 238,4	6 015,7	-24,0	-301,3	-325,3

Tableau 15 : Grand programme III : Greffe

	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Grand programme III Greffe									
Administrateurs	11 824,8	8 785,6	20 610,4	11 430,0	7 976,1	19 406,1	-394,8	-809,5	-1 204,3
Agents des services généraux	8 900,5	6 399,2	15 299,7	8 497,2	6 190,2	14 687,4	-403,3	-209,0	-612,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>20 725,3</i>	<i>15 184,8</i>	<i>35 910,1</i>	<i>19 927,2</i>	<i>14 166,2</i>	<i>34 093,4</i>	<i>-798,1</i>	<i>-1 018,5</i>	<i>-1 816,6</i>
Personnel temporaire	1 729,2	2 667,8	4 397,0	2 020,8	2 380,0	4 400,9	291,6	-287,8	3,9
Personnel temporaire pour les réunions	32,0	429,9	461,9	32,0	429,9	461,9			
Heures supplémentaires	244,4	120,8	365,2	244,4	120,8	365,2			
Consultants	343,9	160,4	504,3	210,5	144,4	354,9	-133,4	-16,0	-149,4
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>2 349,5</i>	<i>3 378,9</i>	<i>5 728,4</i>	<i>2 507,8</i>	<i>3 075,1</i>	<i>5 582,9</i>	<i>158,3</i>	<i>-303,8</i>	<i>-145,5</i>
Voyages	387,5	1 676,3	2 063,8	287,3	1 468,2	1 755,5	-100,2	-208,2	-308,3
Représentation	10,0		10,0	10,0		10,0			
Services contractuels	1 486,4	1 368,4	2 854,8	1 486,4	1 368,4	2 854,8			
Formation	607,6	235,7	843,3	550,9	212,2	763,1	-56,7	-23,5	-80,2
Frais généraux de fonctionnement		3 583,2	3 583,2		3 583,2	3 583,2			
Fournitures et accessoires		3 990,5	3 990,5		3 990,5	3 990,5			
Matériel dont mobilier	6 099,0	5 973,4	12 072,4	6 013,0	5 973,4	11 986,4	-86,0		-86,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>793,1</i>	<i>386,5</i>	<i>1 179,6</i>	<i>735,7</i>	<i>302,7</i>	<i>1 038,4</i>	<i>-57,4</i>	<i>-83,8</i>	<i>-141,2</i>
Heures supplémentaires	1 680,0		1 680,0	1 406,0		1 406,0	-274,0		-274,0
Consultants	11 063,6	17 214,0	28 277,6	10 489,3	16 898,5	27 387,8	-574,3	-315,5	-889,8
Total	34 138,4	35 777,7	69 916,1	32 924,2	34 139,9	67 064,1	-1 214,1	-1 637,9	-2 852,0

Tableau 16 : Programme 3100 : Greffier

	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
3100 Greffier									
Administrateurs	3 486,7	2 657,0	6 143,7	3 385,9	2 272,8	5 658,7	-100,8	-384,2	-485,0
Agents des services généraux	2 804,2	1 973,9	4 778,1	2 701,8	1 939,1	4 640,9	-102,4	-34,8	-137,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>6 290,9</i>	<i>4 630,9</i>	<i>10 921,8</i>	<i>6 087,7</i>	<i>4 211,8</i>	<i>10 299,5</i>	<i>-203,2</i>	<i>-419,0</i>	<i>-622,2</i>
Personnel temporaire	1 029,6	372,9	1 402,5	1 360,1	344,1	1 704,2	330,5	-28,8	301,7
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	124,4	57,6	182,0	124,4	57,6	182,0			
Consultants	160,0		160,0	153,0		153,0	-7,0		-7,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1 314,0</i>	<i>430,5</i>	<i>1 744,5</i>	<i>1 637,5</i>	<i>401,7</i>	<i>2 039,2</i>	<i>323,5</i>	<i>-28,8</i>	<i>294,7</i>
Voyages	139,1	534,1	673,2	63,8	440,1	503,9	-75,3	-94,0	-169,3
Représentation	10,0		10,0	10,0		10,0			
Services contractuels	332,5	342,3	674,8	332,5	342,3	674,8			
Formation	143,8	155,9	299,7	124,8	145,9	270,7	-19,0	-10,0	-29,0
Conseil pour la Défense		3 583,2	3 583,2		3 583,2	3 583,2			
Conseil pour les victimes		3 990,5	3 990,5		3 990,5	3 990,5			
Frais généraux de fonctionnement	195,0	627,0	822,0	195,0	627,0	822,0			
Fournitures et accessoires	76,7	170,0	246,7	74,0	170,0	244,0	-2,7		-2,7
Matériel dont mobilier	75,0		75,0	1,0		1,0	-74,0		-74,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>972,1</i>	<i>9 403,0</i>	<i>10 375,1</i>	<i>801,1</i>	<i>9 299,0</i>	<i>10 100,1</i>	<i>-171,0</i>	<i>-104,0</i>	<i>-275,0</i>
Total	8 577,0	14 464,4	23 041,4	8 526,3	13 912,5	22 438,8	-50,7	-551,8	-602,5

Tableau 17 : Sous-programme 3110 : Cabinet du Greffier

3110 Cabinet du Greffier	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	932,2		932,2	902,7		902,7	-29,5		-29,5
Agents des services généraux	205,1		205,1	198,3		198,3	-6,8		-6,8
Total partiel (fonctionnaires)	1 137,3		1 137,3	1 101,0		1 101,0	-36,3		-36,3
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	20,0		20,0	18,0		18,0	-2,0		-2,0
Total partiel (autre personnel)	20,0		20,0	18,0		18,0	-2,0		-2,0
Voyages	95,8	48,0	143,8	25,7	12,9	38,6	-70,1	-35,1	-105,2
Représentation	10,0		10,0	10,0		10,0			
Services contractuels									
Formation	4,4		4,4				-4,4		-4,4
Conseil pour la Défense									
Conseil pour les victimes									
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	110,2	48,0	158,2	35,7	12,9	48,6	-74,5	-35,1	-109,6
Total	1 267,5	48,0	1 315,5	1 154,7	12,9	1 167,6	-112,8	-35,1	-147,9

Tableau 18 : Sous-programme 3120 : Bureau de l'audit interne

3120 Bureau de l'audit interne	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF		Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF		Variation avant CBF / après CBF	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	387,6		387,6	387,6		387,6
Agents des services généraux	63,0		63,0	63,0		63,0
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>450,6</i>		<i>450,6</i>	<i>450,6</i>		<i>450,6</i>
Personnel temporaire						
Personnel temporaire pour les réunions						
Heures supplémentaires						
Consultants	90,0		90,0	90,0		90,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>90,0</i>		<i>90,0</i>	<i>90,0</i>		<i>90,0</i>
Voyages	2,6	26,5	29,1	2,6	26,5	29,1
Représentation						
Services contractuels	20,0		20,0	20,0		20,0
Formation	21,6		21,6	21,6		21,6
Frais généraux de fonctionnement						
Fournitures et accessoires						
Matériel, dont mobilier						
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>44,2</i>	<i>26,5</i>	<i>70,7</i>	<i>44,2</i>	<i>26,5</i>	<i>70,7</i>
Total	584,8	26,5	611,3	584,8	26,5	611,3

Tableau 19 : Sous-programme 3130 : Section des avis juridiques

Section des avis juridiques	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	568,5		568,5	549,1		549,1	-19,4		-19,4
Agents des services généraux	126,0		126,0	121,2		121,2	-4,8		-4,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>694,5</i>		<i>694,5</i>	<i>670,3</i>		<i>670,3</i>	<i>-24,2</i>		<i>-24,2</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>									
Voyages	1,3	14,3	15,6				-1,3		-14,3
Représentation									
Services contractuels	18,0		18,0	18,0		18,0			
Formation	10,3		10,3						-10,3
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	2,7		2,7						-2,7
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>32,3</i>	<i>14,3</i>	<i>46,6</i>	<i>18,0</i>		<i>18,0</i>	<i>-14,3</i>		<i>-28,6</i>
Total	726,8	14,3	741,1	688,3		688,3	-38,5		-14,3

Tableau 20 : Sous-programme 3140 : Section de la sécurité

Section de la sécurité	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	568,5	605,1	1 173,6	549,1	436,6	985,7	-19,4	-168,4	-187,8
Agents des services généraux	2 158,1	1 372,3	3 530,4	2 076,9	1 341,2	3 418,1	-81,2	-31,1	-112,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 726,6</i>	<i>1 977,4</i>	<i>4 704,0</i>	<i>2 626,0</i>	<i>1 777,8</i>	<i>4 403,8</i>	<i>-100,6</i>	<i>-199,5</i>	<i>-300,1</i>
Personnel temporaire	1 029,6		1 029,6	1 360,1		1 360,1	330,5		330,5
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	124,4	57,6	182,0	124,4	57,6	182,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>1 154,0</i>	<i>57,6</i>	<i>1 211,6</i>	<i>1 484,5</i>	<i>57,6</i>	<i>1 542,1</i>	<i>330,5</i>		<i>330,5</i>
Voyages	12,3	256,1	268,4	11,1	230,5	241,6	-1,2	-25,6	-26,8
Représentation									
Services contractuels	94,5	235,2	329,7	94,5	235,2	329,7			
Formation	98,5	98,7	197,2	98,5	98,7	197,2			
Frais généraux de fonctionnement	190,0	110,0	300,0	190,0	110,0	300,0			
Fournitures et accessoires	74,0	30,0	104,0	74,0	30,0	104,0			
Matériel, dont mobilier	75,0		75,0	1,0		1,0	-74,0		-74,0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>544,3</i>	<i>730,0</i>	<i>1 274,3</i>	<i>469,1</i>	<i>704,4</i>	<i>1 173,5</i>	<i>-75,2</i>	<i>-25,6</i>	<i>-100,8</i>
Total	4 424,9	2 765,0	7 189,9	4 579,6	2 539,8	7 119,4	154,7	-225,1	-70,4

Tableau 22 : Sous-programme 3180 : Section des opérations hors siège

	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
3180									
Section des opérations hors siège									
Administrateurs	874,0	874,0	874,0	696,9	696,9	696,9	-177,0	-177,0	-177,0
Agents des services généraux	538,5	538,5	538,5	537,3	537,3	537,3	-1,2	-1,2	-1,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 412,5</i>	<i>1 412,5</i>	<i>1 412,5</i>	<i>1 234,2</i>	<i>1 234,2</i>	<i>1 234,2</i>	<i>-178,3</i>	<i>-178,3</i>	<i>-178,3</i>
Personnel temporaire	248,1	248,1	248,1	232,6	232,6	232,6	-15,5	-15,5	-15,5
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>248,1</i>	<i>248,1</i>	<i>248,1</i>	<i>232,6</i>	<i>232,6</i>	<i>232,6</i>	<i>-15,5</i>	<i>-15,5</i>	<i>-15,5</i>
Voyages	99,1	99,1	99,1	89,2	89,2	89,2	-9,9	-9,9	-9,9
Représentation									
Services contractuels	47,1	47,1	47,1	47,1	47,1	47,1			
Formation	47,2	47,2	47,2	47,2	47,2	47,2			
Frais généraux de fonctionnement	508,0	508,0	508,0	508,0	508,0	508,0			
Fournitures et accessoires	140,0	140,0	140,0	140,0	140,0	140,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>841,4</i>	<i>841,4</i>	<i>841,4</i>	<i>831,5</i>	<i>831,5</i>	<i>831,5</i>	<i>-9,9</i>	<i>-9,9</i>	<i>-9,9</i>
Total	2 502,0	2 502,0	2 502,0	2 298,3	2 298,3	2 298,3	-203,7	-203,7	-203,7

Tableau 23 : Sous-programme 3190 : Section d'appui aux conseils

Section d'appui aux conseils	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations
Administrateurs	430,6	203,3	633,9	416,5	196,1	612,6	-14,1	-7,2
Agents des services généraux	126,0	63,0	189,0	121,2	60,6	181,8	-4,8	-2,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>556,6</i>	<i>266,3</i>	<i>822,9</i>	<i>537,7</i>	<i>256,7</i>	<i>794,4</i>	<i>-18,9</i>	<i>-9,6</i>
Personnel temporaire		69,6	69,6		61,8	61,8		-7,8
Personnel temporaire pour les réunions								
Heures supplémentaires								
Consultants	50,0		50,0	45,0		45,0	-5,0	-5,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>50,0</i>	<i>69,6</i>	<i>119,6</i>	<i>45,0</i>	<i>61,8</i>	<i>106,8</i>	<i>-5,0</i>	<i>-7,8</i>
Voyages	8,1		8,1	7,3		7,3	-0,8	-0,8
Représentation								
Services contractuels								
Formation		10,0	10,0					-10,0
Frais généraux de fonctionnement		3 583,2	3 583,2		3 583,2	3 583,2		
Fournitures et accessoires		3 990,5	3 990,5		3 990,5	3 990,5		
Matériel, dont mobilier								
<i>Total partiel (hors personnel)</i>								
Heures supplémentaires								
Consultants	8,1	7 583,7	7 591,8	7,3	7 573,7	7 581,0	-0,8	-10,0
Total	614,7	7 919,6	8 534,3	590,0	7 892,2	8 482,2	-24,7	-52,1

Tableau 24 : Sous-programme 3191 : Bureau du conseil public pour la Défense

	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations
Bureau du conseil public pour la Défense								
3191								
Administrateurs	144,7	285,9	430,6	140,1	276,4	416,5	-4,6	-9,5
Agents des services généraux	63,0		63,0	60,6		60,6	-2,4	-2,4
Total partiel (fonctionnaires)	207,7	285,9	493,6	200,7	276,4	477,1	-7,0	-9,5
Personnel temporaire								
Personnel temporaire pour les réunions								
Heures supplémentaires								
Consultants								
Total partiel (autre personnel)								
Voyages	2,3	14,2	16,5	2,1	12,8	14,9	-0,2	-1,4
Représentation								
Services contractuels		20,0	20,0		20,0	20,0		
Formation	4,7		4,7	4,7		4,7		
Frais généraux de fonctionnement		3,0	3,0		3,0	3,0		
Fournitures et accessoires								
Matériel, dont mobilier								
Total partiel (hors personnel)	7,0	37,2	44,2	6,8	35,8	42,6	-0,2	-1,4
Total	214,7	323,1	537,8	207,5	312,2	519,7	-7,2	-10,9

Tableau 25 : Sous-programme 3192 : Bureau du conseil public pour les victimes

3192 Bureau du conseil public pour les victimes	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	227,3	688,8	916,1	220,4	666,7	887,1	-6,9	-22,1	-29,0
Agents des services généraux	63,0		63,0	60,6		60,6	-2,4		-2,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>290,3</i>	<i>688,8</i>	<i>979,1</i>	<i>281,0</i>	<i>666,7</i>	<i>947,7</i>	<i>-9,3</i>	<i>-22,1</i>	<i>-31,4</i>
Personnel temporaire		55,2	55,2		49,7	49,7		-5,5	-5,5
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>55,2</i>	<i>55,2</i>		<i>49,7</i>	<i>49,7</i>		<i>-5,5</i>	<i>-5,5</i>
Voyages	4,0	75,9	79,9	3,6	68,3	71,9	-0,4	-7,6	-8,0
Représentation									
Services contractuels		40,0	40,0		40,0	40,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement		6,0	6,0		6,0	6,0			
Fournitures et accessoires									
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>4,0</i>	<i>121,9</i>	<i>125,9</i>	<i>3,6</i>	<i>114,3</i>	<i>117,9</i>	<i>-0,4</i>	<i>-7,6</i>	<i>-8,0</i>
Total	294,3	865,9	1 160,2	284,6	830,7	1 115,3	-9,7	-35,2	-44,9

Tableau 26 : Programme 3200 : Direction des services administratifs communs

3200 Direction des services administratifs communs	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	3,507.2	540.8	4,048.0	3,397.3	522.9	3,920.2	-109.9	-17.9	-127.8
Agents des services généraux	4,962.3	1,829.1	6,791.4	4,704.6	1,759.9	6,464.5	-257.7	-69.1	-326.8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>8,469.5</i>	<i>2,369.9</i>	<i>10,839.4</i>	<i>8,101.9</i>	<i>2,282.8</i>	<i>10,384.7</i>	<i>-367.6</i>	<i>-87.0</i>	<i>-454.6</i>
Personnel temporaire	699.6	208.8	908.4	660.7	123.6	784.4	-38.9	-85.2	-124.0
Personnel temporaire pour les réunions	20.0		20.0	20.0		20.0			
Heures supplémentaires	120.0		120.0	120.0		120.0			
Consultants	140.0		140.0	18.0		18.0	-122.0		-122.0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>979.6</i>	<i>208.8</i>	<i>1,188.4</i>	<i>818.7</i>	<i>123.6</i>	<i>942.4</i>	<i>-160.9</i>	<i>-85.2</i>	<i>-246.0</i>
Voyages	114.1	71.4	185.5	102.7	64.4	167.0	-11.4	-7.1	-18.5
Représentation									
Services contractuels	646.5	60.0	706.5	646.5	60.0	706.5			
Formation	423.3		423.3	387.4		387.4	-35.9		-35.9
Frais généraux de fonctionnement	4,325.8	2,870.6	7,196.4	4,325.8	2,870.6	7,196.4			
Fournitures et accessoires	535.9	9.5	545.4	525.3	9.5	534.8	-10.6		-10.6
Matériel, dont mobilier	1,605.0		1,605.0	1,405.0		1,405.0	-200.0		-200.0
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>7,650.6</i>	<i>3,011.5</i>	<i>10,662.2</i>	<i>7,592.7</i>	<i>3,004.4</i>	<i>10,597.1</i>	<i>-257.9</i>	<i>-7.1</i>	<i>-265.0</i>
Total	17,099.7	5,590.2	22,689.9	16,313.4	5,410.9	21,724.2	-786.4	-179.3	-965.7

Tableau 27 : Sous-programme 3210 : Bureau du directeur (DSAC)

	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations
Bureau du directeur (DSAC)								
Administrateurs	366,7		366,7	353,2		353,2	-13,5	
Agents des services généraux	63,0		63,0	60,6		60,6	-2,4	
Total partiel (fonctionnaires)	429,7		429,7	413,8		413,8	-15,9	
Personnel temporaire								
Personnel temporaire pour les réunions								
Heures supplémentaires								
Consultants								
Total partiel (autre personnel)								
Voyages	12,9	8,1	21,0	11,6	7,3	18,9	-1,3	-0,8
Représentation								
Services contractuels	20,0		20,0	20,0		20,0		
Formation								
Frais généraux de fonctionnement								
Fournitures et accessoires								
Matériel, dont mobilier								
Total partiel (hors personnel)	32,9	8,1	41,0	31,6	7,3	38,9	-1,3	-0,8
Total	462,6	8,1	470,7	445,4	7,3	452,7	-17,2	-0,8

Tableau 28 : Sous-programme 3220 : Section des ressources humaines

Section des ressources humaines	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations
Administrateurs	768,1		768,1	743,3		743,3	-24,8	
Agents des services généraux	851,2	189,0	1 040,2	760,2	181,8	942,0	-91,0	-7,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 619,3</i>	<i>189,0</i>	<i>1 808,3</i>	<i>1 503,5</i>	<i>181,8</i>	<i>1 685,3</i>	<i>-115,8</i>	<i>-7,2</i>
Personnel temporaire	208,8		208,8	185,5		185,5	-23,3	
Personnel temporaire pour les réunions								
Heures supplémentaires								
Consultants	140,0		140,0	18,0		18,0	-122,0	
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>348,8</i>		<i>348,8</i>	<i>203,5</i>		<i>203,5</i>	<i>-145,3</i>	
Voyages	29,2		29,2	26,3		26,3	-2,9	
Représentation								
Services contractuels	15,0		15,0	15,0		15,0		
Formation	310,0		310,0	310,0		310,0		
Frais généraux de fonctionnement								
Fournitures et accessoires	60,0		60,0	49,4		49,4	-10,6	
Matériel, dont mobilier								
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>414,2</i>		<i>414,2</i>	<i>400,7</i>		<i>400,7</i>	<i>-13,5</i>	
Total	2 382,3	189,0	2 571,3	2 107,7	181,8	2 289,5	-274,6	-7,2

Tableau 29 : Sous-programme 3240 : Section du budget et des finances

Section du budget et des finances	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF					
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	IPSAS	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	IPSAS	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	IPSAS	Total
Administrateurs	730,0			730,0	707,8			707,8	-22,2			-22,2
Agents des services généraux	770,7	331,1		1 101,8	727,2	319,5		1 046,7	-43,5	-11,6		-55,1
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 500,7</i>	<i>331,1</i>		<i>1 831,8</i>	<i>1 435,0</i>	<i>319,5</i>		<i>1 754,5</i>	<i>-65,7</i>	<i>-11,6</i>		<i>-77,3</i>
Personnel temporaire	69,6	69,6	351,6	490,8	61,8		351,6	413,4	-7,8	-69,6		-77,4
Personnel temporaire pour les réunions												
Heures supplémentaires	5,0			5,0	5,0			5,0				
Consultants												
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>74,6</i>	<i>69,6</i>	<i>351,6</i>	<i>495,8</i>	<i>66,8</i>		<i>351,6</i>	<i>418,4</i>	<i>-7,8</i>	<i>-69,6</i>		<i>-77,4</i>
Voyages	23,9		15,9	39,8	19,9		15,9	35,8	-4,0			-4,0
Représentation												
Services contractuels	64,0		237,7	301,7	64,0		237,7	301,7				
Formation	12,5		30,0	42,5	-17,5		30,0	12,5	-30,0			-30,0
Frais généraux de fonctionnement	100,0			100,0	100,0			100,0				
Fournitures et accessoires												
Matériel, dont mobilier												
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>200,4</i>		<i>283,6</i>	<i>484,0</i>	<i>166,4</i>		<i>283,6</i>	<i>450,0</i>	<i>-34,0</i>			<i>-34,0</i>
Total	1 775,7	400,7	635,2	2 811,6	1 668,2	319,5	635,2	2 622,9	-107,5	-81,2		-188,7

Tableau 30 : Sous-programme 3250 : Section des services généraux

Section des services généraux	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	547,6		547,6	530,4		530,4	-17,2		-17,2
Agents des services généraux	2 001,3	315,0	2 316,3	1 928,1	303,0	2 231,1	-73,2	-12,0	-85,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 548,9</i>	<i>315,0</i>	<i>2 863,9</i>	<i>2 458,5</i>	<i>303,0</i>	<i>2 761,5</i>	<i>-90,4</i>	<i>-12,0</i>	<i>-102,4</i>
Personnel temporaire	69,6		69,6	61,8		61,8	-7,8		-7,8
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	85,0		85,0	85,0		85,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>154,6</i>		<i>154,6</i>	<i>146,8</i>		<i>146,8</i>	<i>-7,8</i>		<i>-7,8</i>
Voyages	7,6	7,7	15,3	6,8	6,9	13,8	-0,8	-0,8	-1,5
Représentation									
Services contractuels	40,8		40,8	40,8		40,8			
Formation	29,9		29,9	24,0		24,0	-5,9		-5,9
Frais généraux de fonctionnement	2 545,4	94,0	2 639,4	2 545,4	94,0	2 639,4			
Fournitures et accessoires	276,4		276,4	276,4		276,4			
Matériel, dont mobilier	205,0		205,0	205,0		205,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>3 105,1</i>	<i>101,7</i>	<i>3 206,8</i>	<i>3 098,4</i>	<i>100,9</i>	<i>3 199,4</i>	<i>-6,7</i>	<i>-0,8</i>	<i>-7,4</i>
Total	5 808,6	416,7	6 225,3	5 703,8	403,9	6 107,7	-104,8	-12,8	-117,6

Tableau 31 : Sous-programme 3260 : Section des technologies de l'information et des communications

Section des technologies de l'information et des communications	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations
Administrateurs	1 094,8	540,8	1 635,6	1 062,6	522,9	1 585,5	-32,2	-17,9
Agents des services généraux	1 276,1	994,0	2 270,1	1 228,5	955,6	2 184,1	-47,6	-38,3
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 370,9</i>	<i>1 534,8</i>	<i>3 905,7</i>	<i>2 291,1</i>	<i>1 478,5</i>	<i>3 769,6</i>	<i>-79,8</i>	<i>-56,2</i>
Personnel temporaire		139,2	139,2		123,6	123,6		-15,6
Personnel temporaire pour les réunions	20,0		20,0	20,0		20,0		
Heures supplémentaires	30,0		30,0	30,0		30,0		
Consultants								
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>50,0</i>	<i>139,2</i>	<i>189,2</i>	<i>50,0</i>	<i>123,6</i>	<i>173,6</i>	<i>-15,6</i>	<i>-15,6</i>
Voyages	24,6	55,6	80,2	22,1	50,1	72,3	-2,5	-5,5
Représentation								
Services contractuels	269,0	60,0	329,0	269,0	60,0	329,0		
Formation	40,9		40,9	40,9		40,9		
Frais généraux de fonctionnement	1 680,4	2 776,6	4 457,0	1 680,4	2 776,6	4 457,0		
Fournitures et accessoires	199,5	9,5	209,0	199,5	9,5	209,0		
Matériel, dont mobilier	1 400,0		1 400,0	1 200,0		1 200,0	-200,0	
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>3 614,4</i>	<i>2 901,7</i>	<i>6 516,1</i>	<i>3 411,9</i>	<i>2 896,2</i>	<i>6 308,1</i>	<i>-202,5</i>	<i>-5,6</i>
Total	6 035,3	4 575,7	10 611,0	5 753,0	4 498,3	10 251,4	-282,3	-77,4

Tableau 33 : Sous-programme 3310 : Bureau du directeur (DSC)

	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations
Bureau du directeur (DCS)								
Administrateurs	167,1	282,2	449,3	159,0	274,5	433,5	-8,1	-7,7
Agents des services généraux	63,0		63,0	60,6		60,6	-2,4	
Total partiel (fonctionnaires)	230,1	282,2	512,3	219,6	274,5	494,1	-10,5	-7,7
Personnel temporaire		127,2	127,2		112,6	112,6		-14,6
Personnel temporaire pour les réunions								
Heures supplémentaires								
Consultants	13,9	68,0	81,9	12,5	61,2	73,7	-1,4	-6,8
Total partiel (autre personnel)	13,9	195,2	209,1	12,5	173,8	186,3	-1,4	-21,4
Voyages	13,7	37,2	50,9	12,3	33,5	45,8	-1,4	-3,7
Représentation								
Services contractuels								
Formation	18,4		18,4	18,4		18,4		
Frais généraux de fonctionnement		5,0	5,0		5,0	5,0		
Fournitures et accessoires								
Matériel, dont mobilier								
Total partiel (hors personnel)	32,1	42,2	74,3	30,7	38,5	69,2	-1,4	-3,7
Total	276,1	519,6	795,7	262,8	486,8	749,6	-13,3	-32,8

Tableau 34 : Sous-programme 3320 : Section de l'administration judiciaire

	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
3320									
Section de									
l'administration judiciaire									
Administrateurs	409,7	760,6	1 170,3	397,8	739,5	1 137,3	-11,9	-21,1	-33,0
Agents des services généraux	126,0	709,1	835,1	121,2	683,1	804,3	-4,8	-26,0	-30,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>535,7</i>	<i>1 469,7</i>	<i>2 005,4</i>	<i>519,0</i>	<i>1 422,6</i>	<i>1 941,6</i>	<i>-16,7</i>	<i>-47,1</i>	<i>-63,8</i>
Personnel temporaire		254,4	254,4		225,2	225,2		-29,2	-29,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires		20,0	20,0		20,0	20,0			
Consultants	20,0	10,0	30,0	18,0	9,0	27,0	-2,0	-1,0	-3,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>20,0</i>	<i>284,4</i>	<i>304,4</i>	<i>18,0</i>	<i>254,2</i>	<i>272,2</i>	<i>-2,0</i>	<i>-30,2</i>	<i>-32,2</i>
Voyages		33,6	33,6		30,2	30,2		-3,4	-3,4
Représentation									
Services contractuels		100,0	100,0		100,0	100,0			
Formation	15,0	10,8	25,8	15,0	10,8	25,8			
Frais généraux de fonctionnement	7,8		7,8	7,8		7,8			
Fournitures et accessoires	13,0	112,8	125,8	10,7	92,8	103,5	-2,3	-20,0	-22,3
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>35,8</i>	<i>257,2</i>	<i>293,0</i>	<i>33,5</i>	<i>233,8</i>	<i>267,3</i>	<i>-2,3</i>	<i>-23,4</i>	<i>-25,7</i>
Total	591,5	2 011,3	2 602,8	570,5	1 910,7	2 481,1	-21,0	-100,6	-121,7

Tableau 35 : Sous-programme 3330 : Section de la détention

	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
3300									
Section de la détention									
Administrateurs	203,3	82,6	285,9	196,1	80,3	276,4	-7,2	-2,3	-9,5
Agents des services généraux	63,0	63,0	126,0	60,6	60,6	121,2	-2,4	-2,4	-4,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>266,3</i>	<i>145,6</i>	<i>411,9</i>	<i>256,7</i>	<i>140,9</i>	<i>397,6</i>	<i>-9,6</i>	<i>-4,7</i>	<i>-14,3</i>
Personnel temporaire									
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	6,0	6,0	6,0	5,4	5,4	5,4	-0,6	-0,6	-0,6
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>6,0</i>	<i>6,0</i>	<i>6,0</i>	<i>5,4</i>	<i>5,4</i>	<i>5,4</i>	<i>-0,6</i>	<i>-0,6</i>	<i>-0,6</i>
Voyages	3,8		3,8	3,4		3,4	-0,4		-0,4
Représentation									
Services contractuels		2,1	2,1		2,1	2,1			
Formation	1,5	17,0	18,5	1,5	17,0	18,5			
Frais généraux de fonctionnement	1 473,4	118,4	1 591,8	1 387,4	118,4	1 505,8	-86,0		-86,0
Fournitures et accessoires	7,5		7,5	7,1		7,1	-0,4		-0,4
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>1 486,2</i>	<i>137,5</i>	<i>1 623,7</i>	<i>1 399,4</i>	<i>137,5</i>	<i>1 536,9</i>	<i>-86,8</i>		<i>-86,8</i>
Total	1 752,5	289,1	2 041,6	1 656,1	283,8	1 939,9	-96,4	-5,3	-101,7

Tableau 36 : Sous-programme 3340 : Section de traduction et d'interprétation de la Cour

Section de traduction et d'interprétation de la Cour	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	1 770,8	2 461,9	4 232,7	1 710,7	2 386,6	4 097,3	-60,1	-75,3	-135,4
Agents des services généraux	252,0	268,1	520,1	242,4	258,9	501,3	-9,6	-9,2	-18,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>2 022,8</i>	<i>2 730,0</i>	<i>4 752,8</i>	<i>1 953,1</i>	<i>2 645,5</i>	<i>4 598,6</i>	<i>-69,7</i>	<i>-84,5</i>	<i>-154,2</i>
Personnel temporaire		897,9	897,9		858,2	858,2		-39,7	-39,7
Personnel temporaire pour les réunions	12,0	429,9	441,9	12,0	429,9	441,9			
Heures supplémentaires									
Consultants		37,6	37,6		33,8	33,8		-3,8	-3,8
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>12,0</i>	<i>1 365,4</i>	<i>1 377,4</i>	<i>12,0</i>	<i>1 321,9</i>	<i>1 333,9</i>		<i>-43,5</i>	<i>-43,5</i>
Voyages	7,4	197,0	204,4	6,7	177,3	184,0	-0,7	-19,7	-20,4
Représentation									
Services contractuels	61,4	79,0	140,4	61,4	79,0	140,4			
Formation		8,9	8,9		8,9	8,9			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	9,5	9,5	19,0	9,5	9,5	19,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>78,3</i>	<i>294,4</i>	<i>372,7</i>	<i>77,6</i>	<i>274,7</i>	<i>352,3</i>	<i>-0,7</i>	<i>-19,7</i>	<i>-20,4</i>
Total	2 113,1	4 389,8	6 502,9	2 042,7	4 242,1	6 284,8	-70,4	-147,7	-218,1

Tableau 37 : Sous-programme 3350 : Unité d'aide aux victimes et aux témoins

	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
3350									
Unité d'aide aux victimes et aux témoins									
Administrateurs	668,3	1 221,1	1 889,4	646,2	1 025,9	1 672,1	-22,1	-195,3	-217,4
Agents des services généraux	63,0	1 142,9	1 205,9	60,6	1 105,8	1 166,4	-2,4	-37,1	-39,5
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>731,3</i>	<i>2 364,0</i>	<i>3 095,3</i>	<i>706,8</i>	<i>2 131,7</i>	<i>2 838,5</i>	<i>-24,5</i>	<i>-232,4</i>	<i>-256,9</i>
Personnel temporaire		174,2	174,2		156,0	156,0		-18,2	-18,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires		43,2	43,2		43,2	43,2			
Consultants		21,3	21,3		19,2	19,2		-2,1	-2,1
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>238,7</i>	<i>238,7</i>		<i>218,4</i>	<i>218,4</i>		<i>-20,3</i>	<i>-20,3</i>
Voyages	31,8	606,9	638,7	28,6	546,2	574,8	-3,2	-60,7	-63,9
Représentation									
Services contractuels									
Formation		24,6	24,6		24,6	24,6			
Frais généraux de fonctionnement		2 338,9	2 338,9		2 338,9	2 338,9			
Fournitures et accessoires		4,7	4,7		4,7	4,7			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>31,8</i>	<i>2 975,1</i>	<i>3 006,9</i>	<i>28,6</i>	<i>2 914,4</i>	<i>2 943,0</i>	<i>-3,2</i>	<i>-60,7</i>	<i>-63,9</i>
Total	763,1	5 577,8	6 340,9	735,4	5 264,5	5 999,9	-27,7	-313,3	-341,0

Tableau 38 : Sous-programme 3360 : Section de la participation des victimes et des réparations

Section de la participation des victimes et des réparations	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF	
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations
Administrateurs	674,7	215,0	889,7	631,2	170,8	802,0	-43,5	-44,2
Agents des services généraux	63,0	176,8	239,8	60,6	173,4	234,0	-2,4	-3,4
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>737,7</i>	<i>391,8</i>	<i>1 129,5</i>	<i>691,8</i>	<i>344,2</i>	<i>1 036,0</i>	<i>-45,9</i>	<i>-47,6</i>
Personnel temporaire		331,2	331,2		293,1	293,1		-38,1
Personnel temporaire pour les réunions								
Heures supplémentaires								
Consultants	10,0	17,5	27,5	9,0	15,8	24,8	-1,0	-1,8
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>10,0</i>	<i>348,7</i>	<i>358,7</i>	<i>9,0</i>	<i>308,9</i>	<i>317,9</i>	<i>-1,0</i>	<i>-39,8</i>
Voyages	32,9	116,2	149,1	29,6	104,6	134,2	-3,3	-11,6
Représentation								
Services contractuels	52,0	105,2	157,2	52,0	105,2	157,2		
Formation		18,5	18,5		5,0	5,0		-13,5
Frais généraux de fonctionnement								
Fournitures et accessoires		60,0	60,0		1,7	1,7		-58,4
Matériel, dont mobilier								
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>84,9</i>	<i>299,9</i>	<i>384,8</i>	<i>81,6</i>	<i>216,4</i>	<i>298,0</i>	<i>-3,3</i>	<i>-83,5</i>
Total	832,6	1 040,4	1 873,0	782,4	869,5	1 651,9	-50,2	-170,9
								-221,1

Tableau 39 : Programme 3400 : Section de l'information et de la documentation

	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
3400									
Section de l'information et de la documentation									
Administrateurs	937,0	564,3	1 501,3	905,8	502,8	1 408,6	-31,2	-61,5	-92,7
Agents des services généraux	504,0	236,4	740,4	484,8	209,4	694,2	-19,2	-27,0	-46,2
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 441,0</i>	<i>800,7</i>	<i>2 241,7</i>	<i>1 390,6</i>	<i>712,2</i>	<i>2 102,8</i>	<i>-50,4</i>	<i>-88,5</i>	<i>-138,9</i>
Personnel temporaire		301,2	301,2		267,2	267,2		-34,0	-34,0
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>		<i>301,2</i>	<i>301,2</i>		<i>267,2</i>	<i>267,2</i>		<i>-34,0</i>	<i>-34,0</i>
Voyages	44,7	79,9	124,6	40,2	71,9	112,1	-4,5	-8,0	-12,5
Représentation									
Services contractuels	394,0	679,8	1 073,8	394,0	679,8	1 073,8			
Formation	5,6		5,6	3,8		3,8	-1,8		-1,8
Frais généraux de fonctionnement	97,0	13,5	110,5	97,0	13,5	110,5			
Fournitures et accessoires	150,5	20,0	170,5	109,1	14,5	123,6	-41,5	-5,5	-46,9
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>691,8</i>	<i>793,2</i>	<i>1 485,0</i>	<i>644,1</i>	<i>779,8</i>	<i>1 423,8</i>	<i>-47,7</i>	<i>-13,5</i>	<i>-61,2</i>
Total	2 132,8	1 895,1	4 027,9	2 034,7	1 759,1	3 793,8	-98,1	-136,0	-234,1

Tableau 40 : Grand programme IV : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

Grand programme IV Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	775,3		775,3	568,0		568,0	-207,3		-207,3
Agents des services généraux	354,2		354,2	275,4		275,4	-78,8		-78,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 129,5</i>		<i>1 129,5</i>	<i>843,4</i>		<i>843,4</i>	<i>-286,1</i>		<i>-286,1</i>
Personnel temporaire	376,4		376,4	559,3		559,3	182,9		182,9
Personnel temporaire pour les réunions	557,2		557,2	557,2		557,2			
Heures supplémentaires	38,0		38,0	38,0		38,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>971,6</i>		<i>971,6</i>	<i>1 154,5</i>		<i>1 154,5</i>	<i>182,9</i>		<i>182,9</i>
Voyages	225,7		225,7	203,1		203,1	-22,6		-22,6
Représentation	10,0		10,0	10,0		10,0			
Services contractuels	693,0		693,0	693,0		693,0			
Formation	9,0		9,0	9,0		9,0			
Frais généraux de fonctionnement	24,4		24,4	24,4		24,4			
Fournitures et accessoires	14,7		14,7	14,7		14,7			
Matériel, dont mobilier	5,0		5,0	5,0		5,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>981,8</i>		<i>981,8</i>	<i>959,2</i>		<i>959,2</i>	<i>-22,6</i>		<i>-22,6</i>
Total	3 082,9		3 082,9	2 957,1		2 957,1	-125,8		-125,8

Tableau 41 : Programme 4100 : Conférences

Conférences	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs									
Agents des services généraux									
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>									
Personnel temporaire	376,4		376,4	334,1		334,1	-42,3		-42,3
Personnel temporaire pour les réunions	557,2		557,2	557,2		557,2			
Heures supplémentaires	20,0		20,0	20,0		20,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	953,6		953,6	911,3		911,3	-42,3		-42,3
Voyages	144,6		144,6	130,1		130,1	-14,5		-14,5
Représentation									
Services contractuels	681,0		681,0	681,0		681,0			
Formation									
Frais généraux de fonctionnement	24,4		24,4	24,4		24,4			
Fournitures et accessoires	10,0		10,0	10,0		10,0			
Matériel, dont mobilier									
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	860,0		860,0	845,5		845,5	-14,5		-14,5
Total	1 813,6		1 813,6	1 756,8		1 756,8	-56,8		-56,8

Tableau 42 : Programme 4200 : Secrétariat de l'Assemblée des États Parties

4200 Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Administrateurs	775,3		775,3	568,0		568,0	-207,3		-207,3
Agents des services généraux	354,2		354,2	275,4		275,4	-78,8		-78,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>1 129,5</i>		<i>1 129,5</i>	<i>843,4</i>		<i>843,4</i>	<i>-286,1</i>		<i>-286,1</i>
Personnel temporaire				225,2		225,2			225,2
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires	18,0		18,0	18,0		18,0			
Consultants									
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>18,0</i>		<i>18,0</i>	<i>243,2</i>		<i>243,2</i>	<i>225,2</i>		<i>225,2</i>
Voyages	81,1		81,1	73,0		73,0	-8,1		-8,1
Représentation	10,0		10,0	10,0		10,0			
Services contractuels	12,0		12,0	12,0		12,0			
Formation	9,0		9,0	9,0		9,0			
Frais généraux de fonctionnement									
Fournitures et accessoires	4,7		4,7	4,7		4,7			
Matériel, dont mobilier	5,0		5,0	5,0		5,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>121,8</i>		<i>121,8</i>	<i>113,7</i>		<i>113,7</i>	<i>-8,1</i>		<i>-8,1</i>
Total	1 269,3		1 269,3	1 200,3		1 200,3	-69,0		-69,0

Tableau 43 : Grand programme VI : Secrétariat du Fonds au profit des victimes

	Budget proposé pour 2012 avant les recommandations du CBF			Budget proposé pour 2012 après les recommandations du CBF			Variation avant CBF / après CBF		
	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total	Ressources de base	Ressources liées aux situations	Total
Grand programme VI Secrétariat du Fonds au profit des victimes									
Administrateurs	167,1	440,3	607,4	159,0	422,6	581,6	-8,1	-17,7	-25,8
Agents des services généraux	63,0	63,0	126,0	60,6	60,6	121,2	-2,4	-2,4	-4,8
<i>Total partiel (fonctionnaires)</i>	<i>230,1</i>	<i>503,3</i>	<i>733,4</i>	<i>219,6</i>	<i>483,2</i>	<i>702,8</i>	<i>-10,5</i>	<i>-20,1</i>	<i>-30,6</i>
Personnel temporaire	244,8	75,6	320,4	118,1	71,8	189,9	-126,7	-3,8	-130,5
Personnel temporaire pour les réunions									
Heures supplémentaires									
Consultants	40,0	90,0	130,0	36,0	81,0	117,0	-4,0	-9,0	-13,0
<i>Total partiel (autre personnel)</i>	<i>284,8</i>	<i>165,6</i>	<i>450,4</i>	<i>154,1</i>	<i>152,8</i>	<i>306,9</i>	<i>-130,7</i>	<i>-12,8</i>	<i>-143,5</i>
Voyages	56,5	230,9	287,4	50,9	207,8	258,7	-5,7	-23,1	-28,7
Représentation	5,0		5,0	5,0		5,0			
Services contractuels	116,0	82,0	198,0	116,0	82,0	198,0			
Formation	4,6	42,0	46,6	2,7	24,3	27,0	-1,9	-17,7	-19,6
Frais généraux de fonctionnement	5,0	17,0	22,0	5,0	17,0	22,0			
Fournitures et accessoires	3,0		3,0	2,8		2,8	-0,2		-0,2
Matériel, dont mobilier	10,0		10,0	10,0		10,0			
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>200,1</i>	<i>371,9</i>	<i>572,0</i>	<i>192,3</i>	<i>331,1</i>	<i>523,4</i>	<i>-7,8</i>	<i>-40,8</i>	<i>-48,6</i>
Total	715,0	1 040,8	1 755,8	566,0	967,1	1 533,1	-149,0	-73,8	-222,7

